



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

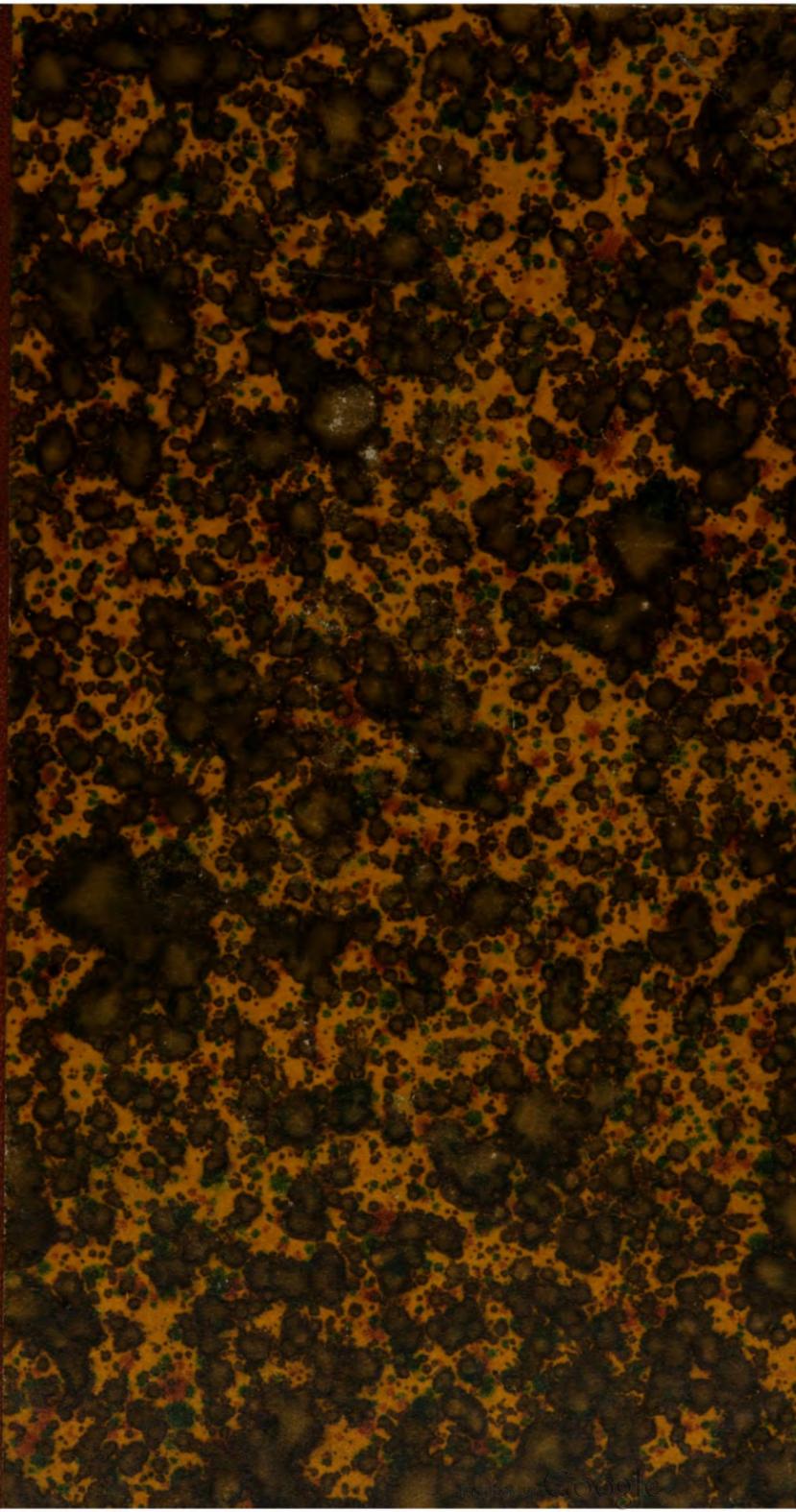
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





Bibliothèque de M. AMÉE BLOND



AD 177/3

PRÉCIS
STATISTIQUE
SUR LE
CANTON DE CREVECŒUR,
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT (OISE).

(Extrait de l'ANNUAIRE de 1836.)



PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE CREVECOEUR,

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT (OISE).

§. I. *Topographie physique.*

LE canton de *Crevecoeur*, situé à la limite septentrionale moyenne du département de l'Oise, occupe dans l'arrondissement de Clermont la partie du territoire placée au Nord-Nord-Ouest de cette ville vers l'arrondissement de Beauvais et le département de la Somme. Il s'étend entre la cinquante-troisième minute 5^e et la trente-deuxième minute 44^e du quarante-neuvième degré de latitude Nord, et entre la quarante-quatrième minute 4^e et la vingt-quatrième minute 34^e de longitude occidentale de Paris.

Son territoire a du Nord au Midi une dimension double de la direction opposée; il affecte obscurément une forme ellipsoïde à périmètre irrégulier à cause des prolongemens ou retraits des territoires voisins. La commune d'Oursel-Maison, du canton de Froissy, pénètre par une large et profonde échancrure en dedans du périmètre extérieur orientâl. Celle de Bonneuil, canton de Breteuil, se prolonge du même côté en forme de cap, entre les territoires de *Blancfossé* et de *Croissy*. La commune de *Conteville* s'avance vers l'Ouest entre les cantons de Marseille et de Grandvilliers. Celle de Blicourt, du canton de Marseille, forme deux échancrures vers la limite Sud-Ouest. Enfin le territoire d'Abbeville-Saint-Lucien, canton de Froissy, pénètre au Midi entre ceux de *Muidorge* et de *Maulers*.

La plus grande dimension du canton, du Nord au Sud, est de vingt mille quatre cent quatre-vingts mètres, mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles, dont l'une passerait par l'angle septentrional saillant du territoire de *Croissy* sur le chemin d'Amiens, et l'autre, à l'angle saillant méridional du territoire de *Muidorge*, un peu à l'Est du chemin de ce village à Fontaine-St.-Lucien.

Sa plus grande étendue de l'Est à l'Ouest, est d'environ treize mille cent soixante-dix mètres, mesurée sur deux perpendiculaires élevées, l'une à l'angle oriental saillant du bois de Corlay, près du point de jonction des territoires de *Cormeille*, Fléchy et Villers-Vicomte, et l'autre vers l'Ouest au point de rencontre des territoires de *Conteville*, Hamel canton de Grandvilliers, et Hétoimesnil canton de Marseille.

Sa moindre dimension à-peu-près parallèle à la précédente, forme une ligne de cinq mille huit cents mètres environ depuis l'angle rentrant du bois de *Rotangy* jusqu'aux dernières maisons de *La Neuverue* au-delà de *Francastel*.

La contenance totale du canton de *Crevecœur* est, selon le résultat des opérations cadastrales, de 15,345 hectares 10,20.

Il est limité au Nord par le département de la Somme, à l'Est par les cantons de Breteuil et de Froissy, au Sud encore par le canton de Froissy et par celui de Nivillers dépendant de l'arrondissement de Beauvais, à l'Ouest par les cantons de Marseille et de Grandvilliers qui sont également compris dans l'arrondissement de Beauvais.

Météorologie. Le thermomètre varie ordinairement entre dix degrés au-dessous de zéro et dix-huit degrés au-dessus. Les froids habituels ne vont guère au-dessous de huit degrés, quoique dans les hivers très-rudes le thermomètre descende passagèrement jusqu'à quinze. On le voit monter à vingt-deux degrés dans les années chaudes, et il atteint quelquefois par exception vingt-six et vingt-sept degrés; mais les exemples de ces grandes chaleurs sont très-rares.

Les froids intenses commencent vers le quinze décembre pour cesser, après diverses alternatives, à la fin de janvier.

Les fortes chaleurs ont lieu entre le quinze juin et le quinze août, toutefois elles ne se soutiennent pas d'une manière continue pendant tout cet intervalle.

Les froids sont plus durables et la chaleur moins intense dans la région septentrionale du canton, dont toutes les pentes sont exposées au nord.

La glace n'a presque jamais qu'une existence passagère.

Il en est de même de la neige qui persiste davantage cependant, sur les parties horizontales du pays autour d'*Auchy*, *Francastel*, *Viefvillers*, *Le Crocq*.

Les gelées sont communes pendant les mois d'avril et de mai; les premières retardent la végétation, les plus tardives détruisent

les jeunes pousses et sont funestes surtout aux arbres fruitiers.

La grêle est rare et ne se manifeste qu'comme un accident local sans qu'aucune commune y paraisse plus spécialement exposée. On ne peut guère en citer que deux cas un peu importants depuis trente années, le premier le 5 juillet 1819 autour de *Crevecœur*, l'autre le 15 mai 1821 à *Maulers*. Le dommage qu'ils causèrent ensemble ne s'éleva pas à plus de dix-neuf mille cinq cents fr.

Les vents dominans sont, pendant la mauvaise saison, le Sud-Ouest, et pendant la saison chaude l'Est et ses composés. Le Sud-Est est propre au printemps. Le Nord-Est accompagne presque toujours les grands froids de l'hiver. Le Sud-Ouest est invariablement le précurseur de la pluie.

En général, il y a un mois de retard sur Paris dans toutes les révolutions des saisons.

On croit que la température habituelle du pays est plutôt sèche qu'humide; il est rare que la pluie persiste plusieurs jours.

Eaux. Le canton de *Crevecœur* est compris dans le plateau élevé qui sépare la vallée de l'Oise de celle de la Somme; aucune rivière naissant dans son étendue ne se dirige vers le bassin de l'Oise: seulement quelques ravins secs prennent leur origine aux environs de *Rotangy*, *Luchy*, *Auchy*, et s'ouvrent vers la vallée du Thérain qui est, comme on sait, un affluent de l'Oise.

Le seul cours d'eau du canton est la petite rivière de *Selle*, *Seille* ou *Celle* qui descend du midi au nord vers le bassin de la Somme.

La *Selle* commençait autrefois dans le vallon qui sépare *Conteville* du Mesnil-Conteville, canton de Grandvilliers, au lieu nommé le *Moultru* ou *Mertru* (mauvais trou); mais depuis une époque très-reculée, cette source est à sec ou ne donne plus d'eau que tous les dix à quinze ans, à la manière des fontaines intermittentes.

Les sources actuelles de la *Selle* sont dans le village de *Catheux* et au nombre de deux; l'une appelée fontaine du Pié fournit une eau potable excellente; la seconde qui sort de terre au-dessous de l'église est la plus forte. De *Catheux*, la rivière descend dans la prairie de *Fontaine* où elle se grossit de plusieurs autres sources, puis elle tourne au nord pour passer à *Bonneleau* et arriver à *Croissy* où elle s'augmente des eaux venant des fontaines dites de Saint-Léger, d'Henri-Postelle, du Maréchal et du Pré-Gobe; elle entre à six cents pas du village dans le département de la Somme. Cette rivière n'a dans *Croissy* que quatre à cinq mètres de largeur et un mètre de profondeur; elle déborde très-rarement. Son cours peut être

évalué à huit mille trois cent vingt mètres, y compris le développement de ses circonvolutions qui sont bien moins nombreuses que dans la plupart des autres petites rivières du département.

Il y a dans la prairie de *Fontaine*, à un quart de lieue du village, près du chemin de *Creveœur*, trois sources d'eaux minérales ferrugineuses qui sont douées de propriétés médicales énergiques; elles déposent un enduit épais sur les corps voisins et fournissent un petit ruisseau qui se réunit à la *Selle*.

On ne connaît pas d'autre source ni d'étang dans l'étendue du canton. Les puits peu profonds aux approches du vallon de la *Selle* et dans la région méridionale, le deviennent davantage lorsqu'on avance vers la ligne de partage des eaux; ils ont soixante-dix mètres à *Choqueuse*, soixante-cinq à *Doméliers* et *Viefvillers*, quatre-vingts à *Luchy* et *Francastel*, cent mètres au *Crocq* et au *Saulchoy*, cent quinze au *Gallet*.

Les vallons de la région septentrionale sont habituellement dégradés par les eaux pluviales qui entraînent avec elles, outre la terre végétale, des pierres et des cailloux dont on trouve partout les chemins encombrés. La stagnation des eaux produit rarement des dommages de quelque importance, la disposition du sol étant favorable en général à leur prompt écoulement.

Configuration du sol. L'étendue du canton peut être considérée comme formant deux régions ou parties distinctes, à raison de la disposition physique du sol; la ligne ou bande séparative des bassins de la Somme et de l'Oise qui va de l'ouest à l'est en passant à-peu-près par *Creveœur*, *Viefvillers* et la plaine du *Crocq*, indique la limite naturelle de ces deux régions. Celle du sud constitue une vaste plaine légèrement inclinée vers le midi, et donnant naissance à quelques plis de terrain ramifiés qui n'altèrent point la disposition générale du pays en plateau. L'un de ces plis paraît à l'ouest de *Rotangy* d'où il entre dans le canton de Marseille, un autre qui commence à *Rotangy* et *Francastel* descend vers le même canton; un troisième partant de *Luchy* s'approfondit à *Muidorge* qu'il quitte pour pénétrer dans le canton de Froissy; un autre qui prend son origine à l'est d'*Auchy*, descend à *Maulers* et de là vers La Neuville-Saint-Pierre. Un dernier sert de limite entre *La Chaussée* et le canton de Froissy.

La région du nord constitue au contraire, un pays coupé d'un grand nombre de vallons et de ravins divisés en plusieurs branches. L'aspect de la contrée est très-tourmenté; il n'offre que

des escarpemens, des sinuosités, des pentes et contrepentes continues qui se lient dans leur ensemble à la vallée de la Selle. A partir de *Catheux* cette vallée pousse un rameau au nord de *Conteville* et de *Choqueuse*, un autre au midi de ces communes, un troisième qui se partage en branches vers *La Houssoye*; *Creveœur*, *Le Gallet*. D'autres ravins descendent de *Doméliers* et du *Saulchoy-Gallet*, et se réunissent au-dessous du bois de Moimont pour rejoindre la vallée à *Fontaine*. Un quatrième embranchement commence à l'est du *Crocq*, passe à *Cormeille*, forme un évasement entre cette commune et le village de *Blancfossé* après lequel il se continue en deux branches, l'une à l'ouest vers *Fontaine*, l'autre nommée *Valévêque*, au nord-nord-ouest vers *Croissy*. La plupart de ces vallons sont contournés dans leur direction; leurs pentes offrent d'abord une faible inclinaison, mais elles deviennent ensuite rapides, et l'on voit près de *Fontaine* et de *Bonneleau* des talus qui sont presque perpendiculaires. Ils sont dus très-probablement à l'action soutenue des eaux, et il est évident qu'ils ont été creusés aux dépens du plateau dont ils divisent la continuité.

Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer, mesurées dans l'étendue du canton, ont donné les cotes suivantes : à *Malmaison*, 178 mètres; — à *Conteville*, 179 mètres; — à *Choqueuse*, 174 mètres; — à *Cormeille*, 170 mètres; — au *Gallet*, 180 mètres; — à *Creveœur*, 176 mètres; — à *Viefvillers*, 177 mètres. On a compté dans la région méridionale, à *Francastel*, 175 mètres; — à *Rotangy*, 171 mètres; — à *Auchy*, 173 mètres; — à *Luchy*, 167 mètres; — à *La Chaussée-du-Bois-d'Écu*, 155 mètres. Toutes ces cotes sont prises au pied des églises, en plaine, et non dans les ravins dont le fond est nécessairement au-dessous de la superficie générale. La différence entre le point le plus élevé mesuré au *Gallet* (180 mètres) et le plus bas à *La Chaussée* (155 mètres); est de 25 mètres, ce qui donne pour tout le canton une hauteur moyenne de 167 à 168 mètres.

La plaine du midi présente peu d'aspects pittoresques, la vue étant presque toujours arrêtée à une faible distance par les bois ou les plantations qui entourent les lieux habités. Cependant aux approches de *Luchy* et de *Rotangy* on aperçoit vers le sud-ouest, à quelques lieues, les hauteurs du pays de Bray, les environs de Beauvais et plusieurs parties de la grande falaise dans les cantons d'Auneuil et de Noailles. En se reportant sur la limite du sud-est on distingue le clocher de Froissy et la grande route de Beauvais à Breteuil; plus au nord-ouest l'œil est arrêté à la limite du canton

par les bois d'Hardivillers et de Bonneuil. La région du nord, quoique plus variée, n'a pas toutefois d'horizon très-étendu parce que les mouvemens de terrain se trouvent, comme on l'a dit, au-dessous du niveau moyen du pays. Cependant en se plaçant à l'origine des vallons principaux et suivant leur direction naturelle vers le nord, la vue porte sur plusieurs communes du département de la Somme. L'aspect général de cette partie du canton est celui d'un pays tourmenté à pentes dénudées couronnées de bois.

Géognosie. Le calcaire crayeux plus ou moins recouvert du diluvium qui lui est propre, constitue presque entièrement le sol du canton de *Crevecoeur*. La craie est à jour partout où l'escarpement du terrain a facilité la disparition des couches meubles qui sont ordinairement à la surface de la plaine. Elle imprime aux pentes de la région septentrionale le ton blanchâtre qui la caractérise. On la voit aussi entre *Crevecoeur* et *Viefvillers* où elle est très-blanche, à *Muidorge*, à *Maulers*, au pont de l'Abbaïe près de *Rotangy*. Cette craie qui est mêlée de silex noirs contournés, appartient bien aux lits supérieurs de la formation; mais celle que les mouvemens de terrain ont découverte vers le nord du canton, diffère par sa consistance et quelques autres caractères, de la craie blanche ordinaire. Autour de *Croissy* et de *Fontaine*, où l'on a percé des carrières, la roche est dure, parsemée de nœuds ou de parties plus compactes qui ont de l'analogie avec le silex corné; les silex pyromaqueux ne sont pas disposés en lits horizontaux, mais ils sont disséminés dans la masse crayeuse, et d'ailleurs moins tuberculeux et plus arrondis dans leurs formes. Il y a aussi des fossiles et des pyrites.

À *Doméliers*, les carrières ouvertes près du bois présentent des variations encore plus tranchées. On y voit de haut en bas,

Craie blanche, tendre, brisée en fragmens anguleux . . .	2 mètres;
Craie blanche, marneuse, brisée en fragmens sensiblement plus volumineux	4 mètres.

Il y a au milieu de cette masse un ou deux lits d'une roche dure, brune ou jaunâtre, tachée de vert, mêlée de sable; percée en tous sens de cavités remplies par une argile grossière, et ayant complètement l'aspect des rognons tuberculeux qui abondent dans les sables inférieurs du calcaire grossier; c'est ce qu'on nomme des *rubis* dans le pays; ce lit n'est pas continu; il est quelquefois divisé en deux couches par un filet interposé de marne argileuse brune: un peu plus loin, il forme une roche compacte, sans lacunes, propre à faire des pavés et des hoches, et alors on ne pourrait le distinguer à l'œil, si on ne le trouvait en place; de certains

bancs calcaireo-siliceux qu'on rencontre au-dessous de la glaucosie grossière.

Au-dessous des rubis viennent des bancs de calcaire dur, jaunâtre, parsemé de nœuds ou taches plus pâles et plus dures et de points noirs; c'est le banc de dalle des ouvriers; il y a plusieurs lits épais ensemble de deux mètres.

On trouve au-dessous, de la craie grisâtre à nœuds, pareille à celle de *Croissy*; quelquefois les bancs jaunes et gris alternent. Ils reposent sur de la craie blanche très-tendre où l'on ne voit plus de silex pyromaque.

On remarque encore des rubis autour de *Croissy* et de *Fontaine-Bonneleau*, mais ils s'y présentent sous la forme de moëllons épars dans les champs.

Il y a aussi de la craie jaunâtre dans le vallon de *Muidorge*.

Le diluvium de la craie n'a dans ce canton aucun caractère différent de ceux qu'il offre dans les pays voisins; c'est toujours une argile remaniée plus ou moins épaisse et mêlée de silex, selon le degré d'inclinaison du sol. Il existe à peine dans la région du nord. Il est très-épais sur la partie intermédiaire où il enfouit d'ailleurs les silex à plusieurs pieds; le sol superficiel est alors tout argileux, ainsi qu'on peut le remarquer entre *Canteville* et *Choqueuse*, entre *Auchy*, *Luchy* et *Francastel*, entre *Le Saulchoy* et *Viefvillers*. Sa partie inférieure est bieffeuse, c'est-à-dire qu'elle a l'aspect et la consistance de l'argile plastique. Le bourg de *Crevecoeur* est assis sur une couche de ce diluvium qui est rouge marbré et d'une ténacité extrême; on en voit de semblable à l'ouest du *Saulchoy* et à *Doméliers*.

Le diluvium est sec, brunâtre, et les silex très-communs entre *Muidorge* et *Luchy*, près de *Maulers*, entre *La Chaussée* et *Auchy*, près du *Saulchoy*. Les cailloux abondent sur toutes les pentes autour de *Corneille*, *Blancfossé*, *Croissy*, *Fontaine*, *Catheux*, *Lahoussoye*.

Il y a aussi en quelques lieux une autre sorte de diluvium argileux qui paraît avoir été déposé lentement sous l'eau; il est fin, de couleur fauve, sans mélange de cailloux; on le rencontre dans les vallons et les dépressions de terrain, à *Muidorge*, à *La Chaussée*, à l'origine du ravin d'*Auchy-la-Montagne*, près de *Blancfossé*, dans *Fontaine*, au midi de *Crevecoeur*, et à *Rotangy* même.

La craie est recouverte au *Gallet* d'une masse de sable quartzeux qui forme une sorte de butte déprimée sur laquelle le village est bâti. Ce sable est tertiaire et pareil à celui qui sert de support au calcaire grossier dans le bassin de Paris; il est divisé en deux lits, l'un d'un jaune-roux qui contient de gros fragmens de bois pétrifié; l'autre, inférieur, d'un jaune clair avec quelques zones plus fon-

cées; on trouve dans l'un et dans l'autre des morceaux d'un grès grossier qui se désagrège très-aisément; on n'y voit aucune coquille fossile.

La couche sablonneuse supporte immédiatement un lit de galets dont la puissance varie entre un et trois mètres, et qui forme tout le sommet de la butte; ce sont des silex de la craie, réduits à des dimensions variables depuis la grosseur d'une noisette jusqu'à celle du poing; ils sont presque purs, et il n'y a qu'une petite quantité du sable inférieur entremêlé dans leur masse. Ce dépôt qui semble indiquer un ancien rivage précisément sur la ligne anticlinale de la Somme et de l'Oise, traverse de l'ouest à l'est tout le canton; les bois de *Lahousoye* et de *Crevecœur* en sont remplis. On en voit dans le haut du village du *Saulchoy*, dans le bois de *Fayel*, entre *Doméliers* et *Le Crocq*, et dans les bois à l'est du *Crocq*; ils ne dépassent pas vers le nord la naissance des ravins qui se lient à la vallée de la Selle: on en rencontre bien sur les pentes et dans le fond de ces ravins, mais ils y ont été amenés évidemment par les eaux pluviales. On les retrouve à la même hauteur dans les cantons voisins, à l'ouest et à l'est de celui-ci.

On rencontre quelques blocs de grès épars dans le diluvium argileux entre *Cormeille* et *Le Crocq*.

Il y a un peu de tourbe dans la vallée de la Selle, près de *Croissy*.

Règne végétal. La végétation forestière qui couvrait encore presque tout le pays au douzième siècle, a diminué graduellement devant les progrès de la civilisation; on peut remarquer maintenant que la plus grande partie des bois occupe la région du nord, celle dont le sol tourmenté est sans doute le moins approprié à une culture facile des céréales. Le plateau méridional a été découvert presque entièrement du douzième au quinzième siècle. Les essences principales des bois sont celles qu'on retrouve dans tout le département sur le terrain crayeux, le hêtre d'abord, le charme, le chêne, quelques peupliers et merisiers, et le bouleau.

La flore est peu variée; la culture a détruit depuis long-tems la végétation naturelle sur les plateaux; les terrains incultes étant tous calcaires ne peuvent nourrir qu'un petit nombre d'espèces, et l'absence presque absolue d'eau courante s'oppose à la production des plantes marécageuses.

On peut citer comme espèces remarquables pour le pays :

- *Atropa belladonna*, dans les bois de *Crevecœur* et de *Doméliers*;
- Digitalis parviflora*, dans les bois de *Lahousoye* et de *Crevecœur*;
- Digitalis purpurea*, dans les bois de *Conteville*, de *Crevecœur*, de *Fontaine*;

Anthyllis vulneraria, aux carrières de *Doméliers*, dans le bois de l'Abbaie près de *Rotangy*, dans les sables du *Gallet*;

Hyoscyamus, *Cynoglossum*, à *Choqueuse* et *Catheux*;

Helleborus fœtidus, sur la côte orientale du bois de *Catheux*;

Malva alcea, dans les bois de *Luchy*, de *Francastel*, de *Choqueuse*;

Gentiana cruciata, dans les bois de *Crevecœur*, de *Choqueuse*, de *Muidorge*;

Verbascum thapsoides, *Salvia pratensis*, à *Croïssy*;

Gentiana germanica, sur les friches de *Fontaine*, de *Croïssy*, de *Blancfossé*;

Epipactis palustris, dans la prairie de *Bonneleau*;

Allium vineale, à *Rotangy*;

Tussilago petasites, sur l'argile à *Fontaine*, *Lahoussoye*, *Croïssy*;

Hypericum hirsutum, dans les grands bois;

Caucalis grandiflora, dans les moissons du plateau méridional;

Erica vulgaris, *Jasione*, *Pilosella*, et quelques *Cerastium*, dans les sables du *Gallet*;

Datura, dans les rues de *Luchy*.

La truffe comestible vient dans dans les bois de *Cormeille* et du *Crocq*.

Règne animal. Le loup et le sanglier ne paraissent que comme animaux de passage; ils séjournent quelquefois dans la grande forêt près de *Fontaine*.

Le renard existe dans la plupart des bois, ainsi que le blaireau qui cependant est moins commun.

Les petits carnivores, tels que la belette, la fouine, le putois, pullulent en tous lieux, détruisant la volaille et le gibier.

Le pic varié et la huppe se voient souvent dans les bois de *Doméliers*.

Il y a quelques vipères dans les bois de *Conteville*; la couleuvre à collier y vit aussi, de même qu'autour de *Maulers* et de *Croïssy*. L'orvet est assez commun dans tous les bois.

La rivière de *Selle* nourrit beaucoup de truites, des anguilles, quelques écrevisses. On y trouve aussi des sangsues ordinaires. La sangsue noire multiplie dans les mares de *Doméliers*.

§. 2. Population.

Le tableau qui suit a pour objet de constater l'état numérique de la population de chaque commune, à six époques différentes dans une période de cent dix années. Les élémens de la première colonne ont été puisés dans l'ouvrage publié en 1720 sous le titre de *Nouveau dénombrement du Royaume par généralités*, et dans le mémoire manuscrit de l'Intendant Bignon sur la généralité d'Amiens. Les autres renseignemens sont fournis par les recensemens

administratifs. Le reste du tableau fait connaître, par commune, le rapport de la population à la superficie territoriale.

COMMUNES.	ANNÉES						Contenances (fractions arrondies)	Nombre d'hectares par individu.
	1720.	1791.	1806.	1821.	1826.	1831.		
Auchy-la-Montagne....	624	695	694	656	659	721	804	1,11
Blancfossé.....	356	425	502	488	487	524	516	0,98
Catheux.....	200	333	370	364	371	389	1178	3,02
Choqueuse-les-Besnard	252	312	265	296	309	327	417	1,27
Conteville.....	328	350	325	363	369	403	361	0,89
Cormeille.....	538	790	818	951	996	993	721	0,72
Crevecœur.....	1264	1928	2119	2181	2279	2345	1231	0,52
Croissy.....	328	416	487	483	505	557	1109	1,99
Domeliers.....	450	599	688	738	791	839	612	0,72
Fontaine-Bonneleau...	376	548	457	453	505	560	1636	2,92
Francastel.....	788	1044	947	931	941	923	1257	1,36
La Chaussée-du-bois-d'Ecu	340	466	498	476	425	425	591	1,39
Le Crocq.....	172	212	232	263	299	356	309	0,86
Le Gallet.....	254	314	331	337	351	366	346	0,94
Le Saulchoy-Gallet...	400	448	430	418	421	470	493	1,05
Luchy.....	668	667	619	612	623	627	1079	1,72
Maulers.....	412	430	449	435	452	458	762	1,67
Muidorge.....	228	271	293	236	239	283	533	1,88
Rotangy.....	420	468	499	443	448	461	978	2,12
Viefvillers.....	400	466	540	539	551	590	598	0,67
TOTAUX.....	8598	10382	11563	11633	12021	12615	15334	
								ajoutant pour fractions négligées ...
								11
								15345
								1,21

En comparant les chiffres totalisés au bas de chaque colonne, on reconnaît que dans l'intervalle de cent dix années, compris entre 1720 et 1831, la population s'est accrue de 4,017 individus, quantité inférieure de peu à la moitié de la population de 1720, et égale au 5.° 3/10 de la population actuelle.

Entre 1720 et 1791, l'augmentation a été de 1,784, ou du 4.° % du contingent de 1720, et du septième de la population actuelle.

De 1791 à 1806, on trouve un accroissement de 1,181, ou environ d'un dixième.

L'augmentation n'est que de 70 individus dans les quinze années qui suivent.

Il y a accroissement de 388 individus, ou d'un trentième environ, entre 1821 et 1826, et encore augmentation de 594 ou d'un vingtième, dans la période quinquennale de 1826 à 1831.

L'accroissement total pendant les quarante années comprises entre 1791 et 1831, a été de 2,253, ou du 4.° % du chiffre de 1791.

L'augmentation moyenne annuelle est de 25 $\frac{1}{2}$ entre 1720 et 1791; de 55 $\frac{1}{2}$ entre 1791 et 1831; de 36 $\frac{1}{2}$ entre 1720 et 1831.

Ainsi l'accroissement moyen a été d'un trente-troisième environ depuis 1720 jusqu'à 1791; d'un dix-huitième depuis 1791 jusqu'à 1831, et de 25 $\frac{1}{2}$ depuis 1720 jusqu'à 1831.

La population a diminué d'un seizième depuis cent dix années à *Luchy*; elle s'est accrue dans toutes les autres communes. L'augmentation a été d'un cinquième à *Conteville*, d'un quart à *Viefvillers*, d'un tiers à *Choqueuse* et au *Gallet*, de deux cinquièmes environ à *Blancfossé*, *Croissy*, *Fontaine*, de près de moitié à *Catheux*, *Cormeille*, *Crevecoeur*, *Doméliers*, et de plus de moitié au *Crocq*.

La population moyenne actuelle par commune est de six cent trente-un habitants, et de décalcation faite du bourg de *Crevecoeur*, de cinq cent quarante.

Les communes les moins peuplées, eu égard à leur superficie territoriale, sont celles de *Catheux*, *Fontaine-Bonneleau*, *Rotangy*, *Croissy*. Celles de *Viefvillers*, *Cormeille*, *Doméliers*, *Le Crocq*, sont les plus nombreuses en habitants, proportionnellement à l'étendue du territoire.

Le tableau qui suit fait connaître la division de la population par sexe et par état civil des individus, d'après les résultats du recensement nominatif exécuté dans l'année 1831.

COMMUNES.	Garçons.	• Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	TOTAL.
Auchy-la-Montagne...	169	172	156	156	24	42	2	721
Blancfossé.	129	104	126	127	14	25	8	524
Catheux.	75	92	95	93	4	23	7	389
Choqueuse-les-Besnard	69	93	73	72	7	12	1	327
Conteville.	83	99	93	92	10	22	4	403
Cormeille.	239	250	226	228	17	29	4	993
Crevecoeur.	621	619	463	450	39	127	26	2345
Croissy.	129	147	123	123	14	19	2	557
Doméliers.	216	206	183	183	15	35	7	839
Fontaine-Bonneleau	140	139	120	120	15	24	2	500
Francastel.	216	209	209	209	28	47	5	923
La Chaussée-du-bois-d'Eu.	115	75	99	101	14	17	4	425
Le Crocq.	96	90	72	71	8	18	1	356
Le Gallet.	80	95	82	83	10	15	1	366
Le Saulchoy-Gallet	124	110	103	103	7	8	15	470
Luchy.	142	145	146	146	16	26	4	627
Maulers.	98	97	115	116	9	19	2	456
Muidorge.	67	64	65	66	4	16	1	283
Rotangy.	109	105	108	105	6	24	4	461
Viefvillers.	145	154	124	121	18	28	"	590
TOTAUX.	3047	3065	2781	2765	281	576	100	12615

Total des hommes : 6,209. — Total des femmes : 6,406. — Différence en plus dans le nombre des femmes : 197, la soixante-quatrième partie presque juste de la population totale, et la trente-unième environ de la population masculine. — Population libre : 6,112. — Population mariée : 5,546. — Population veuve : 857, environ la quinzième partie de la population totale, et la sixième partie de la population mariée. — Différence entre le nombre des veufs et celui des veuves : 295, ce qui les établit dans le rapport de 1 : 2 $\frac{4}{100}$.

La population militaire équivaut à la cent vingt-sixième partie de la population totale, et à la soixante-deuxième partie de la population mâle.

Les recensemens de 1806 et de 1821 avaient donné les quantités suivantes :

	1806	1821
Total des garçons	3041	2767
Total des filles	3252	2889
Total des hommes mariés	2251	2579
Total des femmes mariées	2257	2566
Veufs	278	252
Veuves	484	503
Population militaire	354	77
Sa proportion à la population mâle . . .	16°	73°
— à la population totale . . .	32°	150°
Total des hommes	5924	5675
Total des femmes	5993	5958
Différence en plus dans le nombre des femmes	69	285
Sa proportion à la population totale . . .	167°	41°
— à la population masculine . . .	85°	20°
Population libre	5292	5656
— mariée	5509	5141
— veuve	762	755
Sa proportion à la population totale . . .	15°	15°
— à la population mariée . . .	7°	6°
Excédant des veuves sur les veufs . . .	206	251
Rapport des veufs aux veuves	1 : 2 $\frac{34}{100}$	1 : 199 $\frac{00}{100}$

On présente dans le tableau suivant la division de la population par âges, selon le recensement nominatif de 1831.

COMMUNES.	au-dessous de 5 ans.	5	10	12	15	20	30	40	50	60	70	80	TOTAL.
		à 10.	à 12.	à 15.	à 20.	à 30.	à 40.	à 50.	à 60.	à 70.	à 80.	à 90.	
Auchy-la-Montagne.	69	65	22	34	72	123	92	93	58	61	24	8	721
Blancfossé.....	51	38	17	32	47	73	103	50	58	32	22	1	524
Catheux.....	40	31	13	24	29	62	75	44	29	24	16	2	389
Choqueuse-les-Besnard.	27	39	12	24	25	57	43	39	27	22	10	2	327
Conteville.....	47	32	12	24	39	58	52	48	37	38	12	4	403
Cormelle.....	97	109	36	66	93	172	139	122	97	45	16	1	993
Crevecœur.....	258	247	98	119	218	385	311	256	216	139	84	14	2445
Croissy.....	58	52	18	24	48	98	76	60	65	36	18	4	557
Domeliers.....	74	90	34	53	76	136	132	80	85	59	16	4	839
Fontaine-Bonneleau.	50	69	21	27	58	80	88	65	49	29	21	3	560
Francastel.....	74	79	30	51	74	148	122	113	128	55	42	7	923
La Chaussée.....	26	37	9	20	43	47	73	58	51	34	25	2	425
Le Crocq.....	31	38	17	21	33	55	41	52	32	25	10	1	356
Le Gallet.....	32	34	16	17	29	68	52	34	46	26	12	0	366
Le Saulchoy-Gallet.	36	48	15	32	42	66	77	63	37	34	17	3	470
Luchy.....	51	43	16	27	54	105	88	75	70	60	33	5	627
Maulers.....	30	33	24	14	44	69	75	60	39	40	21	7	456
Muidorge.....	23	26	9	15	29	42	45	34	25	26	8	1	283
Rotangy.....	26	44	14	16	48	62	81	54	49	39	23	5	461
Viefvillers.....	69	68	10	38	45	99	97	60	52	36	13	3	590
TOTAUX.....	1169	1222	443	678	1146	2005	1862	1460	1250	860	443	77	12615

La population au-dessous de cinq ans comprend à peu près la onzième partie du nombre total. La population au-dessous de quinze ans (3512) équivaut au 3.^e $\frac{1}{2}$ de la population générale. La période de quinze à vingt équivaut au quart. Le nombre des sexagénaires est dans le rapport de 1 : 9 $\frac{1}{10}$; celui des septuagénaires dans le rapport de 1 : 24 $\frac{1}{5}$; celui des octogénaires dans le rapport de 1 : 163 $\frac{1}{5}$.

On n'indique ni nonogénaires ni centenaires.

En général les familles sont nombreuses; il existe en ce moment à *Blancfossé* un vieillard, âgé de 88 ans, nommé *André Nolen*, qui a cent soixante-deux neveux ou parents, tous vivans.

Le tableau ci-après fait connaître le mouvement de la population, pendant la période décennale comprise entre les années 1822 et 1833.

COMMUNES.	NAISSANCES.	PROPORTION annuelle à la population actuelle.	MARIAGES.	PROPORTION pour un an à la population actuelle.	DÉCÈS.	PROPORTION pour un an à la population actuelle.
Auchy-la-Montagne ..	160	45 ^e	116	65 ^e	140	51 ^e
Blancfossé.....	125	44	112	47	96	58
Catheux.....	116	35	66	64	116	35
Choqueuse-les-Besnard	81	41	68	54	58	54
Conteville.....	96	45	78	57	70	57
Cormeille.....	208	35	165	62	182	55
Crevecœur.....	681	34	354	67	521	45
Croissy.....	148	39	82	69	92	52
Doméliers.....	210	40	136	64	151	56
Fontaine-Bonneleau	138	43	80	70	102	56
Francastel.....	221	42	184	51	246	38
La Chaussée-du-bois-d'Ecu	61	70	58	70	71	60
Le Crocq.....	96	39	55	71	61	59
Le Gallet.....	85	45	56	61	86	46
Le Saulchoy-Gallet.....	106	47	56	78	64	78
Luchy.....	120	52	107	62	122	52
Maulers.....	81	57	78	65	84	57
Muidorge.....	56	56	48	56	56	56
Rotangy.....	83	57	78	57	88	51
Viefvillers.....	197	31	112	53	157	39
	3149	40 ^e	2089	60 ^e	2563	49 ^e

Le rapport des naissances à la population est supérieur de neuf à celui des décès.

Le nombre des décès est plus considérable que celui des naissances à *Francastel*, *La Chaussée*. Il y a compensation à *Catheux*, *Luchy*, *Maulers*, *Muidorge*.

La proportion des mariages aux naissances est comme 1 : 1 $\frac{1}{2}$, et la proportion des décès avec les naissances, comme 1 : $\frac{2}{10}$.

La population du canton de *Crevecœur* forme le 7. ^e 09/100 de celle de l'arrondissement de Clermont, et le 51. ^e 53/100 de la population totale du département.

Constitution physique. La population du canton de *Crevecœur* n'a point de caractères essentiels qui la distinguent de celle des pays limitrophes; elle appartient exclusivement au type picard qui est reconnaissable à ses formes prononcées; à ses membres robustes, à sa taille moyenne, à ses cheveux châains ou roux, à la coupe plutôt arrondie qu'ovale du visage. L'ensemble de ces traits se retrouve dans toute la région crayeuse du département. Quelques familles sont remarquables par une stature plus élevée qui semble se perpétuer de père en fils. La forte constitution naturelle de cette

race s'affaiblit d'ailleurs par l'exercice des travaux de fabrique ; il est constant que les individus adonnés dès l'enfance à cette occupation sédentaire ont un développement tardif et incomplet ; leur grand nombre et la continuité du même travail dans les familles , impriment déjà à l'état physique de la population des modifications que le temps rendra probablement plus sensibles.

Le relevé des opérations du recrutement, pendant l'intervalle des dix années comprises entre 1821 et 1830, a fait constater les résultats ci-dessous exposés, relativement à la taille des jeunes gens et aux causes de réforme.

Individus ayant moins de 1 ^m 598 ^{mil.}	(4 pieds 11 pouces) . . .	10
— 625	(5 pieds)	14
— 652	(5 pieds 1 pouce) . . .	41
— 679	(— 2 pouces)	33
— 706	(— 3 pouces)	34
— 733	(— 4 pouces)	32
— 761	(— 5 pouces)	21
— 788	(— 6 pouces)	9
— 815	(— 7 pouces)	9
— 842	(— 8 pouces)	1
— 869	(— 9 pouces)	3
		207

La taille moyenne est d'un mètre six cent quatre-vingt-huit millimètres, ou cinq pieds deux pouces quatre lignes.

Nombre total des individus : 1083. — Nombre moyen par an : 108. — Nombre d'individus examinés par le conseil de révision : 499. — Nombre moyen par année : 50. (remplacés : 83).

Nombre d'individus réformés : 179. — Terme moyen annuel : 18.

CAUSES DES RÉFORMES.	NOMBRE de réformes.
Perte de doigts	3
Perte de dents	15
Mutisme et surdité	2
Perte d'autres organes	6
Goitre	1
Difformités diverses	57
Myopie	3
Maladies des yeux	7
Teigne	7
Affections scrophuleuses	13
Maladies de poitrine	6

CAUSES DES RÉFORMES.	NOMBRE de réformes.
Hernies.	10
Epilepsie.	6
Maladies diverses.	7
Faiblesse de constitution.	35
Défaut de taille.	22

Les réformes pour défaut de taille ou faiblesse de constitution entrent pour près du tiers dans le nombre total, ce qui est une preuve ou du moins une grande probabilité que l'âge du recrutement est trop précoce, eu égard au développement physique des jeunes gens. Les difformités ou hernies, qui ont pour cause habituelle l'exercice prématuré des travaux excessifs, comprennent un peu plus du quart des réformes. Les affections scrophuleuses, propres à la vallée de Selle, n'entrent que pour un treizième dans le contingent général. Les cas de teigne et de perte de dents sont disséminés entre toutes les communes.

Le nombre connu des sourds-muets est de douze; celui des individus aveugles de naissance est de huit.

Les maladies épidémiques ne sont pas communes dans le canton, mais lorsque ces accidens se développent, ils acquièrent presque toujours de la gravité. Les affections qui se montrent surtout, sont la fièvre miliaire ou suette des Picards, et la fièvre muqueuse, favorisées l'une et l'autre par l'état défectueux des habitations, et l'entassement dans des locaux trop étroits des individus occupés de travaux industriels. Le sol argileux de certains villages et les plantations qui entourent les lieux habités, contribuent, en maintenant une trop grande humidité, à rendre les épidémies plus nuisibles.

La suette miliaire régna épidémiquement à *Auchy-la-Montagne* et à *Luchy* en 1750, époque à laquelle cette maladie ravagea la ville de Beauvais et un grand nombre de paroisses rurales. Elle dura pendant les mois de mai, juin, juillet, et fut très-meurtrière dans ces deux communes.

La même affection emporta un quart de la population à *Catheux*, depuis le mois de novembre 1790 jusqu'en mars 1791; presque tous les habitans furent atteints.

La fièvre muqueuse parut au mois de mai 1806 dans la commune de *Viefvillers*, et s'y maintint jusqu'en septembre, attaquant successivement la plus grande partie de la population; un huitième des malades succomba.

Deux épidémies de fièvre muqueuse se manifestèrent au mois

de novembre 1810 dans les communes de *Creveccœur* et de *Blancfossé* ; le nombre des malades fut considérable ; il y eut dix victimes à *Creveccœur* et le double dans la seconde commune ; ce fléau ne disparut qu'au printemps de l'année 1811.

La suette dura pendant sept semaines de l'hiver de 1815 dans le village de *Gallet* ; elle enleva trente-huit personnes ou un neuvième de la population.

La fièvre muqueuse sévit de nouveau à *Creveccœur* au mois de novembre 1820. Elle frappa surtout les ouvriers en laine. Cette affection ayant acquis une grande intensité au mois de janvier suivant, on fut obligé de recourir à des moyens extraordinaires pour arrêter son développement par l'assainissement des locaux. Il y eut, dans l'espace de cinq mois, environ deux cents malades et quarante-six victimes ; la convalescence étant longue et pénible, les familles atteintes se trouvèrent exposées à un grand dénuement que les bienfaits de la maison de *Larochevoucauld* et de M. *Brochet de Vêrigny*, préfet du département, contribuèrent à soulager. La première cause de l'épidémie fut attribuée à l'usage excessif d'un cidre de mauvaise qualité, par MM. les docteurs *Gérard de Beauvais* et *Pinçon de Clermont*, dont l'administration employa utilement le zèle et les conseils dans cette fâcheuse circonstance.

La même maladie a reparu en 1831 à *Viefvillers*, où elle semble endémique, ainsi que dans les villages de *Cormelle*, *Croissy*, *Doméliers*, *Le Crocq*.

La grande épidémie de choléra de l'année 1832 ne s'est fait sentir dans ce canton que par quelques cas isolés à *Creveccœur*, *Croissy*, *La Chaussée*, *Lucky*, *Maidonge*, *Viefvillers*, et par une quinzaine de malades à *Blancfossé*. Il y eut en tout vingt-deux cas et huit décès.

Vaccine. Les premières vaccinations furent pratiquées en 1804 par l'influence de la maison de *Larochevoucauld* et par le ministère de M. *Leroux*, officier de santé à *Creveccœur* : ce zélé chirurgien vaccina, dès la première année, près de sept cents individus ; ses efforts vainquirent la résistance que les choses nouvelles trouvent ordinairement dans les habitudes anciennes, et le procédé de la vaccination n'a éprouvé depuis d'autre obstacle que l'incurie, trop réelle des populations rurales pour leurs intérêts les plus évidens. Voici le tableau des opérations venues depuis quinze années à la connaissance de l'administration.

B

COMMUNES.	ANNÉES									
	1818	1820	1821	1824	1826	1827	1829	1831	1832	1833
Auchy-la-Montagne...	"	"	23	23	80	52	"	7	"	"
Blancfossé.....	"	"	"	"	"	"	"	26	41	"
Catheux.....	"	36	"	"	"	"	13	"	"	"
Choqueuse-les-Besnard	"	4	8	"	"	5	17	4	6	19
Conteville.....	"	20	18	"	"	15	"	2	6	10
Cormelle.....	27	"	"	3	"	"	8	113	165	"
Crevecœur.....	"	"	"	4	"	"	"	"	"	72
Croissy.....	"	30	"	"	"	"	"	"	"	"
Domeliers.....	"	22	"	72	"	35	38	35	28	21
Fontaine-Bonneleau..	11	24	13	"	"	"	"	"	"	"
Francastel.....	"	"	6	92	"	8	13	9	8	12
La Chaussée.....	"	4	4	"	32	"	13	"	"	"
Le Crocq (1).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Le Gallet.....	"	30	20	"	"	15	5	14	14	16
Le Saulchoy-Gallet..	3	"	"	13	"	9	30	3	30	"
Luchy.....	25	"	"	"	36	60	"	24	7	18
Maulers.....	27	6	"	"	57	"	18	5	"	17
Muidorge.....	"	"	"	"	27	47	"	"	11	"
Rotangy.....	"	25	"	"	"	5	9	2	29	17
Viefvillers.....	"	"	"	96	"	19	29	28	18	38
	93	301	92	303	232	270	193	272	363	240

(1) Confondu avec Cormelle

Il y a tout lieu de croire que le nombre des vaccinations est plus considérable, et qu'on n'a pas tenu compte des opérations qui entrent dans la pratique ordinaire de la médecine. Les chiffres des dernières années n'atteignent même pas le terme moyen des naissances (315). On remarque que les plus forts contingens communaux appartiennent aux villages de *Cormelle* et du *Crocq*, où la petite vérole sévira pendant les années 1821 et 1832. Cette maladie inspira une telle frayeur, que tous ceux qui n'avaient pas été inoculés, jusqu'à l'âge de soixante ans, s'empressèrent de se faire vacciner. L'ensemble des opérations est dû, depuis plusieurs années, au zèle de *M. Martin-Barbier*, médecin à *Crevecœur*.

Habitations. Le tableau qui suit présente le nombre des maisons de chaque commune, en 1791 et en 1831, et le rapport de chaque nombre à la population.

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN			
	1791	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831	Nombre moyen d'habitans par maison.
Auchy-la-Montagne.....	210	3 $\frac{3}{10}$	240	3
Blancfosse.....	117	3 $\frac{3}{5}$	147	3 $\frac{1}{2}$
Catheux.....	102	3 $\frac{1}{5}$	117	3 $\frac{3}{10}$
Choqueuse-les-Besnard.....	77	4	96	3 $\frac{2}{5}$
Conteville.....	115	3	124	3 $\frac{1}{5}$
Cormeille.....	225	3 $\frac{1}{5}$	258	3 $\frac{4}{5}$
Crevecœur.....	489	3 $\frac{9}{10}$	625	3 $\frac{7}{10}$
Croissy.....	109	3 $\frac{4}{5}$	149	3 $\frac{7}{10}$
Doméliers.....	165	3 $\frac{3}{5}$	213	3 $\frac{9}{10}$
Fontaine-Bonneleau.....	114	4 $\frac{4}{5}$	152	3 $\frac{3}{5}$
Francastel.....	275	3 $\frac{4}{5}$	286	3 $\frac{1}{5}$
La Chaussée-du-bois-d'Ecu.....	130	3 $\frac{1}{2}$	137	3 $\frac{1}{10}$
Le Crocq.....	87	2 $\frac{2}{5}$	99	3 $\frac{3}{5}$
Le Gallet.....	86	3 $\frac{3}{5}$	114	3 $\frac{1}{5}$
Le Saulchoy-Gallet.....	112	4	123	3 $\frac{4}{5}$
Luchy.....	191	3 $\frac{2}{5}$	189	3 $\frac{3}{10}$
Maulers.....	120	3 $\frac{1}{2}$	122	3 $\frac{1}{10}$
Muidorge.....	76	3 $\frac{1}{3}$	80	3 $\frac{1}{3}$
Rotangy.....	120	3 $\frac{9}{10}$	156	2 $\frac{3}{10}$
Viefvillers.....	131	3 $\frac{1}{2}$	162	3 $\frac{3}{10}$
	3071	3 $\frac{3}{10}$	3589	3 $\frac{1}{2}$

Le nombre des maisons s'est accru de 518 pendant l'intervalle de quarante années, compris entre 1791 et 1831. Cette quantité équivaut à plus du sixième, et est triple de l'accroissement de la population qu'on a dit avoir été d'un dix-huitième pendant la même période. C'est une preuve certaine d'un accroissement de richesse dans le pays et de bien-être dans la population.

Il y a une augmentation du nombre de maisons dans toutes les communes, excepté dans celle de *Luchy* où l'on trouve une légère réduction correspondant à une diminution semblable du nombre d'habitans. L'accroissement est d'un quart environ à *Choqueuse*, *Doméliers*, *Viefvillers*, d'un tiers à *Crevecœur*, *Fontaine*, *Le Gallet*, *Rotangy*, des deux cinquièmes à *Croissy*.

Le nombre moyen actuel des maisons par commune est de cent soixante-dix-neuf.

Les villages de *Doméliers*, *Le Gallet*, *Maulers*, *Muidorge*, *Viefvillers*, sont disposés en une seule rue; les autres présentent des agglomérations plus ou moins étendues ou des rues partant en divergeant d'une place centrale. La voie publique n'a pas d'alignement correct et il est rare qu'elle soit garnie d'une chaussée régulière; la plupart des rues sont coupées dans leur longueur par des

mares qui suppléent à l'absence d'eaux de source. Les villages sont entourés de haies et de plantations qui les dérobent à la vue et leur donnent, à une certaine distance, l'aspect d'un bois.

Les maisons bâties en pierres de taille sont très-rares; on préfère pour les grands édifices la brique appuyée sur des chaînes de pierre. Le plus grand nombre des habitations est en bois avec remplissage de torchis portant sur un solin de silex; elles sont encore ce qu'elles étaient il y a trois cents ans quant à l'insalubrité et à la mauvaise distribution intérieure. Il y a cependant une tendance évidente vers un meilleur genre de construction.

Les pierres sont tirées des carrières de *Bonneleau*, *Croissy*, *Doméliers*, *Bonneuil* (canton de Breteuil); on emploie des grès venant de *Fourneuil* et de *Frétoy* dans l'arrondissement de Beauvais; on se sert aussi à *Muidorge* et lieux voisins de carreaux de craie tendre qu'on extrait sur place.

On prend le plâtre dans les magasins de Beauvais et de Breteuil, on va même chercher jusqu'aux plâtrières de Seine-et-Oise cette substance dont on fait d'ailleurs peu d'usage.

Le tableau ci-après présente l'état numérique de chaque espèce de toiture constaté dans l'année 1831.

COMMUNES.	1831.				
	MAISONS COUVERTES EN				
	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	Total.
Auchy-la-Montagne.....	4	"	"	236	240
Blancfossé.....	24	4	"	119	147
Catheux.....	3	"	"	114	117
Choqueuse-les-Besnard.....	"	1	"	95	96
Conteville.....	2	"	"	122	124
Gormelle.....	24	15	"	219	258
Crevecœur.....	95	24	5	501	625
Croissy.....	4	9	"	136	149
Doméliers.....	12	19	1	181	213
Fontaine-Bonneleau.....	7	6	"	139	152
Francastel.....	15	4	"	267	286
La Chaussée-du bois-d'Ecu.....	22	17	"	98	137
Le Crocq.....	4	5	"	90	99
Le Gallet.....	"	2	2	110	114
Le Saulchoy-Gallet.....	4	2	"	117	123
Luchy.....	3	1	9	176	189
Maulers.....	4	"	1	117	122
Muidorge.....	"	"	5	75	80
Rotangy.....	1	1	"	154	156
Viefvillers.....	2	4	"	156	162
Totaux.....	230	114	23	3222	3589

Il résulte de ce tableau que les toits d'ardoises ne forment pas la quinzième partie de la totalité, que les toits en tuiles n'entrent dans le contingent que pour un trente-unième, et que l'ensemble des toitures incombustibles ne comprend pas plus du 10.^e $\frac{2}{3}$ du nombre total des habitations.

On commence à faire emploi de tuiles-pannes, dont l'usage mieux apprécié amènera certainement la disparition graduelle des chaumières. On les prend dans les tuileries de *Doméliers*, du Mesnil-Saint-Firmin près de Breteuil; de Noyers canton de Froissy; de Buicourt près de Songeons; de Saint-Just, de Belleuse (Somme). Les tuiles ordinaires sont tirées selon la proximité des lieux, de *Vieffillers*, Grandvilliers, Sommereux, Saint-Germain-la-Poterie, arrondissement de Beauvais; Noirémont, Bonneuil; Tilloy et Vinancourt (Somme).

Les briques viennent des mêmes usines et de *Luchy*, Beaudéduit canton de Grandvilliers; Hardivillers canton de Froissy.

Malgré la multiplicité des chaumes, les incendies ne sont pas très-fréquens; on n'en peut citer que huit dans la période décennale comprise entre les années 1820 et 1830. Ils ont détruit cent sept maisons et occasionné un dommage évalué à trois cent soixante-sept mille six cent cinquante francs. Le plus désastreux de ces événemens, celui de *La Chaussée*, réduisit en cendres, le 29 juin 1825, quatre-vingts maisons; un autre incendie en consuma vingt-trois le 10 juin 1829 dans la cotamune de *Doméliers*. Deux de ces huit sinistres furent attribués à la malveillance, et un troisième fut causé par la foudre.

Mœurs, instruction, etc. La population partage son tems entre les travaux agricoles et ceux de l'industrie des laines, dont *Creve-cœur* est le chef-lieu: ce bourg exerce à cet égard une véritable influence sur le pays dont il centralise assez bien les intérêts. L'esprit de travail et d'économie est le mobile principal de la population; il n'y a pas de tems perdu ni de bras inoccupés. La division des grands domaines a contribué sensiblement à améliorer l'état général des habitans, en réduisant la masse des prolétaires et en répandant les sentimens d'ordre et de sociabilité inhérens à la qualité de propriétaire. Le nombre des individus qui ont besoin en tems ordinaire des secours de la charité publique est de cent soixante-dix dans tout le canton. Il est vrai qu'il s'accroît beaucoup dans les cas de sinistres graves, tels que les grands incendies, et lorsque les circonstances extérieures ralentissent les travaux industriels; mais ces événemens peu fréquens n'ont pas d'effets plus fâcheux ici que dans les pays voisins.

Le patois picard est le langage habituel de la population livrée aux travaux agricoles. Les ouvriers en laine contractent par les relations de leur industrie, l'habitude de la langue française qui pénètre ainsi peu à peu dans les campagnes.

L'état moral a fait moins de progrès et l'instruction est encore peu répandue; les croyances populaires du moyen-âge subsistent partout. La foi dans les sorcières, les revenans, la confiance dans les remèdes empyriques existent dans la plupart des villages. Il y a dans la commune du *Gallet* un maréchal ferrant devenu fameux par les procédés qu'il emploie pour la guérison de la rage; au nombre de ces procédés se trouve l'obligation pour le malade et pour lui-même de ne pas changer de linge pendant neuf jours, de ne pas se regarder dans un miroir, et de conserver sa barbe : ces pratiques ont inspiré d'autant plus de confiance qu'elles sont plus grossières, et depuis nombre d'années on conduit au *Gallet*; de dix lieues à la ronde, les individus qui croient avoir été mordus par un animal enragé; les dispositions des lois relatives à la répression du charlatanisme paraissent ne pas exister pour cet empyrique que protège la crédulité publique, et la population serait probablement agitée par les poursuites dont il pourrait être l'objet.

Il y a quelques protestans à *Crevecoeur*; tout le reste de la population professe la religion catholique.

L'habitude des enterremens par famille existe dans la plupart des villages.

L'usage des *charivaris*, en cas d'événemens scandaleux, est enraciné et paraît indestructible.

Les fêtes patronales, les jeux de tannis, de galet, sont partout en vigueur comme dans le reste de la Picardie.

La nourriture se compose de pain, de porc salé et de légumes; les individus adonnés au travail industriel y ajoutent de la viande fraîche, dont la consommation s'accroît d'année en année.

La boisson générale est le cidre que le pays produit abondamment.

On compte environ cinq cent soixante-seize noms divers de famille; les plus communs sont ceux de *Leroux*, *Carpentier*, *Ju-denne*, *Paillard*, *Hucher*, *Dobrenelle*, *Lacaille*, *Mesnard*, *Lefevre*, *Pringuez*, *Leroy*, *Rançon*.

Le nombre des écoles primaires est de vingt-trois, y compris une école spéciale pour les enfans du sexe féminin à *Crevecoeur*.

Le tableau qui suit fait connaître le nombre des élèves en 1822 et en 1832, le nombre des individus de chaque commune qui sa-

valent lire et écrire en 1831, et la proportion de ce nombre à la population.

COMMUNES.	NOMBRE D'ÉCOLIERS EN		NOMBRE D'INDIVIDUS sachant lire et écrire en 1831.	PROPORTION relativement à la population.
	1822.	1832.		
Auchy-la-Montagne.....	34	80	268	2 $\frac{3}{5}$
Blancfossé.....	55	61	240	2 $\frac{2}{5}$
Catheux.....	39	45	111	3 $\frac{1}{5}$
Choqueuse-les-Besnard.....	50	44	97	3 $\frac{3}{10}$
Conteville.....	37	46	114	3 $\frac{1}{2}$
Cormeille.....	85	80	359	2 $\frac{7}{10}$
Crevecoeur.....	147	142	876	2 $\frac{7}{10}$
Croissy.....	43	55	200	2 $\frac{7}{10}$
Domeliers.....	47	82	218	3 $\frac{4}{5}$
Fontaine-Bonneleau.....	44	42	174	3 $\frac{1}{5}$
Francastel.....	54	85	412	2 $\frac{1}{5}$
La Claussée-du-bois-d'Ecu.....	54	58	182	2 $\frac{3}{10}$
Le Grocq.....	27	35	119	3
Le Gallet.....	18	36	109	3 $\frac{3}{10}$
Le Saulchoy-Gallet.....	35	48	200	2 $\frac{3}{10}$
Luchy.....	48	82	152	4 $\frac{1}{10}$
Maulers.....	44	74	190	2 $\frac{2}{5}$
Muidorge.....	34	46	79	3 $\frac{1}{2}$
Rotangy.....	43	68	224	2
Vieffillers.....	43	88	337	1 $\frac{7}{10}$
	981	1297	4661	2 $\frac{7}{10}$

Le nombre actuel des écoliers égale le 9.^e $\frac{1}{10}$ de la population, et comprend seulement les trois-quarts des individus âgés de cinq à douze ans.

Les enfans des deux sexes sont reçus dans la même classe, à l'exception de *Crevecoeur* qui a un établissement particulier d'instruction pour les filles.

Les écoles sont fermées au mois de juillet, quelquefois même au mois de mai, et ne sont ouvertes qu'à la Toussaint.

L'enseignement comprend la lecture, l'écriture, le calcul décimal, l'orthographe, le chant ecclésiastique, des notions d'arpentage. Il est donné en général par la méthode individuelle et dans quelques écoles par la méthode simultanée. On a conservé à *Crevecoeur* et à *Maulers* plusieurs procédés de la méthode mutuelle.

Les locaux où se donne l'instruction sont défectueux sous le double rapport de la salubrité et de leur appropriation à leur destination; plus de la moitié n'appartient pas aux communes. Ce sont en général des pièces trop basses, mal éclairées, mal propres, mal closes, où les enfans sont entassés sans ordre. Une réforme

complète serait nécessaire à cet égard, mais la pauvreté des communes s'oppose à ce qu'elle puisse être opérée promptement.

La rétribution mensuelle payée par chaque écolier varie entre vingt-cinq et quatre-vingts centimes selon l'âge et les habitudes locales. L'instituteur reçoit en outre sur les fonds communaux un traitement de deux à trois cents francs. L'ensemble de ces produits ne forme pas un maximum de huit cents francs, somme évidemment insuffisante pour qu'un maître d'école puisse subsister et élever sa famille; aussi les instituteurs joignent-ils tous à l'enseignement l'exercice d'autres professions rétribuées. L'état de l'instruction primaire est donc défectueux sous le rapport des locaux et du sort des maîtres; la nouvelle législation semble plutôt consacrer cet état de choses qu'elle n'y apporte de remède.

Crimes et délits. Le tableau qui suit fait connaître le nombre des délits et crimes qui ont été constatés dans l'étendue du canton pendant la période décennale comprise entre les années 1821 et 1830.

NATURE DES FAITS.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	TOTAUX.
Vol avec escalade et effraction	1	3	1	2	„	1	„	„	1	1	10
Vol à l'aide de fausses clés..	1	„	„	„	„	„	„	„	„	„	1
Vol d'effets.....	2	„	1	2	1	2	2	„	2	„	12
Vol d'animaux ruraux.....	1	„	„	„	„	1	„	„	„	„	2
Vol domestique.....	3	„	„	1	„	1	2	1	1	„	9
Destruction de récolte.....	1	1	„	„	„	„	„	„	„	2	4
Destruction de plantations..	2	1	„	„	„	„	„	„	„	„	3
Bris de clôture.....	1	„	1	„	„	„	„	„	„	„	2
Services.....	1	1	1	2	„	2	2	„	„	1	10
Viol : 1.....	1	„	„	„	„	„	„	„	„	„	1
Attentat à la pudeur.....	1	„	„	„	„	„	„	„	„	„	1
Tapage nocturne.....	1	1	„	„	„	„	„	„	„	„	2
Menaces d'incendie.....	1	1	„	„	„	„	„	„	„	„	2
Vol avec escalade.....	„	1	„	„	„	„	„	„	„	„	1
Insultes à l'autorité.....	„	2	„	1	„	„	1	1	1	„	6
Incendies.....	„	2	„	1	„	„	1	„	1	2	7
Homicide par imprudence..	„	1	„	„	„	„	„	„	„	„	1
Vagabondage.....	„	1	„	„	„	„	„	„	„	„	1
Destruction de bornes.....	„	„	1	„	„	„	„	„	„	„	1
Exercice illégal de la médecine	„	„	1	„	„	„	„	„	„	„	1
Vol de charrue.....	„	„	„	1	„	„	„	„	1	„	2
Fausse monnaie (distribu- tion de)	„	„	„	„	2	„	„	„	„	„	2
Contrebande.....	„	„	„	1	„	„	„	„	„	„	1
Infanticide.....	„	„	„	„	1	„	„	„	„	„	1
TOTAL.....	17	15	6	11	4	7	8	2	7	6	83

Le terme moyen est de huit par an et de quatre $\frac{3}{4}$ par commune.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Crevecoeur*, 14. — *Rotangy*, 10. — *Le Gallet*, *Maulers*, chacune 8. — *Viefvillers*, 7. — *Auchy*, *Blancfossé*, *Doméliers*, *Le Saulchoy*, *Luchy*, chacune 5. — *Fontaine-Bonneleau*, 3. — *Cormeille*, *La Chaussée*, *Le Crocq*, chacune 2. — *Catheux*, *Francastel*, chacune 1. Aucune contravention n'a été constatée dans les communes de *Choqueuse*, *Conteville*, *Croissy*, *Muidorge*.

Le nombre total des crimes et délits est égal à la cent cinquante-deuxième partie de la population, et leur nombre moyen annuel à la quinze cent soixante-dix-septième partie.

On présente dans le tableau qui suit le nombre de jugemens rendus par la cour d'assises, et par le tribunal correctionnel, contre des individus habitant le canton, pendant la période décennale de 1821 à 1830.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1821.	1822.	1823.	1824.	1825.	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	TOTAUX.
	Par la cour d'assises.											
Fausse monnaie	Travaux forcés perpétuels	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Vol avec effraction et escalade	Travaux forcés à tems	1	1	"	"	"	"	1	"	"	"	3
Vol domestique	Réclusion temporaire	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Vol d'effets	Emprisonnement	"	"	1	"	1	"	"	"	"	"	2
Vol de récoltes	Emprisonnement	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
		1	1	1	"	2	"	2	"	1	"	8
	Par la police correctionnelle.											
Meurtre involontaire	Prison, amende	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Outrages à la pudeur	Prison et amende	3	"	"	"	"	"	"	1	"	"	4
Séances	Prison, amende	1	"	1	"	2	1	3	"	2	"	10
Vol domestique	Prison	"	1	"	1	"	4	2	"	"	"	9
Vol d'animaux	Prison	"	1	"	"	"	1	"	"	"	"	4
Destruction de bornes	Prison et amende	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Vol d'effets	Prison et amende	"	"	"	1	6	1	2	1	2	1	14
Insulte à l'autorité	Prison	"	"	"	"	1	1	2	1	"	"	6
Maraudage	Prison et amende	"	"	"	"	1	2	1	1	"	"	5
Vol dans les bois	Prison et surveillance	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
Vagabondage	Prison	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	2
Menaces d'incendie	Prison, amende, surveillance	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	2
Délit de chasse	Amende et confiscation d'armes	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Rébellion	Prison et amende	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
		5	2	2	2	11	11	11	5	7	5	61
	Total général	6	3	3	2	13	11	13	5	8	5	69

Les jugemens prononcés par la cour d'assises ont porté sur sept hommes et sur une femme.

Les jugemens correctionnels, au nombre de cinquante-trois, ont frappé trente-neuf hommes, deux enfans du sexe masculin, dix femmes.

Le terme moyen des condamnations par commune est de 3 $\frac{1}{2}$ o.

Leur terme moyen annuel est de six.

Leur nombre total est à la population actuelle dans le rapport d'un à deux cent sept.

Il y a eu, dans la période de 1821 à 1836, neuf suicides : deux par pendaison, les autres par submersion dans des puits. Quatre ont eu pour cause l'aliénation mentale, un autre le chagrin; les motifs des cinq derniers sont demeurés inconnus.

Cinq de ces suicides ont été commis par des hommes, et quatre par des femmes.

Professions et métiers. Voici l'état numérique des principales professions exercées dans l'étendue du canton :

Arpenteurs	5	<i>Report.</i>	1105
Aubergistes et cabaretiers	16	Domestiques	262
Bergers	35	Employés aux moulins	55
Blanchisseuses	23	— d'administration finan-	
Blatiers	4	cière	6
Bonnetiers	126	Epiciers	31
Bouchers	16	Fermiers	3
Boulangers	9	Filateurs	2
Boutreliers	14	Fileurs et fileuses	2986
Boyaudier	1	Gardes champêtres	23
Briquelliers	4	— particuliers	23
Bûcherons	19	Gendarmes	5
Cantonnier	1	Greffier de justice de paix	1
Carriers	5	Horloger	1
Chapeliers	3	Huissiers	3
Charpentiers	93	Instituteurs	22
Charrons	37	Jardiniers	5
Chaudronniers	2	Juge de paix	1
Cloutier	1	Limoziadiers	2
Commissionnaires	4	Maçons	71
Coquetiers	11	Manouvriers	288
Cordiers	6	Maréchaux	48
Cordonniers	80	Matelassiers	3
Couturières	30	Marchands de braise	1
Couvreurs	33	— de chevaux	1
Cultivateurs	527	— de cuir	1
<i>A reporter</i>	1105	<i>A reporter.</i>	4949

<i>Report.</i> . . . 4949	<i>Report.</i> . . . 5105
Marchands de faïence 1	Plafonneurs 2
— de fer 1	Prêtres 14
— de laine 12	Propriétaires-rentiers 97
— de légumes 1	Rempailleurs 2
— de moutons 4	Sabotiers 4
— de porcs 7	Sages-femmes 2
— de vaches 7	Sculpteurs 2
— fruitiers 13	Serruriers 6
Médecins et officiers de santé 7	Taillandier 1
Menuisiers 52	Tailleurs d'habits 39
Meuniers 25	Tisserands 1588
Notaires 3	Tonneliers 34
Ouvrières en tulle 10	Tourneurs en bois 6
Peintres et vitriers 7	Vanniers 2
Percepteurs 5	Vétérinaire 1
Pharmacien 1	
<i>A reporter.</i> . . . 5103	TOTAL . . . 6899

Le nombre des individus exerçant une branche quelconque de l'agriculture (1134) équivaut au sixième de la totalité. Le nombre de ceux adonnés au travail industriel (4697) comprend plus des deux tiers, mais il embrasse une partie du chiffre des agriculteurs, parce que beaucoup d'ouvriers suspendent le travail de la laine en été pour faire la moisson. Les individus vivant de traitement sont dans le rapport de un à soixante-cinq, ceux en état de domesticité dans le rapport de un à seize, etc.

§. 3. Administration.

Le territoire du canton de *Crèvecœur* était placé sur les limites du Beauvaisis et de la Picardie proprement dite.

Il était partagé entre l'évêché d'Amiens et celui de Beauvais.

Onze paroisses dépendaient du diocèse d'Amiens, savoir :

Doyenné d'Amiens : *Blancfossé, Catheux, Corneille, Croissy, Domeliers, Fontaine-Bonnêteau, Le Crœcq, Le Gallet, Le Saulchoy-Gallet, Viefvillers.*

Doyenné de Poix : *Choqueuse-les-Besnard.*

Les paroisses d'*Auchy-lès-Montagne, Conteville, Crèvecœur, Francastel, Luchy, Maulers* avec *La Chaussée* son annexe, *Maidörge, Rotangy*, dépendaient du doyenat de Montagne et de l'archidiaconé de Bray, dans le diocèse de Beauvais.

Quant à la juridiction, les vingt communes étaient distribuées comme il suit entre trois baillages :

Baillage d'Amiens : *Choqueuse-les-Besnard, Croissy, Fontaine-Bonneleau, Rougemaison.*

Baillage de Beauvais : *Auchy-la-Montagne, Conteville, Creve-cœur, Francastel, La Chaussée-du-Bois-d'Écu, Luchy moins Rougemaison, Maulers, Muidorge, Rotangy.*

Baillage de Montdidier : *Blancfossé, Catheux, Conteville, Cormeille, Doméliers, Le Crocq, Le Gallet, Le Saulchoy-Gallet.*

Viefvillers était divisé entre les baillages de Beauvais et d'Amiens.

Cette commune et celles de *Catheux, Choqueuse, Croissy, Fontaine, Le Gallet, Muidorge, Rotangy*, ressortissaient en outre de la prévôté royale de Beauvaisis à Grandvilliers.

Une partie des paroisses de *Francastel, La Chaussée, Luchy, Rotangy* et *Rougemaison*, relevait du vidamé de Gerberoy.

Relativement à l'administration civile, la paroisse de *Rotangy* et la section de *Rougemaison*, dépendance de *Luchy*, appartenaient à l'élection de Beauvais et à la généralité de Paris.

Tout le reste était compris dans la généralité d'Amiens. *Choqueuse, Croissy, Fontaine-Bonneleau, Viefvillers*, faisaient partie de l'élection d'Amiens.

Auchy, Blancfossé, Catheux, Conteville, Cormeille, Creve-cœur, Doméliers, Francastel, Le Gallet, Le Crocq, Le Saulchoy, Luchy, La Chaussée, Maulers, Muidorge, dépendaient de l'élection de Montdidier.

L'organisation départementale effectuée en 1790 comprit tout le territoire du canton dans l'étendue du district de Breteuil. Les communes y furent ainsi réparties :

Canton de *Cormeille* : *Blancfossé, Cormeille, Croissy, Doméliers, Fontaine-Bonneleau, Le Crocq.* Les paroisses de *Gouy-les-Griseilliers* et de *Hardivillers* complétaient l'organisation de ce canton, dont les séances se tenaient à *Blancfossé.*

Canton de *Luchy* : *Auchy-la-Montagne, Francastel, La Chaussée-du-Bois-d'Écu, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy*, et de plus *Abbeville-Saint-Lucien* avec *Oursel-Maison.*

Canton de *Creve-cœur* : *Catheux, Choqueuse, Conteville, Creve-cœur, Le Saulchoy, Le Gallet, Viefvillers.*

Un arrêté du gouvernement du 23 vendémiaire an 10, rendu en exécution de la loi du 8 pluviôse an 9, pour réduire à trente-cinq le nombre des justices de paix du département, prononça la suppression des cantons de *Cormeille* et de *Luchy*. Les communes de *Blancfossé, Cormeille, Croissy, Doméliers, Fontaine, Le Crocq,*

Hardivillers, et celles d'*Auchy, Francastel, Luchy, Oursel-Maison* et *Rotangy*, furent réunies au canton de *Crevecœur*.

Celle de Gouy passa dans le canton de Breteuil, et celle d'Abbeville-Saint-Lucien dans le canton de Froissy avec *La Chaussée, Maulers* et *Muidorge*.

Cet état de choses fut modifié par un nouvel arrêté du 3 ventose an 10. On retira du canton de Froissy les communes de *La Chaussée, Maulers* et *Muidorge* pour les transporter à celui de *Crevecœur* qui donna en échange *Le Crocq, Hardivillers* et *Oursel-Maison*.

Malgré les dispositions de cet acte, *Le Crocq* demeura par le fait annexé à *Cormeille* dont il était une ancienne succursale.

Depuis ce tems, la circonscription du canton n'a éprouvé aucune modification; mais *Le Crocq* ayant recouvré en 1832 son existence municipale indépendante, le nombre des communes s'est trouvé porté à vingt.

AUCHY-LA-MONTAGNE, *Auchy, Auchy, Auchy proche Francastel, Auchy-Saint-Eloi* (*Auciacum, Auchy in Montana, Auchiacum sancti Eligii*), dans la plaine méridionale entre *Rotangy* au nord-ouest, *Francastel* à l'est, *Luchy* au midi. Le sol dénué de mouvement, est consacré presque en entier à la culture des céréales. L'épithète ajoutée au nom de la commune est tirée de la nomenclature ecclésiastique, et signifie, non pas que le territoire est montueux, mais que la paroisse était comprise dans le doyenné de Montagne, de même qu'*Auchy-en-Bray* était dans celui de *Bray*; on distinguait les deux paroisses par l'indication de leur doyenné.

Le chef-lieu formé de plusieurs larges rues, est au centre du pays.

Louis de Villers de l'Isle-Adam, évêque de Beauvais, donna en 1520 à son chapitre cathédral la seigneurie et la justice d'*Auchy* qu'il avait acquises de Marie de Rencourt et du collège de Montagu à Paris.

La cure placée sous l'invocation de Saint-Eloy, reconnaissait pour collateur le chapitre Saint-Laurent de Beauvais. C'est maintenant une succursale.

L'église qui était fort ancienne, a subi un remaniement complet. Le chœur reconstruit en 1789 avec le portail, a encore des arcs croisés portant sur de hautes colonnes groupées. La nef qui est plafonnée a été rebâtie de 1773 à 1786. Le clocher est couvert d'ardoises.

La commune a un presbytère.

Le cimetière a été transféré, il y a vingt ans, à l'ouest du village, contre le chemin de Beauvais à *Creveœur*,

Auchy-la-Montagne avait une mesure particulière pour les grains.

On trouve trois moulins à vent dans l'étendue de la commune. Quelques habitans filent de la laine, mais le plus grand nombre est occupé à la culture du territoire qui est très-morcellé,

Contenance ; Terres labourables, 716 h. 43,80. — Jardins, 7 h. 73,30. — Bois taillis, 17 h. 22. — Vergers et pépinières, 38 h. 22,15. — Friches, 0 h. 21,85. — Places, rues et chemins, 13 h. 29,50. — Propriétés bâties, 11 h. 65,85. — Total, 804 hect. 78,45.

Distance de *Creveœur*, 5 kil. — De Clermont, 3 myr. 9 kil. — De Beauvais, 1 myr. 7 kil. — Marchés, Beauvais, *Creveœur*. — Bureau de poste, *Creveœur*. — Population, 721. — Nombre des maisons, 240. — Revenus communaux, 309 f. 54 c.

BLANCOSSÉ, Blanc-Fossé, Le Blancfossé, Blanfossez, sur la limite orientale entre *Croissy* au nord, *Fontaine-Bonneleau* à l'ouest, *Cormeille* au sud-ouest, le canton de Breteuil au nord-est.

Le territoire, de médiocre étendue, est coupé par plusieurs ravins qui s'ouvrent dans un vallon principal courant de *Cormeille* vers *Croissy*. Le chef-lieu est assis sur les pentes de cette vallée près de la limite orientale. Il est formé de deux larges rues sinueuses et de quelques ruelles accessoires.

Blancfossé était compris dans la châtelainie de Breteuil.

Selon la tradition locale, le village existait très-anciennement dans la vallée Saint-Remy, sur le chemin de *Croissy*, au lieu où est encore le cimetière. On a souvent trouvé des caves et des vestiges incontestables de construction sur l'emplacement.

Il y a à l'extrémité orientale du village un fort ou souterrain consistant en un boyau long de soixante mètres, ayant sur chaque côté dix-huit chambres ou cellules profondes de huit mètres sur deux de hauteur et de largeur. Ce fort, dont l'entrée avait été comblée, fut découvert il y a cinquante ans; il avait une porte à gonds de fer; on communiquait de son ouverture vers le bois qui couronne le coteau voisin par un chemin creux qu'on nomme encore le *Riou* ou *Fossé blanc*. On prétend qu'après la destruction entière du village de Saint-Remy par les Normands, les habitans percèrent le fort dont il s'agit pour se soustraire à de nouveaux désastres, et ils se ménagèrent par le chemin qui était d'ailleurs couvert de bois, le moyen de se réfugier dans la forêt voisine. On bâtit plus tard le village actuel qui reçut et a conservé le nom du chemin creusé dans la pierre blanche.

Le patronage de la cure de *Blancfossé* appartenait à l'abbaye de Breteuil et lui fut confirmé en 1164 par Thierry, évêque d'Amiens. Ce n'est plus qu'une succursale.

L'église sous l'invocation de Saint-Remy fut brûlée en 1783 avec les quatre cinquièmes du village, et reconstruite en parpaing vers l'année 1786; cet édifice est carrelé et proprement tenu.

Les maisons bâties après l'incendie sont en carreaux de craie avec toit d'ardoises.

Une partie de l'ancien château, petite construction en briques, subsiste encore, ainsi que la prison seigneuriale.

Un écart nommé *Maisonneuve* vers la limite orientale a été détruit depuis long-tems.

Le cimetière placé à un quart de lieue au nord du village a conservé une chapelle sous le nom de Saint-Remy.

La commune a un presbytère.

Il y a un moulin à vent et des carrières dans l'étendue du territoire; la population partage son tems entre l'agriculture et la fabrication des étoffes de laine.

Contenance : Terres labourables, 438 h. 72,45. — Jardins, 6 h. 57,60. — Bois, 47 h. 57,65. — Friches, 8 h. 56,65. — Carrières, 0 h. 03,60. — Pâtures, 1 h. 74,40. — Places, rues, chemins, 8 h. 55,70. — Propriétés bâties, 4 h. 80,75. — Total, 516 hect. 38,80.

Distance de *Crevecoeur*, 1 myr. 2 kil. — De Clermont, 4 myr. 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marché, Breteuil. — Bureau de poste, Breteuil. — Population, 524. — Nombre de maisons, 147. — Revenus communaux, 157 f. 61 c.

CATHEUX, *Catheu, Cateu, Cateux, Chateau (Cathelus)*, entre *Crevecoeur, Le Gallet*, au midi, *Le Saulchoy* à l'est, *Fontaine-Bonneleau* au nord-est, le canton de Grandvilliers au nord, *Choqueuse* à l'ouest, le canton de Marseille au sud-ouest,

Le territoire de cette commune est très-tourmenté; neuf vallons ou ravins le traversent et se réunissant vers le nord-ouest, forment la vallée de la petite rivière de *Selle*, qui a ses sources dans le village même. Celui-ci a cinq sections ou quartiers distincts; une grande place triangulaire sépare les trois principales.

Catheux était, dans un tems reculé, une châtellenie dépendant du comté de Breteuil. Eyrard III, fils et héritier de Gilduin, restaurateur de l'abbaye, était en 1119 seigneur de Breteuil et de *Catheux*. Valeran III son fils eut trois filles, dont la dernière, Amicie de Breteuil, recueillit tout l'héritage de la famille, fonda vers 1224 une chapelle dans le château de *Catheux*, et mourut en 1226.

laissant deux filles qui partagèrent entr'elles ses seigneuries. La cadette, Jeanne, porta la châtellenie de *Catheux* en mariage à Simon, de la maison de Dargies, l'une des plus considérables de la province. Renaud leur fils s'intitulait en 1251 seigneur de Dargies et de *Catheux*. Gobert fils aîné de Renaud, eut deux filles, dont la première, Jeanne, épousa en premières noces Hugues comte de Soissons, en deuxièmes noces Jean de Clermont, baron de Charolois, second fils de Robert de France, et en troisièmes noces Hugues de Chatillon. Elle n'eut point de postérité masculine.

Louise de Craon, dame châtelaine de *Catheux*, porta au commencement du quinzième siècle cette seigneurie dans la maison de Mailly, par son mariage avec Jean de Mailly, seigneur de Villers; leurs biens furent confisqués en 1423.

La châtellenie de *Catheux*, de laquelle relevaient quatre-vingt-dix-neuf terres ou fiefs, était en 1470 à la maison d'Ailly.

Elle entra, vers le commencement du seizième siècle, dans la maison de Gouffier et devint une baronnie appartenant à la branche d'Epagny dépendant du marquisat de Thoirx. L'un de ces Gouffiers qui acquit aussi la seigneurie de *Crovecœur*, fit transporter dans ce bourg les halles de *Catheux*, dont le marché était détruit.

Un sieur Lesage, marchand à Paris, ayant eu d'un médecin de Louis XV la certitude du jour de la mort de ce roi, acheta à l'avance tous les draps noirs qui existaient à Paris et aux environs, et fit ainsi en moins d'une semaine une fortune de plusieurs millions. Il acquit ensuite de M.^{me} de Courtebonne, nièce de M. de Gouffier, la terre de *Catheux* et successivement tout le marquisat de Thoirx.

Il y fit bâtir un château pour remplacer celui du moyen-âge qui était tout-à-fait ruiné. Ce nouveau château a été démoli depuis peu de tems.

L'ancien qu'on appelle encore le *vieux-cateu* était au milieu du village; il n'en reste que la motte de forme ovale, longue de cinquante mètres sur vingt-six de hauteur et largeur; il était défendu par un fossé, un boulevard extérieur et un ouvrage avancé. On a planté un calvaire en 1822 au sommet de la butte; il y a de vastes souterrains dont l'entrée est bouchée.

La cure de *Catheux*, sous le titre de Saint-Denis, était conférée par l'évêque d'Amiens : c'est maintenant une succursale dans l'étendue de laquelle est comprise la commune de *Fontaine-Bonneleau*.

L'église en forme de carré allongé est terminée du côté du chœur par un pignon dont les murs sont garnis de crochets, et les angles de clochetons; il y a des contreforts appliqués; les fenêtres sont

simples, ogives, à moulures creuses. La nef est moderne, couverte en tuiles; le clocher en ardoises est sur la porte. Tout l'édifice est sombre à l'intérieur; le lambris de la nef se continue sur deux collatéraux étroits. Le chœur est petit, voûté à nervures aiguës, croisées, appuyant dans les angles sur des colonnes grêles. Une seule fenêtre a conservé un meneau qui la divise en deux ogives tertiaires.

Le *Moulin à eau* forme un écart vers la limite du côté de *Fontaine*. Les habitans de *Francastr* étaient obligés autrefois d'y faire moudre leurs grains; il se redimèrent de cette banalité accablante à cause de la distance, moyennant une redevance de six muids de blé.

La commune n'a pour toute propriété qu'un presbytère.

Le cimetière entouré de haies vives, est au midi du village.

On fabrique des étoffes de laine à *Catheux*. Le sol est trop tourmenté pour qu'il ait beaucoup de bonnes terres à blé; les parties planes sont couvertes de bois remarquables par leur beauté.

Contenance : Terres labourables, 814 h. 28,15. — Jardins, 6 h. 21,45. — Prés, 21 h. 55,40. — Bois, 278 h. 44,65. — Vergers et pépinières, 4 h. 16,40. — Fiches, 34 h. 82,45. — Places, rues et chemins, 14 h. 81,35. — Eaux, 0 h. 57,10. — Propriétés bâties, 3 h. 32,05. — Total, 1178 hect. 19.

Distance de *Crevecœur*, 6 kil. — De *Clermont*, 4 myr. 7 kil. — De *Beauvais*, 2 myr. 8 kil. — Marché, *Crevecœur*. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 389. — Nombre de maisons, 117. — Revenus communaux, 201 fr. 69 c.

CHOQUEUSE-LES-BESNARD, *Choqueuses*, *Chauqueuse*, *Sauqueuse les Benards*, *Chauqueuses*, *Sauqueuse les Benars*, entre *Conteville* au nord-ouest, *Le Mesnil-Conteville* du canton de *Grandvilliers* au nord, *Catheux* à l'est, le canton de *Marseille* au sud-ouest.

Petit territoire allongé, traversé par un ravin courant de l'ouest à l'est, limité au nord par un autre ravin. Le chef-lieu, qui consiste en une rue principale et une place assez vaste, est assis sur le plateau intermédiaire; il est entouré de haies; le sol est aride et médiocre.

Josse de Paillart, écuyer, possédait la terre de *Choqueuse* en 1507; elle fut acquise par *J. B. Lecaron*, conseiller au baillage d'Amiens, qui en prit le surnom en 1663; elle est restée depuis dans cette famille.

La cure de *Notre-Dame de Choqueuse* était conférée par l'évêque d'Amiens. Elle est comprise aujourd'hui dans la succursale de *Conteville*.

Le chœur de l'église a été construit en parpaing dans l'année 1584; les fenêtres sont à moulures creuses; une seule est divisée en deux ogives. La nef a été rebâtie en 1830, et le clocher qui était central, a été rétabli au-dessus du portail. Tout l'édifice est lambrissé; les poutres du chœur sont chargées de sculptures.

On voit près de la place les restes d'un ancien château qui était entouré d'une muraille polygone et de fossés. La motte a été démolie; elle recouvrait un fort ou souterrain divisé en plusieurs branches et en chambres, d'une époque bien antérieure au château.

Il y avait autrefois une ferme ou écart au lieu dit le Frêne, au midi de *Choqueuse*.

La commune a un presbytère et un puits public, le seul qui existe sur le territoire.

Le cimetière clos de murs entoure l'église.

La population fabrique de la bonneterie et des étoffes de laine; il y avait anciennement un moulin à vent qui a été détruit.

Contenance : Terres labourables, 526 h. 12,40. — Jardins, 5 h. 44,25. — Bois, 59 h. 01,25. — Vergers et pépinières, 11 h. 93,15. — Friches, 6 h. 99,60. — Places, rues, chemins, 4 h. 38,40. — Propriétés bâties, 3 h. 16,60. — Total, 417 h. 05,65.

Distance de *Crevecœur*, 5 kil. — de Clermont, 4 myr. 9 kil. — De Beauvais, 2 myr. 7 kil. — Marché, *Crevecœur*, Grandvilliers. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 527. — Nombre de maisons, 96. — Revenus communaux, 82 f. 05 c.

CONTEVILLE (*Comitis villa*, *Contevilla*), sur la limite occidentale. Le territoire, à l'ouest de *Choqueuse*, est enclavé entre les cantons de Grandvilliers et de Marseille; il forme une petite plaine limitée au nord et au midi par deux ravins courant vers l'est. Le village est à-peu-près central, composé de maisons entourées de jardins et de haies, disposées en quatre rues principales.

Conteville dépendait de la seigneurie de *Crevecœur*.

Ce village était compris, au onzième siècle, dans la cure de Lihus ainsi que *Crevecœur* et Hétomesnil. Il fut donné, en même temps que Lihus, à l'abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais par l'évêque Druon, fondateur de ce monastère. Les moines firent selon l'usage du temps, desservir l'église par un des leurs; ils obtinrent, en 1157, des lettres d'Henri de France, évêque de Beauvais, portant érection de l'église en une cure dont leur abbé conserva le patronage. Ce bénéfice était sous le titre de Saint-Nicolas. C'est aujourd'hui une succursale qui embrasse dans son étendue la commune de *Choqueuse-les-Besnard*.

Le chœur de l'église est une vieille chapelle terminée par un

pignon percé de trois petites croisées simples, étroites, et qui a une autre fenêtre pareille sur chaque côté. La corniche extérieure est un boudin soutenu par des arcades romanes portant sur des corbeaux à têtes plates et dessins variés. On a ajouté, en 1742, une nef plus large que le chœur et un clocher en charpente qu'on a placé sur la porte. A l'intérieur, le chœur a un lambris du seizième siècle : cette partie de l'édifice est un des plus vieux monuments du canton.

Conteville n'a aucune propriété. Le cimetière, entouré de haies vives, est à l'entrée du village du côté de *Choqueuse*.

Il y a une marnière et un moulin à vent dans cette commune. La population, resserrée sur un petit territoire, fabrique des serges et beaucoup de bonneterie.

Contenance : Terres labourables, 238 h. 85,05. — Jardins, 6 h. 73,40. — Bois, 93 h. 47,65. — Vergers, pépinières, 13 h. 99,40. — Friches, 0 h. 53,85. — Places, rues et chemins, 4 h. 20,65. — Eaux, 0 h. 30,30. — Propriétés bâties, 3 h. 72,50. — Total, 361 hect. 84,80.

Distance de *Crevecœur*, 6 kil. — De Clermont, 5 myr. — De Beauvais, 2 myr. 8 kil. — Marchés, *Crevecœur*, Grandvilliers, Beauvais. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 403. — Nombre de maisons, 124. — Revenus communaux, 105 fr. 03 cent.

CORMELLE, *Cormeilles*, *Cormeilles-le-Crocq*, *Cormelle-la-Ville*, *Cormelle-la-Neuville* (*Cormiliæ*, *Cormeliæ*, *Cormellæ*, *Curmiliaca*).

Le territoire présente un périmètre à-peu-près ovale, traversé du midi au nord par un vallon sinueux qui descend vers *Blanc-fossé*; des coteaux boisés limitent à l'est ce vallon; une plaine découverte le borne à l'ouest. Le chef-lieu est bâti dans cette plaine entre le grand vallon et l'un de ses rameaux.

Ce village comprend quatre rues. Celle dite d'En-Haut a un alignement très-régulier et une largeur de dix-sept mètres; la rue d'En-Bas a trente-quatre mètres de large; la rue du Sac, bien plus étroite, est un prolongement de la précédente vers le midi; la rue Neuve a une direction perpendiculaire aux autres, de l'est à l'ouest. Les rues dites d'En-Haut et d'En-Bas sont jointes par une ruelle transversale subitement rétrécie, comme le serait un passage servant de communication entre deux anciennes voiries; c'est qu'en effet ce passage était la limite des deux seigneuries qui se partageaient autrefois le territoire de *Cormelle*. La rue d'En-Haut et la rue Neuve qui y tient, étaient dans la seigneurie de l'abbaye de

Froidmont, tandis que toute la partie basse de la commune dépendait de *Blancfossé*.

Cormeille est un lieu fort ancien; c'est certainement sur son territoire qu'on doit trouver la station romaine nommée *Curmiliaca* dans l'itinéraire d'Antonin, et que différens auteurs ont voulu voir à Milly canton de Marseille, à *Croissy*, à Corbie (Somme), et ailleurs encore. D'Anville a fait remarquer dans sa notice des Gaules que *Curmiliaca*, situé sur la voie romaine qui tendait d'Amiens à Beauvais, était indiqué à douze lieues gauloises d'Amiens (*Samarobriva*), et à treize lieues de Beauvais (*Casaromagus*). Or, en mesurant la chaussée Brunehaut qui part de Beauvais, passe près de *Cormeille*, aboutit à Amiens, et prenant pour points extrêmes les cathédrales des deux villes, on obtient une longueur d'environ 28,300 toises et en comptant la lieue gauloise à 1,134 toises, évaluation qui n'est pas contestée, on trouve pour vingt-cinq lieues 28,350 toises; ainsi la différence entre la longueur donnée dans l'itinéraire et celle mesurée sur le terrain est seulement de cinquante toises, différence minime et qui tient probablement à l'incertitude des points exacts de départ. Une objection plus réelle a été faite sur les distances partielles de *Curmiliaca* aux deux stations correspondantes. L'itinéraire indique douze lieues gauloises d'Amiens à *Cormeille*, tandis que sa distance réelle est de 15,300 toises ou treize lieues et demie; il donne treize lieues de *Cormeille* à Beauvais, tandis qu'il y a seulement 13,000 toises ou onze lieues et demie. Un examen attentif des lieux a fourni le moyen de résoudre nettement cette difficulté. En effet, on ne doit pas prendre pour *Curmiliaca* le village actuel de *Cormeille*, mais bien un emplacement nommé La Neuville, situé contre la chaussée Brunehaut, au nord du village, que la tradition signale comme étant l'assiette primitive de la commune, où il existe des puits comblés, des restes de construction, et où l'on trouve de tems à autre des médailles romaines et de belles poteries en terre rouge.

La Neuville est à onze cents toises au nord de *Cormeille*. En retranchant cette longueur entre Amiens et *Cormeille*, et l'ajoutant entre *Cormeille* et Beauvais, on retrouve à-peu-près les distances données par l'itinéraire d'Antonin, et l'on acquiert une nouvelle preuve de la sagacité de d'Anville.

L'abbaye de Breteuil avait le patronage de la cure de *Cormeille* qui lui fut confirmé en 1164 par Thierry, évêque d'Amiens. Elle le céda dans la suite au chapitre cathédral de ce diocèse.

L'église a rang de succursale sous l'invocation de saint Martin.

Cet édifice a la forme d'un T. Sa façade en pierres de taille a pour porte une arcade en anse de panier, du seizième siècle; la nef, du

même tems , est garnie d'un lambris chargé de sculptures. Comme cette église pouvait à peine contenir trois cents personnes, formant seulement le tiers de la population , et que d'ailleurs le sanctuaire menaçait ruine , on l'agrandit en 1828 de toute la partie qui croise à angle droit sur la nef. *M. Gayant*, maire de *Cormeille*, fit à cette occasion , à ses risques et périls , le premier essai qu'on eût vu dans le pays de la cuisson des briques par la méthode flamande. Le nouveau chœur est garni de dalles. Le clocher couvert d'ardoises a été placé sur la porte en 1782.

Au mois de janvier 1834 , une maison située dans la rue d'En-Haut s'affaissa tout-à-coup , et une mare voisine se trouva subitement épuisée ; les travaux de déblayement firent découvrir un souterrain dont la voûte s'était enfoncée. C'est un de ces refuges dont on a tant d'exemples dans la Picardie ; celui-ci consistait en une galerie longue de quatre-vingt-deux mètres , garnie sur les côtés de chambres ayant cinq mètres de profondeur sur trois de largeur et hauteur ; l'entrée, pratiquée à mi-côte sur le chemin de *Fontaine*, était bouchée depuis long-tems.

On trouve à cinquante pas dans la plaine au midi du village, au lieu appelés Fosses, des caves et des vestiges de constructions qu'on dit avoir été un couvent de templiers. Les débris de tuiles romaines qui abondent et que la charrue ramène sans cesse au jour paraissent indiquer une époque bien plus reculée. Peut-être aussi ce lieu fut-il occupé par une maladrerie royale qui existait anciennement à *Cormeille*.

Le cimetière est dans la vallée , à un quart de lieue au nord du village ; son emplacement forme une sorte de monticule à la manière des tumulus ; on en a extrait beaucoup de cercueils en pierre tendre , dont chacun contenait plusieurs vases de poterie grossière. On l'appelle Saint-Martin du nom d'une chapelle fort ancienne qu'on a reconstruite en 1827.

La Neuville , dont il a été question plus haut , est au nord du cimetière. La chaussée Brunehaut passe en ligne droite dans le vallon à l'est de *Cormeille* et de Saint-Martin , courant du nord au midi.

L'ancienne paroisse du *Crotq* qui avait été réunie à *Cormeille* , en a été de nouveau détachée dans l'année 1832.

La commune de *Cormeille* a un presbytère , une place et un jeu de tannis plantés d'arbres fruitiers et de haute tige , deux pompes , une compagnie de pompiers.

Un règlement municipal dû à la vigilance de *M. Gayant*, prohibe l'usage du chaume pour la couverture des bâtimens neufs.

L'abbaye de Froidmont possédait la moitié du territoire par de-

nation d'Amicie de Breteuil, vers 1221. Sa ferme divisée et vendue a donné de l'aisance à soixante familles. La fabrique des étoffes a pris un grand développement depuis quarante années. La population qui était misérable autrefois, s'est accrue d'un quart dans le même intervalle, et sa richesse a plus que doublé.

Il y a un moulin à vent et une argilière dans l'étendue du territoire. On y trouvait anciennement une briquetterie. Plus de la moitié de la population est occupée à la confection des tissus de laine.

Contenance : Terres labourables, 578 h. 03,25. — Jardins, 17 h. 37,20. — Bois, 100 h. 40,65. — Vergers et pépinières, 4 h. 11,50. — Fiches, 0 h. 26,85. — Places, rues et chemins, 13 h. 83,15. — Propriétés bâties, 7 h. 55,50. — Total, 721 hect. 58,10.

Distance de *Crevecœur*, 1 myr. — De Clermont, 4 myr. 3 kil. — De Beauvais, 3 myr. — Marché, Breteuil. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 993. — Nombre de maisons, 258. — Revenus communaux, 207 f. 95 c.

CREVECŒUR-LE-GRAND, *Crevecœur-les-Lihus*, *Crevecor*, *Crevecuer*, *Crevequer*, *Crievecuer* (*Crepicordium*, *Crepacordium*, *Crepitocorde*), sur la limite occidentale, entre *Catheux* au nord, *Le Gallet*, *Vieffillers* à l'est, *Rotangy* au midi. Le territoire, assez vaste, est coupé par trois ravins, dont l'un venant du canton de Marseille, passe entre le chef-lieu et le hameau de *La Houssoye*; un autre courant du midi au nord, sépare *Crevecœur* du hameau de *Laborde*; le troisième forme limite avec la commune de *Gallet*; tous trois se réunissent pour descendre vers la commune de *Catheux*. Il y a, vers l'angle méridional, un prolongement resserré entre les territoires de *Rotangy* et de *Blicourt*. Le chef-lieu est rapproché de la limite occidentale.

Crevecœur fut d'abord un simple hameau ou vicariat dépendant de *Lihus* dans le canton de Marseille.

Ce bourg a donné, dans le moyen-âge, son nom à une maison illustre qui tirait son origine de celle de Breteuil. Evrard II, petit-fils de Gilduin, restaurateur de l'abbaye de Breteuil dans le onzième siècle, eut deux fils, dont le cadet, Hugues, obtint la seigneurie de *Crevecœur* en partage vers 1157, et devint la tige de cette nouvelle race.

Enguerrand, deuxième fils de Hugues de *Crevecœur*, partit en 1138 pour la Terre-Sainte, et fit avant ce voyage, de grandes largesses aux abbayes de Beauvaisis.

Jean I, son héritier, accrut les donations de son père en faveur de *Beaupré*, de *Saint-Germer* et de *Saint-Lucien*; il contribua à

la fondation des Jacobins de Beauvais, Alix de Fouilleuse sa femme, dame de Crevecœur après lui, fut inhumée en 1279 dans le cloître de ce couvent (1).

Antoine de Crevecœur, l'un de leurs petits-fils, fut prévôt de Paris depuis 1348 jusqu'à 1353.

Jean III, dit Flameng, assista le roi en 1356 à la bataille de Poitiers, où il demeura prisonnier.

Guillaume de Crevecœur, l'un de ses fils, évêque de Coutance en 1390, fut présent à la translation du corps de saint Louis.

Jean IV, seigneur de Crevecœur et d'Ons-en-Bray, surnommé Flameng comme son père, servit, avec neuf écuyers, sous le châtelain de Beauvais, dans l'armée levée en 1386 pour passer en Angleterre.

Son fils aîné, Jacques, seigneur de Crevecœur et de Thoix, conseiller chambellan du roi, fut capitaine de Compiègne et commanda, en 1421, les troupes du duc de Bourgogne. Il eut, en 1428, le gouvernement du comté et de la ville de Clermont pour le roi d'Angleterre. Il laissa deux fils.

L'aîné, Anthoine de Crevecœur, grand-louvetier de France, se trouva avec toute la noblesse de Picardie, en 1449, à l'assaut de Gerberoy sur les Anglais.

Le puîné, Philippe de Crevecœur, est célèbre sous le nom de maréchal Descordes ou des Querdes, titre de l'une de ses seigneuries. Il s'attacha d'abord à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, pour lequel il combattit à la bataille de Montlhéry en 1463, et qui le pourvut, deux ans après, du gouvernement de l'Artois et du collier de la Toison-d'Or. Il fut l'un des généraux qui commandèrent l'armée bourguignonne pendant le siège de Beauvais, en 1472.

Il se soumit, en 1477, à Louis XI, qui lui donna le gouvernement général de Picardie, tout en lui conservant celui des villes de Roye, Péronne et Montdidier. Devenu maréchal de France en 1483, il rendit d'éminens services sur la frontière du nord, et fut considéré comme l'un des plus grands hommes de guerre de son tems. Il fut le premier gouverneur du Boulonnais après la réunion de ce comté à la couronne. Ayant ensuite accompagné Charles VIII à

(1) Sa pierre sépulcrale portait cette épitaphe célèbre :

Ce qu'or estes je la sue
Et vous serez ce qu'or sui
Priez pour nous
Celle qui dit ces vers
Est mangié des vers
Et serez vous.

la conquête du royaume de Naples, il mourut en 1494 à l'Arbresle, près de Lyon, d'où son corps fut rapporté à Boulogne pour y être inhumé. Il était aussi habile négociateur que grand capitaine, et le roi Louis XI l'avait recommandé au dauphin son fils, en lui conseillant de s'en servir comme d'un sage et vaillant chevalier. Charles VIII fit rendre à son convoi les mêmes honneurs qu'à celui des rois de France. Le maréchal de Crevecœur avait une haine si profonde contre les Anglais qu'il avait coutume de dire : Je consentirais à passer une année ou deux en enfer, pourvu que je les puisse chasser de Calais.

Jean Molinet, poète bourguignon, composa pour le maréchal, une épitaphe très-longue, dans laquelle il lui fait raconter sa vie. On y lit le passage suivant :

Je fus jadis Philippe de Crevecœur,
 Homme de cœur et de noble lignée,
 En mon vivant Des Guerdes seigneur,
 Bellicateur et chevalier d'honneur,
 Gubernateur de toute la Picardie.
 Au siège de Beauvais mis mon corps au hazard,
 Plusieurs fois main à main combattant Salezard.
 Etc., etc.

François, fils d'Antoine de Crevecœur, n'eut qu'une fille nommée Louise qui épousa en 1517 messire Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnavet, amiral de France et favori du roi François I. La seigneurie de *Crevecœur* entra ainsi dans une nouvelle maison. L'amiral Bonnavet fut grand général; cependant on lui reprocha d'avoir déterminé le roi, contre l'avis des plus vieux capitaines, à donner la bataille de Pavie où il fut tué le 24 février 1555.

François Gouffier dit le jeune, son second fils, servit glorieusement et devint lieutenant-général et vice-amiral de Picardie en 1577. Il mourut fort âgé le vingt-quatre avril 1594, laissant sept enfans vivans de treize qu'il avait eus. On l'appelait le chevalier sans reproche : Loisel parle de sa dextérité dans les combats en champs clos qui étaient de mode en son tems.

Henri Gouffier, seigneur de *Crevecœur*, marquis de Delfonds, son deuxième fils, se distingua dans les armes comme ses ancêtres; les Vénitiens le firent général de leurs troupes et lui donnèrent la terre de Casabel en récompense de ses services. Il se trouva ensuite à la bataille de Senlis, et fut assassiné le 22 août 1589 dans l'église de Breteuil par son cousin-germain le marquis de Maignelay, l'un des chefs de la ligue.

Henri-Marc-Alfonse-Vincent Gouffier, seigneur de *Crevecœur*, Bonnavet, Casabel, son second fils, né à Venise le 4 juin 1586,

fut tenu sur les fonts par les ambassadeurs de France et de Portugal pour leurs cours, par la république de Venise et le duc de Mantoue qui lui imposèrent chacun un nom. Il fut brûlé par accident au château de Berniuelles le 23 mars 1645.

Nicolas Alexandre Gouffier son héritier, vendit le 1.^{er} mai 1659, à messire Adrien de Hanival, seigneur de Mainevilette, moyennant trois cent soixante mille livres, la seigneurie de *Crevecœur* qui avait pris le titre de marquisat et qui comprenait alors Lihus qu'on nommait Mainevilette, *Conteville*, La Neuville-sur-Oudeuil, Belloy, Saint-Omer, Le Mesnil-Conteville, *Rotangy* et Villers-sur-Bonnières.

La fille de celui-ci, mariée à François-Joseph comte de Clermont-Tonnerre, lui porta en 1705 le marquisat de *Crevecœur* dont elle avait hérité de son frère, président à mortier au parlement de Paris. Le domaine revint encore aux Mainevilette, et il retourna le 14 mai 1726, à défaut d'héritiers directs, au comte Philippe-Aynard de Clermont-Tonnerre, dont la petite-fille et héritière Charlotte-Félicité épousa en 1750 le comte de Lannion. Félicité-Sophie leur fille, duchesse de Larochevoucauld-Liancourt, a légué la terre de *Crevecœur* à M. le comte *Alexandre de Larochevoucauld*, pair de France, son fils puîné, qui en a pris possession le 20 septembre 1852.

La seigneurie de *Crevecœur* s'étendait anciennement sur vingt-sept paroisses.

Il y a sur le territoire un lieu dit le trac ou la fosse aux Anglais, où l'on prétend qu'un certain nombre d'Anglais fuyant après l'échec du comte d'Arondel devant Gerberoy en l'année 1435, fut assailli et mis à mort par les paysans.

Le 23 mars 1590, Gribauval, l'un des chefs de la ligue à Beauvais, voulant se venger du tort fait à son parti par les Bonnivet, vint à *Crevecœur* avec les neuf compagnies de la ville, une pièce d'artillerie et des échelles; il se jeta à l'improviste sur le bourg qu'il pillà, tira trois coups de canon contre le clocher, et dévalisa l'église sans même respecter les vases sacrés. Le dégât fut évalué à plus de cent mille livres de ce tems-là. La garnison demeura jusqu'au mois de mai dans *Crevecœur* qu'elle ruina de fond en comble; elle brûla la porte du château.

Le 27 mai 1591, *Crevecœur* fut pillé de nouveau par les soldats du duc d'Aumale qui se battirent dans le bourg même contre des troupes royalistes venant de Neufchâtel.

Cette localité fut ravagée par les Espagnols en 1595.

Le pays eut encore beaucoup à souffrir dans l'expédition des troupes espagnoles en 1636; les villages furent brûlés, la population mas-

sacrée. Toutes les terres comprises entre *Crevecœur*, *Francastel* et *Doméliers* demeurèrent en friche jusqu'en 1660, faute de bras pour les cultiver. *Crevecœur* qui avait alors avec ses hameaux deux mille deux cents habitans, n'en conserva pas mille.

Ce bourg éprouva un nouveau désastre en 1790 par un incendie qui détruisit quatre cents maisons. Le dommage fut estimé deux millions ; il n'y paraît plus maintenant.

La cure qui n'était d'abord qu'un vicariat de *Lihus*, fut érigée au douzième siècle en même tems que celle de *Conteville*. L'abbé de *Saint-Symphorien* de *Beauvais* en avait le patronage.

Les abbayes de *Chaulis*, *Saint-Paul*, *Wariville* et le chapitre de *Gerberoy* partageaient les grosses dixmes.

Il y avait dans le château une chapelle fondée en 1206 sous le titre de *Saint-Jean*, à laquelle l'évêque diocésain nommait.

Une autre chapelle dédiée à sainte *Marguerite*, était près du cimetière.

Le bourg de *Crevecœur* est formé dans son état actuel de cinq rues principales sur les chemins de *Blicourt*, *Lihus*, *Grandvilliers*, *Catheux*, *Viefvillers*, d'une rue circulaire au nord de l'église, de quelques ruelles intermédiaires, et de deux places, l'une devant le château, l'autre dite la prairie, vaste et garnie d'arbres de haute tige. Les maisons de la partie centrale sont bien construites, mais celles des rues écartées sont encore à l'état de chaumière. La voie publique soigneusement entretenue en cailloutis, est coupée de plusieurs vastes mares.

L'église située à côté du château, est sous l'invocation de saint *Nicolas*. C'est un bâtiment assez vaste qui a subi plusieurs remanemens à la suite des dévastations dont on a vu qu'il avait été victime. Il a été béni pour la dernière fois le 22 mai 1522, par *Jean de Pleurs* évêque de *Riom*, en l'absence du diocésain. Sa forme est allongée et il n'y a qu'un transept. Le portail est une large arcade ogive du seizième siècle, couronnée de crochets, ayant des moulures creuses en retraite ornées de feuilles et de festons trilobés. La porte est carrée, surmontée d'un tympan flamboyant portant dans son milieu une rose à six divisions. Il y a deux pinacles latéraux et deux gargouilles. Le pignon est percé d'une autre rose de moyenne grandeur à six compartimens trilobés, et couronné par un fronton appliqué. Toute la façade est en pierres de taille ; le reste de l'édifice est en briques sur solin de grès.

Les fenêtres de la nef, au nombre de six, sont des ogives geminées, remaniées ; celles du chœur sont modernes.

Le clocher, seul reste de la première église, est de l'époque de la transition ; il est central, carré, percé sur chaque face de deux fe-

nêtres ogives à têtes trilobées, portant sur des colonnettes romanes. Un chapeau d'ardoises a remplacé l'ancienne pyramide.

L'église est sombre à l'intérieur ; la nef est lambrissée et carrelée en partie. Le dessous du clocher est voûté à arcs aigus appuyant sur des colonnes grêles dont il ne reste guère que les chapiteaux garnis de feuilles ; il a des collatéraux. Le chœur est voûté ; il a à droite une chapelle, formant transept, recouvrant un caveau, et dans le mur un monument sépulcral en marbre vert, qui est celui de la famille de Mainevilette.

On voit aussi dans la nef un pilastre engagé supportant une urne funéraire. Il y avait en outre un mausolée en marbre blanc de l'amiral Bonpivet, détruit dans la révolution. M. Cambry qui en recueillit les débris, dit que c'était un monument remarquable par le travail de la sculpture.

Le château fut bâti ou agrandi par Anthoine de Crevecœur qui s'étant décidé à l'instigation du maréchal des Querdes, son frère, à quitter le service des Bourguignons, abandonna le château de Thiennes, en Flandre où il faisait sa résidence, et vint se fixer en 1445, dans sa terre patrimoniale. Louvet dit que « s'étant » retiré au bourg de *Crevecœur*, il y fit construire un corps de » logis de briques dont les huisseries, fenestres, encoigneures » et cormiers sont garnis de pierres de taille, étant un des plus » excellents bâtimens de ce tems-là. » Les fondations sont d'une époque bien antérieure. Ce château est formé d'un corps de logis avec deux ailes en retour d'équerre, sur une vaste cour ; il a conservé ses tourelles et ses vieilles tours dont on a diminué cependant l'élévation ; on prétend qu'on pouvait apercevoir de leur sommet le clocher de Saint-Denis près Paris. L'architecture offre un mélange d'ordre dorique avec des parties des derniers tems du style ogival, ce qui donne à l'édifice un caractère historique contrastant avec la disposition élégante et toute moderne des appartemens intérieurs. Il y a des dépendances considérables, une vaste pelouse parsemée d'arbres d'agrément, et un parc enclos de vingt-cinq hectares.

On montre une pièce dont la cheminée et le plafond sont remarquables, et qu'on nomme chambre de François I.^{er}, parce qu'en effet ce roi y a couché.

Le 15 juillet 1680, Louis XIV allant en Picardie vint au château de *Crevecœur*. Le lendemain même la tour du nord dans laquelle il avait passé la nuit, s'écroula.

Il y avait autrefois dans une dépendance, une statue de saint Christophe, en pierres de taille, qui n'avait pas moins de trois toises

de diamètre : on prétend qu'elle ressemblait au maréchal de Crevecœur.

On voit encore dans le vestibule des bas-reliefs mal conservés représentant quelques actions d'éclat attribuées aux seigneurs du lieu.

Ce château reçut en 1659 une réparation générale à la suite d'un arrêt rendu le 29 août par le parlement de Paris, sur un procès commencé depuis cent ans, et durant lequel on avait laissé dépérir l'édifice, endommagé d'ailleurs du tems de la ligue.

Madame la duchesse de *Larochefoucauld* habita pendant les vingt dernières années de sa vie le château de *Crevecœur* qu'elle fit restaurer et embellir ; elle y établit une salle de spectacle, et répandit ses bienfaits sur la population.

La Houssoye est un hameau de soixante-dix maisons disposées en une seule rue, à demi-lieue au nord.

Laborde autre hameau, ayant vingt maisons, est au nord-est. On prétend qu'il y eut un établissement de Templiers.

Ces deux villages ne sont composés que de chaumières.

La route royale de Rouen à La Capelle nouvellement construite, traverse de l'ouest à l'est le territoire et le bourg.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, des halles avec mairie au-dessus, des pompes, des jeux de paume et de tamis, des promenades plantées au lieu dit la prairie.

Le cimetière entouré de murs et de haies vives est au bout de cette promenade du côté de *Viesvillers*.

Un règlement municipal interdit pour l'avenir la construction de couvertures en chaume.

Crevecœur a un bureau de bienfaisance, un marché considérable, des foires, une compagnie de pompiers, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste aux lettres, une voiture publique allant à Beauvais.

On trouve dans l'étendue du territoire une carrière, un four à chaux, une briqueterie, cinq moulins à vent.

La population très-laborieuse est adonnée à la confection d'étoffes de laine connues sous le nom d'escot, blicourt, anacoste, alépine, tissus de mérinos et de cachemire.

Il y a aussi une fabrique de gants de peau dans ce bourg ; c'est un pays rempli d'activité et qui se développe par le travail ; la population s'est accrue d'un cinquième depuis quarante ans ; l'aisance a augmenté dans une proportion beaucoup plus forte.

Contenance : Terres labourables, 847 h. 48,20. — Jardins, 30 h. 77,70. — Prés, 0 h. 08,25. — Bois, 268 h. 76,30. — Vergers et

pépinières, 35 h. 25,35. — Oseraies et aunaies, 0 h. 18. — Friches, 2 h. 98,50. — Pâtures, 0 h. 25,70. — Jardins d'agrément, 4 h. 59,25. — Places, rues, chemins, 24 h. 19,65. — Eaux, 0 h. 24,10. — Propriétés bâties, 16 h. 79,55—Total, 1231 hect. 60,55.

Distance de Clermont, 4 myr. 5 kil. — De Beauvais, 2 myr. 4 kil. — Marchés, *Crevecoeur*, Beauvais. — Bureau de poste, *Crevecoeur*. — Population, 2345 — Nombre de maisons, 625. — Revenus communaux, 3,623 fr. 21 c.

Croissy, Croicy, à la limite septentrionale, au nord de *Fontaine-Bonneleau* et de *Blancfossé*.

Le territoire qui a sa principale dimension de l'ouest à l'est, est divisé dans le sens opposé par la vallée de la Selle, par un ravin descendant de *Blancfossé* et un autre ravin à la limite occidentale.

Le chef-lieu est sur le bord de la Selle, très-près du département de la Somme; c'est un village formé de plusieurs rues et mieux bâti que les pays voisins.

Gautier (*Traité de la construction des chemins*, pag. 79) indique ce lieu comme pouvant être le *Curmiliaca* de l'itinéraire d'Antonin.

Le chapitre d'Amiens avait la seigneurie de *Croissy*.

L'évêque diocésain nommait à la cure sous l'invocation de St. Léger, qui n'est plus que simple succursale.

L'église est assez vaste et de différentes époques. Le portail est au bas du clocher à l'extrémité de la nef; il consiste en une arcade ogive simple soutenue de chaque côté par une grosse et massive colonne sans socle, à gros chapiteaux portant des têtes plates bizarres et des dessins variés; le dessous du clocher est un porche qui s'ouvre dans l'église par une porte romane à trois rangées de festons ovales entrelacés et à trois colonnettes latérales engagées.

Le clocher est roman, carré, percé sur chaque face de deux larges fenêtres entourées d'un cordon de violettes; chacune est sous-divisée par une colonnette intermédiaire à gros chapiteau orné; des groupes de colonnettes soutiennent la retombée des arcades principales; un chapeau d'ardoises couronne l'ensemble.

La nef; de la même époque, a une corniche remarquable formée de petites arcades, les unes à cintre-plein et les autres trilobées; les premières ont des corbeaux à têtes plates et des contre-corbeaux, les autres des modillons à dessins variés. Il y a de chaque côté trois fenêtres romanes simples avec cordon courant, et une quatrième fenêtre en lancette simple près du chœur. Celui-ci est plus bas que la nef, terminé en pignon percé d'une ogive géminée, à boudin et rose; il a une seconde fenêtre ogive simple, à boudin,

sur le côté nord. L'église est sombre, humide à l'intérieur; la charpente, du seizième siècle, est décorée de têtes peintes.

On a rencontré de tems à autre près des carrières à l'ouest du village, des bières qui contenaient des ossemens et un petit vase de terre brune; ces bières étaient en pierre de grain, pareille à celle des carrières de Pont-Sainte-Maxence.

Il y a aussi à *Croissy* un souterrain nommé le Fort, semblable à ceux qui ont déjà été indiqués dans les communes de *Cormeille* et de *Blancfosse*.

Matmaison ou *la Matmaison*, ferme sur le plateau à l'ouest du chef-lieu fut, dans l'origine, une maladrerie.

La commune n'a d'autres propriétés que quelques parties de terrain à l'état de marais. D'autres terrains communaux ont été partagés en 1794.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Il y a dans l'étendue du territoire trois moulins à eau, des carrières; la population fabrique de la bonneterie et des étoffes de laine.

Contenance : Terres labourables, 993 h. 46,20. — Jardins, 8 h. 47,55. — Prés, 20 h. 96,30. — Bois, 14 h. 24,95. — Vergers et pépinières, 1 h. 22,90. — Friches, 30 h. 17,65. — Carrières, 1 h. 94,86. — Pâtures, 16 h. 82,65. — Places, rues et chemins, 14 h. 49,60. — Eaux, 1 h. 81,90. — Propriétés bâties, 5 h. 91,25. — Total, 1109 hect. 55,75.

Distance de *Creveœur*, 1 myr. 5 kil. — De *Clermont*, 5 myr. 2 kil. — De *Beauvais*, 3 myr. 7 kil. — *Marchés*, Breteuil, Amiens, *Creveœur*. — Bureau de poste, *Creveœur*. — Population, 557. — Nombre de maisons, 149. — Revenus communaux, 201 fr. 64 c.

DOMÉLIERS, *Domellier*, *Domilliers*, *Doméliers-le-haut-Clocher*, *Domiliers-sur-Oursmaison* (*Duimovillare*), entre *Fontaine-Bonneleau* au nord, *Cormeille*, *Le Crocq* à l'est, *Oursel-Maison* du canton de *Froissy* au midi, *Francastel* au sud-ouest, *Le Saalchoy-Gallet* à l'ouest.

Le territoire affecte une forme ovale dont le grand diamètre est du nord au midi; des ravins le limitent à l'ouest; un autre ravin divise sa continuité vers le côté oriental. Le chef-lieu placé vers le centre consiste en une seule rue, longue de quinze cents mètres dans un alignement un peu sinueux; la plupart des maisons sont encore couvertes de chaume.

La seigneurie et la cure de *Doméliers* appartenaient au chapitre cathédral d'Amiens, auquel elles furent données sous condition que les revenus des bois du *Fayel* et de la *Perrière* qui en dépen-

daient, seraient dévolus aux pauvres. Le chapitre s'empara plus tard de ces bois.

Doméliers est le chef-lieu d'une succursale dont *Le Saulchoy-Gatlet* fait partie.

L'église dédiée à saint Firmin est construite en briques et moellons, couverte en tuiles, placée au milieu de la rue. C'est un édifice tout remanié, dont le chœur est plus étroit que la nef et qui est pourvu d'un lambris du seizième siècle. Le clocher assis sur la porte a au plus quarante pieds d'élévation au-dessus du sol; il remplace une tour très-haute qui tomba de vétusté.

La route royale de Rouen à La Capelle sépare le territoire de *Doméliers* de celui d'Oursel-Maison.

La commune a un presbytère et une vieille maison d'école.

Le cimetière entoure l'église.

Un régleme municipal interdit pour l'avenir la construction des couvertures en chaume.

Il y a dans cette commune une briqueterie, une fabrique de tuiles-pannes, plusieurs carrières, un moulin à vent; une grande partie de la population est occupée à l'industrie de la laine.

Contenance : Terres labourables, 523 h. 79,85. — Jardins, 9 h. 78,10. — Bois, 40 h. 53,75. — Vergers et pépinières, 7 h. 55,60. — Friches, 11 h. 87,95. — Carrières, 0 h. 60,30. — Argilière, 0 h. 27,75. — Places, rues et chemins, 11 h. 09,05. — Propriétés bâties, 7 h. 45,40. — Total, 612 hect. 97,75.

Distance de Crevecoeur, 7 kil. — De Clermont, 4 myr. 3 kil. — De Beauvais, 2 myr. 8 kil. — Marchés, Beauvais, *Crevecoeur*, Breteuil. — Bureau de poste, *Crevecoeur*. — Population, 839. — Nombre de maisons, 213. — Revenus communaux, 185 fr. 85 c.

Fontaine-Bonneleau, *Fontaine-sous-Catheux*, dans la région septentrionale entre *Croissy* au nord, *Blancfossé*, *Cormeille* à l'est, *Doméliers*, *Le Saulchoy* au midi, *Catheux*, et *Lavacquerie* du canton de *Grandvilliers*, à l'ouest.

La vallée de la Selle et cinq ravins qui en dépendent, traversent le territoire de cette commune, l'un des plus grands du canton.

Le chef-lieu est dans une position centrale sur les deux côtés de la rivière; il y a plusieurs sources dans les rues; un pont en pierre fait communiquer entre eux les divers quartiers du village qui est ombragé par des plantations.

La seigneurie de ce lieu appartenait au chapitre d'Amiens qui possédait une grande partie du territoire, notamment les fermes de *Valallet* et de *Malassise*, maintenant détruites.

L'évêque d'Amiens nommait à la cure comprise aujourd'hui dans la succursale de *Catheux*.

L'église est en parpaing, de forme allongée, à chœur polygonal, couverte en tuiles et ardoises; le clocher est sur la porte. Le portail est formé d'une arcade en anse de panier à moulures creuses, surmontée d'une fenêtre ogive géminée de l'époque tertiaire. Tout l'édifice a été remanié, et l'on voit dans le mur du nord des traces de larges arcades. L'intérieur est sombre, très-humide; il y a un lambris à jour et à sculptures du seizième siècle. On remarque dans le chœur une niche formée de deux ogives à colonnettes inscrites dans une large arcade circulaire.

Il existe sur le versant nord de la vallée, au lieu dit la pierre de la roche, un fort ou souterrain dont l'entrée est fermée.

On voit dans le bois appelé la grande forêt plusieurs excavations de forme circulaire qu'on croit être des restes de monuments celtiques.

On a trouvé des cercueils de pierre tendre sur le coteau au nord-est de *Fontaine*.

A sept cents mètres environ au midi du chef-lieu sont les fontaines dont les eaux minérales, martiales ou ferrugineuses, ont eu quelque célébrité dans le cours du dernier siècle. M. Vallot, pharmacien d'Amiens les fit arranger et entourer de murs vers 1770. Ces eaux apéritives et diurétiques sont très-efficaces; on avait commencé avant la révolution de 1789 à les prendre sur place; on en transportait aussi une assez grande quantité à Amiens; leur réputation ne s'est pas soutenue, quoique leurs propriétés soient incontestables.

Bonneleau, hameau de vingt maisons, au nord dans la vallée, formait autrefois une communauté distincte de *Fontaine*.

Il y a une petite église sous le titre de Saint-Georges, reconstruite vers 1775.

La commune n'a pas de propriétés bâties; elle possède quelques parcelles de terres labourables, de prés et de marais.

Le cimetière a été transféré en 1817 au nord de *Fontaine*; cette amélioration est due au zèle de M. *Thorel*, maire, pour les intérêts de ses administrés.

Il y a autour de l'église de *Bonneleau* un autre cimetière fermé de haies vives.

On trouve dans l'étendue du territoire cinq moulins à eau, un four à chaux, une carrière. La population fabrique des étoffes de laine.

Contenance : Terres labourables, 966 h. 87,25. — Jardins, 9 h. 72,65. — Prés, 77 h. 93,30. — Bois, 452 h. 37,15. — Vergers

et pépinières, 7 h. 17,45. — Oseraies et aunaies, 3 h. 57,60. — Friches, 74 h. 86,80. — Carrières, 0 h. 59,70. — Pâtures, 15 h. 25,85. — Places, rues et chemins, 19 h. 18,95. — Eaux, 3 h. 06,85. — Propriétés bâties, 5 h. 92,90. — Total, 1636 hect. 56,45.

Distance de *Creveœur*, 1 myr. — De Clermont, 4 myr. 7 kil. — De Beauvais, 3 myr. 4 kil. — Marchés, *Creveœur*, Amiens, Breteuil, Beauvais. — Bureau de poste, *Creveœur*. — Population, 560. — Nombre de maisons, 152. — Revenus communaux, 357 fr. 16 c.

FRANCÂSTEL, *Francatel, Le Francastel, Franchastel (Francum Castrum, Francocastellum)*, vers la limite orientale, entre *Le Saulchoy, Vieffillers, Rotangy* au nord-ouest, *Auchy, Luchy* au sud-ouest, *La Chaussée* au sud-est; le canton de Froissy et *Doméliers* au nord-est.

Le territoire forme une plaine étendue, productive, d'une exploitation facile. Le chef-lieu, rapproché de la limite d'Ourselmaison canton de Froissy, comprend une douzaine de rues larges, assez bien alignées, garnies de plantations.

Francâstel était une ancienne châtellenie du comté de Breteuil; les comtes avaient la haute justice dans le bourg, et l'abbaye de Breteuil dans la Neuverue qui conduit à Ourselmaison; selon une transaction de 1334. Cette Neuverue dépend en entier d'Ourselmaison depuis le quinzième siècle.

On pense que primitivement le village occupait l'emplacement du cimetière actuel, à un quart de lieue sur le chemin d'*Auchy*, et qu'il fut détruit par les Normands. La construction d'un château considérable qui eut lieu plus tard attira sans doute la population sous son abri.

Le bourg comprenait seulement une petite partie du village actuel; il était entouré de fossés et de fortifications qui furent démolies dans le tems de la Jacquerie; le château fut lui-même endommagé; cependant il était encore respectable pendant les guerres des Bourguignons, au seizième siècle.

On voit près de l'église la motte de ce château, considérable et exhauscée de plusieurs mètres; elle recouvre des souterrains que la crédulité populaire dit communiquer avec les anciennes forteresses de Froissy, Fontaine-Lavaganne, *Creveœur*, etc.

Le chapitre de Saint-Laurent de Beauvais avait le patronage de la cure, placée sous le titre de la Nativité de la Vierge.

L'église qui a rang de succursale, est auprès des restes de l'ancienne forteresse. Cet édifice comprend une nef reconstruite en 1767, et un chœur carré à deux pignons, à corniche formée de

petites arcades romanes, de contre-corbeaux, et de modillons à têtes plates; les fenêtres sont étroites et entourées d'un cordon en dents de scie. Le clocher est central, carré, roman à la base, terminé par une flèche en ardoises, qui a remplacé une pyramide abattue par un ouragan au mois de décembre 1705; à l'intérieur, le chœur est voûté avec des boudins doubles portant sur des colonnes fasciculées, engagées, à chapiteaux chargés de feuillages, et de têtes monstrueuses.

On a trouvé beaucoup de cercueils en pierre et des poteries au lieu dit la Vallée du Moulin, du côté de *La Chaussée*.

Le Bois-Lessart est un écart nouvellement construit sur un terrain défriché à l'ouest de *Francastel*.

Les anciens titres indiquent sous les noms des *Alleux* et du *Petit-Rieux*, des lieux habités qui n'existent plus.

La route royale de Rouen à La Capelle traverse de l'ouest à l'est le territoire au nord du village.

La commune a un presbytère, une école, un jeu de tamis entouré de grands arbres.

Le cimetière clos de haies vives, est à l'ouest du village, sur l'emplacement de Saint-Germain. On y a rencontré plusieurs fois des restes de construction qui ont fait penser que le chef-lieu était là dans l'origine, ainsi que le prétend la tradition locale. La Chapelle Saint-Germain qui est assez vaste, a été rebâtie vers 1775.

Les couvertures en chaume sont interdites pour l'avenir.

On file beaucoup de laine à *Francastel*; on y fait un peu de bonneterie. Il y a trois moulins à vent dans l'étendue du territoire.

Contenance : Terres labourables, 1667 h. 53,45. — Jardins, 12 h. 25,80. — Bois, 139 h. 73,15. — Vergers et pépinières, 5 h. 68,50. — Places, rues et chemins, 19 h. 72,05. — Propriétés bâties, 12 h. 49,50. — Total, 1,257 hect. 42,45.

Distance de *Crevecœur*, 6 kil. — De *Clérmont*, 3 myr. 8 kil. — De *Beauvais*, 2 myr. — Marchés, *Crevecœur*, *Beauvais*, *Breteuil*. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 923. — Nombre de maisons, 286. — Revenus communaux, 550 fr. 32 c.

LA CHAUSSÉE-DU-BOIS-D'ECU, ou de *l'Ecu*, *Bois-d'Ecu*, *Bos-de-l'Escu*, *Le Bois l'Escu*, *Escus* (*Damus d'Escus* en 1300), sur la limite orientale entre *Francastel* au nord-ouest, *Lucky*, *Maulers* au sud-ouest.

Le territoire fait partie du plateau méridional du canton.

La voie romaine de Beauvais à Amiens forme la rue principale; deux autres rues transversales complètent l'ensemble du village qui est mieux bâti depuis qu'un incendie arrivé en 1825 ayant

détruit quatre-vingts maisons , a rendu nécessaire un grand nombre de constructions nouvelles.

La Chaussée n'était avant la révolution qu'une dépendance et un vicariat de la paroisse de *Maulers*, dont l'abbé de Saint-Lucien avait la seigneurie spirituelle et temporelle.

Il y avait anciennement un petit château que la garnison de Bresles brûla le 28 juin 1592 pendant les troubles de la ligue.

La Chaussée a le titre de succursale.

L'église sous l'invocation de sainte Restitute avait été bâtie de 1546 à 1555.

Brûlée dans la nuit du 29 juillet 1825 avec les deux tiers du village, elle a été reconstruite en parpaing tout en conservant les anciennes fenêtres ogives à moulures creuses : c'est un édifice vaste, propre, bien aéré. On y voit un très-bel autel et un tableau donné par M. le comte *A. de Larochehoucauld*. L'inscription suivante, encastrée dans le chœur, consacre les noms des bienfaiteurs qui vinrent au secours de cette malheureuse commune après son désastre :

*Cette église
détruite par l'incendie de 1825
fut restaurée
par la munificence
de monseigneur F. J. H. Feutrier,
évêque de Beauvais, comte, pair de France,
ministre des affaires ecclésiastiques,
par la libéralité
de l'administration du département de l'Oise,
sous MM. les comtes de Puymaigre
et de Nugent, préfets,
et par les soins
de M. J. B. Denizart, maire de cette commune.
Elle fut bénite
le 20 septembre 1829.*

Il y avait à *La Chaussée* une commanderie de l'ordre de Malte relevant de celle de Fontaine-sous-Montdidier; la chapelle sous le titre de Saint-Luc avait été construite en 1678; elle a disparu avec le reste des bâtimens.

La commune a un presbytère et une école. Le cimetière de *Maulers* est commun à *La Chaussée*.

L'usage des toitures de chaume est interdit par un règlement municipal rendu après l'incendie de 1825.

Il y a un moulin à vent sur le territoire et une filature de laine peignée dans le village.

Contenance : Terres labourables, 520 h. 41,30. — Jardins, 3 h. 04,90. — Prés, 2 h. 07,05. — Bois, 31 h. 56,90. — Vergers et pépinières, 18 h. 78,30. — Oseraies et aunaies, 0 h. 23,10. — Friches, 0 h. 25,45. — Pâtures, 0 h. 21,30. — Places, rues, chemins, 8 h. 57,60. — Eaux, 0 h. 02,30. — Propriétés bâties ; 6 h. 56,80. — Total, 591 hect. 75.

Distance de *Creveœur*, 9 kil. — De Clermont, 3 myr. 5 kil. — De Beauvais, 1 myr. 7 kil. — Marchés, Beauvais, *Creveœur*. — Bureau de poste, *Creveœur*. — Population, 425. — Nombre de maisons, 137. — Revenus communaux, 195 fr.

LE CROCQ, *Le Croc, Kroc*, sur la limite orientale moyenne, entre *Cormeille* au nord, *Doméliers* à l'ouest.

Petite commune dont le territoire est nettement borné au midi par la route royale de Rouen à La Capelle, et à l'est par la voie romaine d'Amiens à Beauvais qui se croisent à angle droit; elle est placée à l'origine du ravin qui descend à *Cormeille* et à *Blancfossé*; le chef-lieu rapproché de la limite orientale est formé d'une rue principale, large, sur l'ancienne route d'Amiens à Beauvais par *Croissy*.

Le Crocq n'était primitivement qu'un hameau de la commune de *Cormeille*; mais il formait une seigneurie distincte qui appartenait à l'abbaye de Froidmont, par donation de Louis, comte de Clermont, en l'année 1200 : le territoire était couvert à cette époque d'un bois qu'on nommait la forêt de *Cormeille*. L'abbaye de Breteuil acquit vers 1244 une partie du bois et une certaine quantité de terres dont elle fit la ferme de la Quennotaye.

La maison de Vendeuil possédait au dix-septième siècle le domaine du *Crocq* qu'eut par un échange avec l'abbaye de Froidmont le 21 mars 1646, pour les fiefs de Heilly et de La Motelette sis à Bailleu-sur-Thérain. Louis de Vendeuil maréchal de camp lieutenant pour le roi à Doullens, ayant réuni les fermes de la Quennotaye, de Bellassise et de Malassise qui comprenaient la plus grande partie du territoire, construisit un château et une chapelle dont il obtint en 1661 l'érection en cure sous l'invocation de Saint-Louis.

Le domaine du *Crocq* passa plus tard au marquis de Rumigny ; il a été partagé depuis, le château démoli et le parc arraché.

L'ancienne paroisse du *Crocq* qui s'était trouvée réunie par voie de fait à la municipalité de *Cormeille* vers 1801, a été érigée en commune distincte le 26 octobre 1832.

L'église a le titre de chapelle vicariale. C'est un bâtiment proprement tenu, reconstruit en briques vers 1784.

On a trouvé des briques et tuiles romaines près du bois de la Malassise.

Louis XIV se rendant en Flandre fut arrêté au *Crocq* par un dégel; le corps d'armée qui l'accompagnait campa dans le parc du château qu'on appelait le bosquet; on voit encore quelques restes des boulevards élevés à cette occasion.

La même chose était arrivée sous le règne de Philippe-de-Valois.

La commune n'a d'autre propriété que l'ancien presbytère qui sert d'école.

Le cimetière entouré de murs est au nord du village.

Il y a un moulin à vent sur le territoire. La population très-laborieuse confectionne des étoffes de laine.

Contenance : Terres labourables, 233 h. 14,45. — Jardins, 9 h. 78,95. — Bois, 51 h. 95. — Friches, 0 h. 79,55. — Pâtures, 2 h. 24,95. — Places, rues, chemins, 7 h. 46,35. — Propriétés bâties, 3 h. 93,30. — Total, 309 hect. 32,55.

Distance de *Creveœur*, 1 myr. — De Clermont, 4 myr. 1 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marchés, Breteuil, Beauvais, *Creveœur*. — Bureau de poste, Breteuil. — Population, 356. — Nombre de maisons, 99. — Revenus communaux, 105 fr.

LE GALLET, *Le Galet*, entre *Catheux* au nord, *Le Saulchoy* à l'est, *Viefvillers* au sud-est, *Creveœur* à l'ouest.

Petit territoire borné à l'ouest par un ravin qui descend vers la vallée de la Selle. Le chef-lieu placé sur une butte remplie de cailloux roulés, forme une seule rue ouverte de l'est à l'ouest.

Cette commune dépendait de la commanderie de Fontaine-sous-Montdidier.

Le chapitre d'Amiens avait le patronage de la cure, aujourd'hui réunie à la succursale de *Viefvillers*.

L'église est sous l'invocation de saint Jacques. C'est une construction moderne, en briques et moellons, un peu enterrée, très-humide, garnie d'un lambris simple. L'autel est remarquable par ses ornemens. Le chœur est un peu plus ancien que la nef.

On trouve au lieu appelé la Cense, du côté du *Saulchoy*, des restes de fondations qu'on dit avoir appartenu à un établissement de templiers.

Trois maisons situées à la limite, tiennent au village de *Viefvillers*.

Il n'y a d'autre propriété communale qu'une sablonnière.

Le cimetière, demeuré autour de l'église, est clos par les habitations voisines et par des haies.

Il y a, outre la sablonnière, un moulin à vent dans l'étendue

de la commune. La population fabrique beaucoup d'étoffes de laine. Le territoire est très-morcelé.

Contenance : Terres labourables, 299 h. 22,55. — Jardins, 6 h. 03,40. — Bois, 16 h. 67,20. — Vergers et pépinières, 4 h. 59,95. — Friches, 11 h. 08,05. — Argilières, 0 h. 04,40. — Places, rues et chemins, 5 h. 59,90. — Eaux, 0 h. 01,85. — Propriétés bâties, 3 h. 66,15. — Total, 346 hect. 93,45.

Distance de *Crevecœur*, 3 kil. — De Clermont, 4 myr. 5 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marchés, Beauvais, *Crevecœur*. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 366. — Nombre de maisons, 114. — Revenus communaux, 79 fr. 65 c.

LE SAULCHOY-GALLET, *Le Chaussoy-Gallet, Le Saulchoix, Saulchoy, Saulsoy, Saussoy, Soulchoy, Le Sauschoy, Sausoy, Chauchois, Chauchoy, Le Chaussoy-sur-Domeliers, Le Chaussoy-lez-Domeliers, Le Sauchoy-sous-Dommeillier*, entre *Fontaine-Bonneleau* au nord-est, *Domeliers, Francastel* à l'est, *Viefvillers* au midi, *Le Gallet, Catheux* à l'ouest.

Cette commune est située à l'origine des ravins qui descendent vers la vallée de la Somme; son territoire peu étendu est assez fertile au midi. Le chef-lieu assis sur la pente d'un vallon, forme un agglomération serrée autour d'une place triangulaire; on y compte trois rues sinueuses mal nivelées et une quatrième qui décrit un grand arc de cercle; les maisons sont entourées de haies vives.

Le Saulchoy est un des lieux anciens du canton; la paroisse, à une époque très-reculée, comprenait dans son étendue *Le Gallet* et *Viefvillers*. Le cimetière a été long-tems commun aux trois villages.

La tradition prétend que le chef-lieu était autrefois au nord-ouest de son emplacement actuel, qu'il portait le nom de Bourgogne, qu'une partie qui descendait jusque dans le ravin dit le fossé du Defay, était appelée la Basse-Bourgogne. Il existe des débris de construction au lieu indiqué. On y montre aussi de prétendus retranchemens qui ne paraissent que de simples mouvemens de terrain.

Le chapitre d'Amiens avait la seigneurie du *Saulchoy* et nommait à la cure réunie aujourd'hui à la succursale de *Domeliers*.

L'église, sous l'invocation de saint Firmin, est une petite construction sans caractère, un peu sombre, lambrissée, garnie de dalles; on y voit un tableau provenant des Carmes d'Amiens. Le clocher est sur le portail.

On rencontre dans le bois du *Saulchoy* plusieurs excavations circulaires, dont on attribue l'origine à l'époque celtique.

La commune a une argillère et un terrain à l'état de pâture.

Le cimetière est à un quart de lieue du village, du côté de *Vieffillers*.

Il y a un moulin à vent dans l'étendue du territoire. La population fabrique des étoffes de laine.

Contenance : Terres labourables, 436 h. 53,90. — Jardins, 4 h. 14,75. — Bois, 34 h. 09,45. — Vergers et pépinières, 7 h. 12,05. — Friches, 4 h. 00,65. — Argillères, 0 h. 55,60. — Places, rues et chemins, 6 h. 57,70. — Propriétés bâties, 5 h. 80. — Total, 496 hect. 84,10.

Distance de *Crevecoeur*, 5 kil. — De Clermont, 4 myr. 3 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marchés, *Crevecoeur*, Beauvais. — Bureau de poste, *Crevecoeur*. — Population, 470. — Nombre de maisons, 123. — Revenus communaux, 139 fr. 07 c.

Luchy, *Luchi*, *Lucy* (*Luciatus*, *Luciacus*, *Luchiacus sancti Leodegarii*), vers la limite orientale entre *Rotangy*, *Auchy* au nord, *Francastel*, *Maulers* à l'est, *Muidorge* au sud-est, les cantons de *Nivillers* et de *Marseille* au sud-ouest et à l'est.

Le territoire assez étendu forme une plaine divisée par un ravin ondulé qui descend au midi vers la commune de *Muidorge*. Le chef-lieu à-peu-près central comprend quatre grandes rues sinueuses, divergentes, ombragées; le village vu de loin présente l'aspect d'un bois.

Luchy est un lieu fort ancien qui fut donné en 870 à l'abbaye de Saint-Lucien par Charles-le-Chauve, sur la demande d'Eudes, évêque de Beauvais; le produit des terres fut destiné au vestiaire des religieux.

L'abbé de Saint-Lucien nommait à la cure dont on prétend que *Muidorge* fit partie autrefois. Cette cure était placée sous l'invocation de la vierge, mais on y reconnaissait saint Côme et saint Damien, martyrs, comme patrons secondaires, et il y avait un pèlerinage et une confrérie en leur honneur. Le pèlerinage a encore lieu le 27 septembre.

On a trouvé des cercueils de pierre tendre et des armes, au lieu dit les *Blancmonts* du côté de *Rotangy*.

Il y a des débris de constructions sur un autre point nommé le *Crenouiller*; on prétend que le village de *Luchy* existait sur cet emplacement à une époque très-reculée.

L'église est un bâtiment de forme allongée qui a subi de nombreux remanemens et qui a perdu tous ses caractères; on voit

dans l'épaisseur des murs, des restes d'arcades à plein cintre, d'ornemens à billettes et à échiquier; les fenêtres sont modernes. Le chœur a été reconstruit en 1637; le clocher est une grosse pyramide centrale octogone en charpente; il n'y a pas de voûtes.

Luchy est aujourd'hui le chef-lieu d'une succursale qui comprend la commune de *Muidorge* dans son étendue.

Rouge-maison ou la *Rouge Maison*, hameau de vingt feux, est au sud-ouest de *Luchy*; ce village faisait partie de la généralité de Paris, tandis que le reste de la paroisse dépendait de l'intendance d'Amiens. L'abbaye de Beaupré avait la seigneurie.

On voit dans les mémoires de Commines que le duc de Bourgogne, après avoir levé le siège de Beauvais en 1472 fut camper à *Rouge-maison* qu'il incendia avec les villages voisins.

Il y a entre ce hameau et son chef-lieu un champ nommé le *camp dolent*, sur le chemin de Beauvais, auquel se rattache le souvenir de massacres dont on ne précise ni l'époque ni les victimes.

La commune possède une maison d'école et un presbytère.

Le cimetière fermé par des bornes de grès entoure l'église.

Il y a trois moulins à vent et une briqueterie dans l'étendue du territoire. Presque toute la population file de la laine.

Contenance : Terres labourables, 898 h. 74,10. — Jardins, 6 h. 79,15. — Bois, 95 h. 74,95. — Vergers et pépinières, 42 h. 10,60. — Friches, 5 h. 17,95. — Places, rues et chemins, 18 h. 72,05. — Propriétés bâties, 12 h. 04. — Total, 1,079 hect. 32,80.

Distance de *Crevecœur*, 7 kil. — De Clermont, 3 myr. 6 kil. — De Beauvais, 1 myr. 5 kil. — Marchés, Beauvais, *Crevecœur*. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 627. — Nombre de maisons, 189. — Revenus communaux, 346 fr. 57 c.

MAULERS-SAINT-LUCIEN, *Maulers-La-Chaussée, Maulers, Molars, Maulers-Lucien, Maulart (Malarecum. Maularia, Mallare)*, à la limite méridionale, entre *Muidorge* à l'ouest, *Luchy* au nord-ouest, *La Chaussée* au nord, le canton de Froissy sur les autres côtés.

Le territoire est traversé par un ravin courant au sud-est, au fond duquel est placé le chef-lieu qui consiste en une seule rue longue de quinze cents mètres. La voie romaine d'Amiens à Beauvais coupe à angle droit cette rue.

La paroisse de *Maulers* comprenait dans son étendue *La Chaussée-du-Bois-d'Ecu* qui en était un simple vicariat.

L'abbaye de Saint-Lucien possédait de tout tems la seigneurie de *Maulers* sous la protection des comtes de Clermont; elle avait aussi le patronage de la cure qui portait le nom de l'abbaye.

Ce bénéfice était d'abord une chapelle fondée vers 1195 par la comtesse de Clermont et de Boulogne. C'est aujourd'hui une simple succursale.

L'église est de plusieurs époques. Le chœur, voûté à l'intérieur, a des nervures retombant sur des colonnes dont les chapiteaux à feuilles plates paraissent de l'âge de la transition. La nef est obscure, plafonnée, à deux fenêtres ogives tertiaires; tout le reste est sans caractère. Cet édifice est construit de pierres et briques disposées en échiquier. Le clocher a été réédifié vers 1810.

Quelques maisons situées au nord-est, sur la chaussée Brunehaut, forment un écart sous le nom de *Belair*.

La commune a un presbytère et une école.

Le cimetière qui est aussi celui de *La Chaussée*, est à cent mètres de *Maulers*; il est entouré de haies vives. Il y a une chapelle Saint-Clair, rétablie en 1744, qui attire en pèlerinage chaque année, du 17 au 26 juillet, environ deux mille personnes. On y dit la messe le premier jeudi du mois.

On trouve trois moulins à vent dans l'étendue du territoire. La population file de la laine ou confectionne de la bonneterie.

Contenance : Terres labourables, 709 h. 85,85. — Jardins, 7 h. 55,45. — Bois, 15 h. 95,95. — Vergers et pépinières, 8 h. 02,40. — Friches, 2 h. 14,90. — Places, rues, chemins, 11 h. 55,45. — Propriétés bâties, 7 h. 06,70. — Total, 762 hect. 16,70.

Distance de *Creveœur*, 1 myr. — De Clermont, 3 myr. 2 kil. — De Beauvais, 1 myr. 5 kil. — Marchés, Beauvais, *Creveœur*. — Bureau de poste, *Creveœur*. — Population, 456. — Nombre de maisons, 122. — Revenus communaux, 211 fr. 98 c.

MUIDORGE, *Muydorge*, *Midorge*, *Mydorge*, *Maindorge*, à la limite méridionale entre *Luchy* au nord, *Maulers* au nord-est, les cantons de Froissy et de Nivillers à l'est, au midi et à l'ouest.

Petit territoire traversé du nord-ouest au sud-est par un ravin dans lequel est placé le chef-lieu qui consiste en une rue sinueuse couverte de plantations.

Cette commune, à une époque très-reculée, était comprise dans la paroisse de *Luchy* et dépendait comme elle de l'abbaye de Saint-Lucien. Elle est encore réunie aujourd'hui à la succursale de *Luchy*.

L'église, sous l'invocation de Saint-Lucien, est une construction sans caractère. On remarque à la nef une petite fenêtre très-étroite; le chœur est plus nouveau que l'autre partie de l'édifice. Le clocher est central, en charpente. Cette église est sombre, humide, planchée; on y voit une passion en bois doré et les

statues des douze apôtres, ouvrage considérable du seizième siècle.

Les anciens titres font mention d'un hameau nommé *Pisseleu-en-l'eau* qui a disparu depuis long-tems.

Il y a un presbytère et une école communale.

Le cimetière, à côté de l'église, est entouré de grès et de haies vives.

On trouve un moulin à vent dans cette commune. La population fournit des ouvriers maçons et charpentiers à la ville de Beauvais.

Contenance : Terres labourables, 414 h. 38,55. — Jardins, 6 h. 53,95. — Prés, 0 h. 11,60. — Bois, 97 h. 61,10. — Vergers et pépinières, 5 h. 31,35. — Friches, 0 h. 21,60. — Places, rues et chemins, 5 h. 59. — Propriétés bâties, 4 h. 22,05. — Total, 533 hect. 99,20.

Distance de *Crevecœur*, 1 myr. — De Clermont, 3 myr. 2 kil. — De Beauvais, 1 myr. 3 kil. — Marché, Beauvais. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 283. — Nombre de maisons, 80. — Revenus communaux, 133 fr. 14 c.

ROTANGY, Rotengy, Rotengi, Rotangi, Rotangy-la-ville, Rontengy, Rothangy, Rostangy, Routangy, Rotångis, Rotengis (Rotengium, Rutengiacum, Rotengiacum).

Le territoire est une plaine fertile limitée vers le midi et l'est par des ravins; le chef-lieu qui forme une agglomération considérable est à-peu près au centre; il a plusieurs rues divergentes et une rue circulaire qui paraît indiquer une ancienne enceinte.

Cette commune relevait du vidamé de Gerberoy; c'était une des quatre seigneuries principales qui avaient conservé la haute justice et qu'on nommait les filles du vidamé. Le vidame Pierre I en fit présent au douzième siècle à l'abbaye de Chaalis; les terres formèrent la ferme de l'*Abbaye* ou de *Labye*, aujourd'hui démolie, qui occupait le nord du territoire.

Louis XI étant venu à Beauvais le 29 décembre 1475, donna au chapitre de la cathédrale une somme de trois mille livres avec laquelle les chanoines achetèrent une partie de la seigneurie que depuis on appela *Rotangy-la-grange*.

Une autre partie dépendait au dix-septième siècle du marquisat de *Crevecœur*.

La cure de Sainte-Marguerite de *Rotangy* était conférée par le chapitre de Gerberoy; elle est maintenant succursale.

L'église a une façade moderne en parpaing; la nef reconstruite en 1855 est en briques ainsi que le chœur qui est soutenu par de larges contreforts. Ce chœur, beaucoup plus élevé et réparé dans

l'année 1723, a sept grandes fenêtres à doubles ogives de l'époque tertiaire; il est plafonné et supporte un clocher couvert d'ardoises.

La commune n'a d'autre propriété qu'un presbytère.

Le cimetière entouré de haies vives est au nord-est du village; il y avait une chapelle Saint-Martin qui fut démolie vers 1812.

On trouve deux moulins à vent sur le territoire.

Les habitans très-laborieux, sont la plupart agriculteurs; il y a aussi quelques fileurs de laine et des ouvriers qui viennent travailler à Beauvais.

Contenance : Terres labourables, 884 h. 25,90. — Jardins, 0 h. 66,40. — Bois, 45 h. 01,50. — Vergers et pépinières, 25 h. 45,80. — Friches, 3 h. 54,05. — Places, rues, chemins, 12 h. 35,80. — Propriétés bâties, 7 h. 28,40. — Total, 978 hect. 57,85.

Distance de *Crevecœur*, 3 kil. — De Clermont, 4 myr. — De Beauvais, 2 myr. — Marchés, Beauvais, *Crevecœur*. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 461. — Nombre de maisons, 156. — Revenus communaux, 381 fr. 08 c.

VIEFVILLERS, *Viefviller, Viewviller, Viewillers, Le Vieux-Villers, Le Vieux-Villiers, Vieuxvillers, Viewillé, Vieuvillers (Vetus Villare, Villare)*, entre *Le Gallet, Le Saulchoy* au nord, *Francastel* à l'ouest et au midi, *Rotangy, Crevecœur* à l'ouest.

Le territoire, de figure à-peu-près circulaire, constitue une plaine assez productive. Le chef-lieu a une longue rue sinueuse continuée jusqu'à la limite du *Gallet*; la route royale de Rouen à la Capelle qui passe à l'autre extrémité forme une seconde rue moins considérable. Le village est ombragé par des plantations.

La maison de Carvoisin d'Achy eut la seigneurie de *Viefvillers*.

Le chapitre d'Amiens nommait à la cure qui est devenue maintenant une succursale dont la commune du *Gallet* fait partie.

On prétend qu'à une époque reculée *Viefvillers* était compris dans la paroisse du *Saulchoy-Gallet*.

L'église, sous le titre de Saint-Amand, évêque de Maestricht, est un édifice de forme allongée, en cailloux et en briques, sans caractère, lambrissé, sombre à l'intérieur; le clocher est sur la porte.

La route royale de Rouen à La Capelle traverse de l'ouest à l'est le territoire.

Il y a une maison d'école communale.

Le cimetière a été transféré en 1811 à l'ouest du village. Il est entouré de haies vives.

On trouve une briqueterie et un moulin à vent dans l'étendue du territoire. La population confectionne des étoffes de laine.

Contenance : Terres labourables, 340 h. 43,25. — Jardins, 8 h. 11,25. — Bois, 16 h. 91,75. — Vergers et pépinières, 18 h. 04,70. — Places, rues et chemins, 7 h. 24,80. — Eaux, 0 h. 04,65. — Propriétés bâties, 7 h. 40,40. — Total, 398 hect. 20,80.

Distance de *Crevecœur*, 4 kil. — De Clermont, 4 myr. 1 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marchés, *Crevecœur*, Beauvais, Breteuil. — Bureau de poste, *Crevecœur*. — Population, 590. — Nombre de maisons, 162. — Revenus communaux, 191 fr. 94 c.

Les établissements ecclésiastiques du canton de *Crevecœur* comprenaient avant la révolution, dix-neuf cures, un vicariat, quatre chapelles. Ils se composent aujourd'hui d'une cure, de treize succursales et d'une chapelle vicariale.

Les hameaux sont au nombre de quatre, ainsi que les écarts; réunis aux vingt chefs-lieux de canton, ils forment ensemble vingt-huit lieux distincts d'habitation. Le canton de *Crevecœur* est celui de tout le département qui a le moins de villages.

La population moyenne, par commune, est de 631 habitans.

La superficie moyenne, par commune, est de 540 hectares.

Les revenus communaux s'élèvent à la somme totale de 22,461 f. 96 c., y compris la valeur de la prestation en nature et des impositions spéciales relatives aux chemins.

Ces revenus comprennent les articles ci-dessous détaillés :

Centimes additionnels aux contributions.	4,281 ^f 40 ^c
Produit des patentes.	527 46
Produit des amendes de police.	79 61
Vente d'herbes ou de fruits de terrains communaux (à <i>Crevecœur</i> , <i>Fontaine</i>).	50
Rentes sur l'état (à <i>Dométiers</i>).	7
Droits de place sur les foires et marchés (à <i>Crevecœur</i>).	2,820
Prestations et impositions spéciales concernant les chemins communaux (dans onze communes seule- ment)	14,695 50
Total.	<u>22,460 97</u>

Le nombre des communes étant de vingt, le revenu moyen de chacune est de 1123 fr. 09 c., et distraction faite de la prestation en nature, de 378 fr. 32 c.

Si l'on déduit de ce calcul le bourg de *Crevecœur* dont les revenus sont hors de proportion avec ceux des autres localités, on n'a plus, pour les dix-neuf autres communes, qu'un revenu moyen de 218 fr. 06 c.

Les dépenses communales se composent des articles qui suivent :

Frais d'administration	2,288 ^r 60 ^e
Salaires des gardes-champêtres.	4,120 »
Contributions et entretien des biens communaux.	1,208 »
Secours aux établissemens de charité.	65 »
Dépenses relatives à l'exercice du culte.	2,165 »
_____ à l'instruction publique	6,630 »
_____ à la garde nationale	366 »
Dépenses imprévues, fêtes publiques.	1,414 06
Entretien des chemins.	14,695 50
Total.	32,952^r 16^e

La différence entre les recettes et les dépenses constitue un déficit de 10,491 fr. 19 c., auquel il est pourvu en partie par les secours accordés pour élever à deux cents francs au moins le traitement des instituteurs : le reste donne lieu à des surimpositions que chaque année voit reproduire.

Les revenus de *Crevecœur* dépassent de 260 fr. environ les dépenses ordinaires de ce bourg.

Le tableau qui suit fait connaître, par série décroissante, la situation comparative des communes, sous le triple rapport de leur population, de leur étendue territoriale et de leurs revenus.

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Crevecœur.	Fontaine.	Crevecœur.
2	Cormeille.	Francastel.	Francastel.
3	Francastel.	Crevecœur.	Rotangy.
4	Doméliers.	Catheux.	Fontaine.
5	Auchy.	Croissy.	Luchy.
6	Luchy.	Luchy.	Auchy.
7	Viefvillers.	Rotangy.	Maulers.
8	Fontaine.	Auchy.	Cormeille.
9	Croissy.	Maulers.	Catheux.
10	Blancfossé.	Cormeille.	Croissy.
11	Le Saulchoy.	Doméliers.	La Chaussée.
12	Rotangy.	La Chaussée.	Viefvillers.
13	Maulers.	Muidorge.	Doméliers.
14	La Chaussée.	Blancfossé.	Blancfossé.
15	Conteville.	Le Saulchoy.	Le Saulchoy.
16	Catheux.	Choqueuse.	Muidorge.
17	Le Gallet.	Viefvillers.	Conteville.
18	Le Crocq.	Conteville.	Le Crocq.
19	Choqueuse.	Le Gallet.	Choqueuse.
20	Muidorge.	Le Crocq.	Le Gallet.

La commune de *Creveœur* seule possède à la fois une mairie, un presbytère et une maison d'école. Celles de *Doméliers*, *Franicastel*, *La Chaussée*, *Luchy*, *Maulers* et *Muidorge* ont chacune un presbytère et une école. Il y a un presbytère seulement à *Auchy*, *Blancfossé*, *Catheux*, *Choqueuse*, *Cormeille*, *Rotangy*, et une maison d'école au *Crocq*, à *Vieffvillers*. Les communes de *Conteville*, *Croissy*, *Fontaine-Bonneleau*, *Le Gallet*, *Le Saulchoy* n'ont aucune propriété bâtie.

Il y a dans tout le canton une mairie, treize presbytères, neuf maisons d'écoles communales.

Les terrains communaux comprennent une étendue de vingt-sept hectares environ, savoir :

Terres labourables à <i>Bonneleau</i>	0 h. 60
Terrain planté à <i>Creveœur</i>	1 »
Prés à <i>Fontaine</i>	0 29
Pâtures marécageuses à <i>Croissy</i>	14 50
Marais à <i>Fontaine</i>	9 60
Pâtures sèches au <i>Saulchoy-Gallet</i>	1 »
	26 99

Des marais assez considérables ont été partagés à *Croissy*.

Il y a des carrières ou marnières publiques à *Conteville* et à *Creveœur*, des argilières à *Cormeille*, au *Saulchoy*, une sablonnière au *Gallet*.

La fabrique de *Maulers* possède une rente de soixante-quinze francs sur l'état. Les autres églises n'ont aucun revenu fixe.

Le canton de *Creveœur* a toujours fait partie de l'arrondissement électoral de Clermont. Le nombre de ses électeurs fut de vingt-sept en 1817, — vingt-huit en 1820, — trente-neuf en 1822 et 1824, — trente-cinq en 1827, — trente-sept en 1828. Il est de quatre-vingts environ depuis la nouvelle législation.

Etablissemens de bienfaisance. Il n'y en a qu'un seul dans l'étendue du canton; c'est le bureau de bienfaisance de *Creveœur*, dont la fondation est due aux maisons qui ont successivement possédé la seigneurie de ce lieu. Ce bureau avait autrefois quelques mines de terres labourables, une rente annuelle de soixante livres et l'entretien de deux sœurs-grises consacrées au soin des malades et à l'instruction des jeunes filles. Ses revenus réduits aujourd'hui en rentes diverses, s'élèvent annuellement à douze cent soixante francs. Les malades sont soignés à domicile par un mé-

decin, et les indigens reçoivent en nature les vivres et autres secours dont ils peuvent avoir besoin.

Routes et chemins. Une route royale, trois chemins dits de grande communication, parcourent l'étendue du canton de *Crevecœur*.

La route royale n.° 30, de Rouen à La Capelle, le traverse dans la direction générale de l'ouest à l'est; elle y pénètre par la limite occidentale du territoire de *Crevecœur*, parcourt ce bourg dans toute son étendue, coupe ensuite l'extrémité du ravin de *Laborde*, au fond duquel est un pont en pierre construit dans le dernier siècle par la seigneurie de *Crevecœur*. Elle arrive de là dans la rue méridionale de *Viefvillers*, puis au bois de la Corniole en suivant une ancienne voirie des territoires de *Francastel* et de *Doméliers*, connue sous le nom de chemin du Piège; elle sépare les territoires de *Doméliers* et du *Crocq* du canton de *Froissy*, et atteint la limite d'*Hardivilliers* dans le même canton, après avoir décrit une ligne d'environ dix mille trois cents mètres.

La chaussée faite en cailloux-silex est large de six mètres; chaque accotement a seulement un mètre, et chaque fossé un mètre et demi; ce qui donne pour tout le profil transversal une largeur de onze mètres; il y a une banquette de chaque côté.

Cette route, dont la création avait été sollicitée depuis 1785, a été commencée en 1833 dans le canton de *Crevecœur*, et sa construction s'achève en ce moment, d'après les dessins de M. de *Bréville*, ingénieur des ponts et chaussées; elle remplace une ancienne voirie fort importante au moyen-âge, qui allait de *Grandvilliers* à *Breteuil*.

Le chemin de grande communication de *Beauvais* à *Crevecœur* pénètre dans le canton par la limite méridionale du territoire de *Luchy*; il passe à *Rougemaison*, au cimetière d'*Auchy-la-Montagne*, dans le vallon de *Labhy* où il y a un pont en pierre; il parcourt ensuite le territoire de *Rotangy* et aboutit au parc de *Crevecœur* après un trajet de neuf mille mètres environ. Son tracé, un peu sinueux, a été détourné vers l'est pour éviter les ravins de *Rotangy*; il passait autrefois par le village de ce nom, et arrivait à *Crevecœur* en suivant la communication qu'on appelle encore l'allée de *Rotangy*. Ce chemin a une importance égale à celle des routes départementales, au nombre desquelles il eût dû être compris. Il conduit au marché de *Beauvais* les produits agricoles d'une vingtaine de communes et c'est l'unique moyen d'arrivage pour les matières premières employées par l'industrie du canton. Sa construction a

été achevée dans l'année 1825. Sa prolongation au nord de *Crevecœur* par *Catheux*, la vallée de la Selle et *Croissy*, accrotrait de beaucoup son utilité, parce qu'elle donnerait à l'industrie du pays un débouché direct sur la ville d'Amiens, mais le terrain offre des difficultés qu'on n'a pas essayé jusqu'à présent de surmonter.

Le chemin de Grandvilliers à *Crevecœur*, qui fait partie de l'ancienne route de Grandvilliers à Breteuil, appartient pour une longueur de mille mètres seulement au territoire de *Crevecœur* et du canton; cette communication fort utile si elle était construite dans les cantons voisins, recevrait une nouvelle importance par l'achèvement récent de la route royale de La Capelle, car elle formerait alors la ligne la plus courte pour aller du pays de Caux jusqu'aux Ardennes; c'était une grande route dans le moyen-âge.

On a classé depuis long-tems, comme prolongation de celui-ci, un chemin dit de *Crevecœur* à Clermont, qui quitterait vis-à-vis *Auchy* la route de Beauvais, passerait au bout de *Luchy*; ensuite à l'ouest de *Maulers*, et arriverait à Abbeville-Saint-Lucien dans le canton de Froissy: cette ligne est connue sous le nom de chemin des chasses-marrées.

Le chemin dit de la route royale n° 30, ou du *Crocq* à *Croissy*, est une section de l'ancienne grande route de Beauvais à Amiens, qui a été fréquentée pendant plusieurs siècles, et qu'on n'a abandonnée qu'après l'établissement de la route royale de Beauvais à Breteuil. Il commence au midi du *Crocq* sur la route royale de Rouen à la Capelle, et courant toujours au nord, traverse le village, passe entre *Cormeille* et les bois de *Doméliers*, sur le coteau qui sépare *Fontaine-Bonneleau* de *Blancfossé*, dans la grande rue de *Croissy*, et atteint à deux cents pas au-delà de ce village le département de la Somme où il se continue. On s'occupe en ce moment de sa restauration, et l'empressement avec lequel les communes qu'il parcourt concourent aux travaux est une démonstration suffisante de son utilité. Il sert aux relations directes de la fabrique de *Crevecœur* avec Amiens; son importance serait de beaucoup plus considérable, si on le mettait entièrement en état jusqu'aux limites méridionales du canton où il se confond avec le chemin de Beauvais à *Crevecœur*; sa longueur actuelle est d'environ dix mille quatre cents mètres.

Les chemins communaux, classés au nombre de cent quarante-sept, ont une longueur totale de deux cent vingt-quatre mille sept

cent neuf mètres ; ce développement , réuni à celui de la route royale et des chemins de grande communication , forme une ligne de deux cent cinquante-cinq mille quatre cent neuf mètres , ou environ soixante-quatre lieues pour l'ensemble de la voirie légalement déclarée.

Ces chemins ont en général , sauf les anticipations , une largeur de dix mètres et sont bordés de vieux arbres fruitiers. On s'occupe avec soin de leur entretien ; les administrations municipales de *Crevecoeur*, *Cormeille*, *Croissy*, ont donné notamment des exemples d'activité qu'il serait désirable de voir imiter ; les chemins communaux de *Crevecoeur* ressemblent à autant de routes. Toutefois ce zèle ne peut suffire aux exigences d'un sol argileux et dépourvu de cailloux précisément dans les lieux où leur emploi serait le plus nécessaire. Il y a une grande différence sous ce rapport entre les deux régions du canton , et celle du midi qui est incontestablement supérieure pour les produits agricoles, rachète cet avantage par la dégradation inévitable de ses communications pendant la mauvaise saison.

Les chemins les plus remarquables ou les plus utiles sont :

1.° La voie romaine tendant de Beauvais à Amiens ; elle passe sur la limite du territoire de *Muidorge*, puis dans *Maulers*, et à *La Chaussée-du-Bois-d'Ecu* ; elle entre ensuite dans le canton de *Froissy*, d'où elle sort pour se continuer entre le territoire du *Crocq* et les bois d'*Hardivillers* ; elle descend dans le ravin de *Cormeille* en laissant à l'ouest le village de ce nom ; de là près de l'emplacement de *Curmiliaca*, et sur les pentes du bois de *Blanc-fossé* où elle est presque détruite et où l'on voit qu'elle était construite avec des galets ; sa largeur atteignait seize mètres du côté de *La Chaussée*, tandis qu'aux environs du *Crocq* elle paraissait restreinte à vingt-cinq pieds, autant du moins qu'on en peut juger à travers les anticipations qui ont envahi cette antique communication. Elle était exhauscée de plusieurs pieds au-dessus du sol et elle semble, en plusieurs lieux, avoir été garnie de fossés dont les talus avaient un revêtement de cailloux. Cette chaussée Brunehaut servait encore de route militaire et portait le nom du chemin du Roi sous le règne de Louis XIV ; il y avait une étape à *La Chaussée-du-Bois-d'Ecu* ; elle a été réparée, pour la dernière fois, en quelques-unes de ses parties, dans l'année 1792.

2.° L'ancienne route d'Amiens à Beauvais dont une partie a été classée comme chemin de grande communication du *Crocq* à *Croissy*. Celle-ci, en sortant du *Crocq*, descend au midi entre le canton de *Froissy* et le territoire de *Francastel*, traverse l'extré-

mité de ce village, arrive dans une des grandes rues d'*Auchy la-Montagne*, de là dans *Luchy*, et à l'est de *Rougemaison*, pour pénétrer dans le canton de *Nivillers*, où le chemin de *Crevecœur* à *Beauvais* vient se confondre avec elle. Il suffit de nommer les lieux parcourus pour reconnaître combien serait utile le rétablissement de cette ancienne communication. La rareté des matériaux et la nature trop argileuse du sol, s'opposent à ce que les communes intéressées puissent seules lui assurer un entretien convenable.

Il paraît que cette route avait un embranchement, car on connaît un autre chemin de *Beauvais* à *Amiens* qui, commençant à *Francastel*, arrive contre *Viefwillers*, traverse dans toute sa longueur *Le Saulchoy-Gallet*, d'où il descend à *Fontaine* pour suivre sur la droite la vallée de la Selle, passer au moulin de *Bonneleau*, et aboutir au précédent dans *Croissy* même.

5.° Un autre chemin d'*Amiens* qui vient de *Saint-Omer* et de *Blicourt* dans le canton de *Marseille*, passe à côté de *Rotangy*, et de là à *Viefwillers* où il rejoint celui qui précède.

4.° L'ancien chemin de *Crevecœur* à *Bulles* partant de *Rougemaison*, allant de là dans *Muidorge* et dans *Maulers*, ensuite à *La Neuville-Saint-Pierre* canton de *Froissy*.

5.° Le chemin dit des *Potiers*, venant de *Blicourt*, canton de *Marseille*, passant au nord de *Rougemaison*, de là à *Auchy-la-Montagne*, où il retombe dans l'ancienne route d'*Amiens*.

6.° Le chemin de *Crevecœur* à *Thois* (*Somme*), traversant les bois de *Crevecœur* près de *La Houssoye*, puis une enclave du canton de *Marseille*, de là entre *Conteville* et *Choqueuse*, et dans le canton de *Grandvilliers*.

7.° Le chemin de *Grandvilliers* à *Catheux* et *Fontaine*, par *Conteville* et *Choqueuse-les-Besnard*.

8.° Le chemin dit de *Saint-Lambert*, partant de *Viefwillers*, passant au *Saulchoy-Gallet*, à *Catheux*, de là à *Lavacquerie* canton de *Grandvilliers*, pour arriver à *Sentelie* (*Somme*), où l'on va en pèlerinage le jour de *Saint-Lambert*.

9.° Le chemin de *Blancfossé* au *Chapon* allant de *Cormille* et de *Blancfossé* à la route royale n.° 16, dans le canton de *Breteuil*; il était indispensable aux relations des communes de *Cormille*; *Blancfossé*, *Fontaine*, *Croissy*, etc., avec le marché de *Breteuil* avant la construction de la route royale de *Rouen* à *La Capelle*.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature perçues dans le canton de *Crevecœur*, et les dépenses payées, comprennent les articles ci-après détaillés, relevés sur les comptes de l'exercice 1855 :

RECETTES.

Contributions directes.	} Foncière. 122,734 ^t 15 ^c Person. ^{lle} et mob. ^e 18,979 42 Portes et fenêtres. 15,882 46 Patentes 4,947 38	} 162,543 ^t 41 ^c		
			Formules de patentes (572).	715 ^t »
			Frais d'avertissement.	350 60
			Produit de la vérification des poids et mesures.	460 33
Domaine et enregistrement	55,893	32		
Contributions indirectes	28,747	2		
Poste aux lettres	6,498	»		
Produit de la prestation en nature et des impositions pour l'entretien des chemins communaux	14,695	50		
	<u>269,903^t</u>	<u>18^c</u>		

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires	7,185	45
————— extraordinaires	9,832	73
Entretien des chemins communaux.	14,695	50
Remises des percepteurs	5,501	75
Frais d'avertissement et de poursuites	140	20
Attribution des communes dans le droit de patente.	543	5
Dépenses du clergé.	11,712	76
——— de la justice de paix	1,298	17
——— de la gendarmerie départementale	6,851	»
Travaux des ponts et chaussées (p. mémoire ¹)	»	»
Pensions et rentes	9,575	»
Ordonnances de décharge pour non-valeurs ou cotes irrecouvrables	936	53
Frais des domaines et de l'enregistrement.	2,510	89
——— des contributions indirectes.	3,542	52
——— de la poste aux lettres.	4,502	»
	<u>78,605^t</u>	<u>55^c</u>

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton	269,903 ^t	18 ^c
Sommes payées dans le canton	78,605	55
Différence versée au trésor royal ou à la caisse du département	191,297 ^t	63 ^c

(¹) Il n'y avait pas encore de routes à l'état d'entretien en 1833.

Le contingent moyen payé par chaque individu, est de vingt-un francs trente-neuf centimes.

Les contributions payées dans le canton forment près de la quarante-deuxième partie du contingent total du département.

Le canton de *Crevecœur* a été cadastré en 1855 ; voici le tableau de sa contenance :

Terres labourables	12,248 ^h	59 ^a	90 ^c
Jardins potagers	173	79	20
Bois	1,917	12	95
Vergers et pépinières	258	77	55
Oseraies et aunaies	3	98	70
Friches	198	54	35
Carrières, marnières, argilières	3	50	55
Pâtures	36	54	85
Prés	122	71	90
Sablonnières	»	55	60
Jardins d'agrément	4	59	25
Routes, chemins et places	231	46	70
Eaux	6	9	5
Superficie des propriétés bâties	138	79	65
Total	15,345 ^{hect.}	10	20

§. 4. Agriculture.

Les terres labourables reposant toutes sur le limon diluvien qui recouvre la roche crayeuse sont argileuses et en général fortes et froides ou humides. On ne voit de sols calcaires que dans la région septentrionale vers *Catheux*, *Fontaine*, *Croissy*, *Blancfossé*, c'est-à-dire dans les lieux où le pays est tourmenté et où le terrain superficiel ayant été emporté par les eaux, en tout ou en partie, la roche sous-jacente a été mise en contact avec l'humus. Il y a par la même cause quelques sols semblables autour de *Rotangy* et de *Maulers*. On trouve autour du *Gallet* une certaine quantité de terres sablonneuses sèches. Dans tout le reste du canton les terres sont limoneuses, mêlées de cailloux sur les sols inclinés, franches et compactes sur les plateaux. Les plus productives appartiennent aux territoires de *Francastel*, de l'abbaye près *Rotangy*, ensuite à *Auchy*, *Viefvillers*, *Crevecœur*, au midi de *Doméliers*. Les terres de *Lachy*, quoique fertiles, sont réputées trop argileuses et celles de *La Chaussée*, *Muidorge*, *Maulers*, trop caillouteuses. Toute la région du nord est considérée comme médiocre quant à

la qualité du sol, et comme inférieure même, autour de *Choqueuse*, *Catheux*, *Le Gallet*, *Le Saulchoy*.

La profondeur moyenne de l'humus varie entre six et huit pouces.

Mode de culture. Toutes les terres sont labourées à la charrue et tenues en grande culture, quoique la plupart des anciennes propriétés, remarquables par leur étendue, aient été divisées.

Il y a 6776 cotes foncières; sur ce nombre douze cents s'élèvent au-delà de vingt francs de contribution, quatre cent quatre-vingt-neuf payent au-delà de cinquante francs, cent quatre-vingt-seize au-delà de cent francs, quarante-une au-delà de trois cents francs, quinze de cinq cents à mille francs, et six seulement au-delà de mille francs.

Le nombre des parcelles approche de soixante-deux mille.

Les propriétés les plus considérables paraissent être la ferme de *Choqueuse* qui a deux cent quatre hectares; — celle de *Catheux* qui en a cent quatre-vingt-douze; — la ferme de *Calonne à Croissy*, et celles de *Bonneleau* et de *Viefvillers*, fortes chacune de cent quarante-cinq hectares; — celle de *Blancfossé* qui en comprend environ cent vingt; — celles du *Crocq* et de *Malmaison* qui en ont chacune de quatre-vingt-dix à cent; — la ferme de l'Hôtel-Dieu à *Francastel*, forte de quatre-vingt-six; — et en-dessous, celles de *Lahousoye*, de *Conteville*, etc. Les territoires d'*Auchy*, *Cormeille*, *Doméliers*, *Francastel*, *Le Saulchoy*, *Le Gallet* sont morcellés.

Les deux tiers au moins des propriétaires font valoir eux-mêmes leurs terres.

Le nombre des baux de fermage est évalué à six cent quatre-vingt-douze.

La durée des baux est partout de neuf années. Les contributions et les charges locales sont au compte du fermier. Le maintien de l'assolement triennal et des jachères est toujours expressément stipulé: toutefois cette clause n'est plus considérée comme rigoureuse et l'on s'est accoutumé depuis vingt ans à l'enfreindre pour favoriser la propagation des prairies artificielles. Les bois sont exploités par le propriétaire, mais le fermier a le droit de tondre deux fois les haies pendant la durée de son bail. Le marnage interdit autrefois, est maintenant laissé à la discrétion du preneur. L'obligation d'employer sur l'exploitation tout l'engrais qu'elle peut fournir est toujours stipulée. Les cas fortuits sont à la charge du propriétaire. Ces conditions générales des baux se reproduisent dans toute l'étendue du canton.

Assolemens, labours, etc. L'assolement triennal est le seul qui soit encore pratiqué. On sème du blé la première année, de l'avoine et des grains ronds la deuxième année; un tiers de la troisième sole est semé en fourrage légumineux et le reste laissé à l'état de repos. C'est depuis douze années surtout que l'étendue des jachères a subi une réduction considérable.

Le blé exige quatre façons; deux suffisent pour les grains de mars.

On ne se sert que de la charrue à tourne-oreille et avant-train dite picarde. On l'attèle de trois chevaux dans la grande culture, et de deux seulement chez les petits propriétaires qui ont des exploitations plus restreintes et d'ailleurs moins de ressources. On est obligé d'employer quatre chevaux dans la région septentrionale à *Catheux*, *Croissy*, *Fontaine* à cause des mouvemens de terrain et de la dîreté du sol, qui rendent le labourage plus pénible.

On s'est servi de *bœufs* pendant le dix-septième siècle dans la commune du *Crocq*, mais cet exemple donné par M. de *Vendeuil* ne s'est pas soutenu après la mort de ce propriétaire.

Une charrue peut faire valoir, terme moyen, vingt-cinq hectares. Dans quelques communes du nord, telles que *Fontaine*, cette quantité est presque doublée, parce qu'on donne moins de façons à cause de la médiocrité du sol.

On évalue à trois cents au plus le nombre des charrues du canton.

Les instrumens aratoires perfectionnés sont tout-à-fait inconnus.

Engrais. On emploie partout le *fumier* dans la proportion de seize voitures attelées de quatre chevaux pour un hectare : cet engrais principal n'est pas généralement aussi abondant que les besoins de l'agriculture l'exigeraient.

Le *marnage* est pratiqué dans la région méridionale, à *Luchy* notamment, sur les terres fortes et qui retiennent l'eau; on emploie à-peu-près quatre cents hectolitres de craie tendre par hectare. L'usage de cet amendement a été introduit vers 1824 à *Cormelle*, par MM. *Gayant* et *Griblot*; il est peu répandu dans les autres parties du canton.

Le *parcage* des moutons est considéré avec juste raison comme un des meilleurs engrais; il est pratiqué de préférence sur les terres fortes destinées à être ensemencées en blé.

Il n'y a pas plus de cinq ans qu'on a commencé d'employer le

plâtre pour favoriser la végétation des prairies artificielles; l'usage de cette substance est encore très-restreint : on la tire directement des plâtrières de Seine-et-Oise ou des entrepôts de Beauvais. On lui préfère, soit à cause de l'habitude, soit par économie, la cendre de tourbes, dont on répand huit à dix hectolitres par hectare et qu'on se procure à Bresles, Beauvais et Amiens.

On emploie aussi quelques cendres végétales qu'on tire de Broyes dans le canton de Breteuil; on en consomme à-peu-près huit hectolitres par hectare.

Les autres engrais et amendemens ne sont pas usités.

Semences, moissons, etc. On sème le blé et le seigle du vingt-cinq septembre au quinze octobre; l'avoine, du dix au vingt-cinq avril; l'orge au mois de mai. La vesce d'hiver est semée vers la Toussaint; la vesce d'été, entre le vingt-cinq avril et le dix mai; la bisaille, du vingt-cinq mars au dix avril; le trèfle et la minette, en même tems que l'avoine.

La floraison a lieu du vingt-cinq mai à la fin de juin.

Les plantes signalées partout comme étant spécialement nuisibles aux récoltes, sont l'ivraie, qu'on prononce *ivroie*, le pipon ou grand bassinet (*ranunculus arvensis*), la chinvre (*sinapis*), la nielle (*agrostemma*), le mahon ou coquelicot, la rougeole (*melampyrum arvense*), le chardon (*serotula arvensis*). On n'emploie d'autre moyen pour les détruire que l'arrachage à la main, ce qui est un palliatif insuffisant.

La nielle et le blé noir sont assez communs; la rouille est plus rare. L'ergot ne se montre que par cas isolés. On assure que le blé noir se développe presque toujours sur les blés qui succèdent à une récolte de vesce ou de bisaille.

On pratique partout le chaulage en mettant de la chaux dans de l'eau qu'on fait bouillir, et en versant ce mélange sur le grain entassé et remué à la pelle; plusieurs cultivateurs ajoutent à la chaux une certaine quantité de sel.

Les mulots causent souvent des dommages considérables dans les champs de la région méridionale; on essaie de détruire ces animaux en introduisant des fumigations sulfureuses dans leurs galeries souterraines, ou en y jetant des grains imbibés d'une solution d'arsenic. Les taupes multiplient beaucoup dans certaines années; on leur tend des pièges; on se plaint ici comme ailleurs des ravages des pucerons et des larves de hanneton.

La récolte a lieu pour le seigle vers le vingt-cinq juillet, pour

le blé dans les premiers jours d'août, pour les autres céréales au commencement de septembre. On coupe les trèfles et les luzernes à la fin de juin, la bisaille vers le premier août, les vesces en septembre.

Les moissonneurs sont payés en grains à raison d'un hectolitre, ou un hectolitre trente litres par hectare pour le blé, et d'un hectolitre pour les autres grains. Le fauchage de l'avoine est payé huit francs l'hectare.

Il n'y a pas d'usage général pour l'ouverture de la moisson.

Les réglemens défendent le glanage avant l'enlèvement entier de la récolte et après le soleil couché. Cependant on tolère l'introduction des pauvres sur le champ dès que les grains sont liés.

Grains. Les terres labourables contenant douze mille deux cent cinquante hectares environ, occupent les quatre cinquièmes de la superficie du canton; la culture du blé s'étend sur un peu plus de deux mille hectares, formant la sixième partie des terres labourables; cette céréale garnit presque tout le plateau méridional. On cultive généralement le blé blanc, mais on voit aussi une assez grande quantité de blé roux, et quelques champs de blé barbu, qu'on place de préférence dans le voisinage des lieux boisés, parce que les oiseaux ne peuvent manger les graines. On sème dans la région du nord un hectolitre et demi par hectare, aux environs de *Crevecoeur* deux hectolitres, et dans le midi deux hectolitres soixante litres; on recueille huit à neuf fois la semence; la reproduction va même jusqu'à onze fois dans les bonnes terres bien préparées. Le poids moyen est de soixante-quinze kilogrammes l'hectolitre comme dans les cantons voisins.

L'étendue du terrain consacré à la culture du *méteil* est à-peu-près égale à celle du blé, mais ce mélange est surtout abondant dans la zone du nord. Le *méteil* est généralement composé de deux tiers de blé contre un tiers de seigle; cependant dans les communes de la limite méridionale à *La Chaussée*, *Maulers*, etc., la proportion est de cinq sixièmes contre un. La quantité de la semence est presque la même que pour le blé, ainsi que la reproduction. Le poids moyen paraît moindre de cinq kilogrammes.

Le seigle occupe à peine deux cents hectares, et on n'en cultive guère que pour avoir la paille dont on fait des liens; on met cette plante dans les parties des champs voisines des chemins publics. La quantité moyenne de la semence est de deux hectolitres par hectare et la reproduction de sept à huit fois. On estime à soixante-dix kilogrammes le poids moyen de l'hectolitre.

On cultive l'orge ou *pamelle* sur une étendue de cinq cent dix hectares environ, et surtout dans la région septentrionale où l'on voit aussi de l'*escourgeon*, mais en petite quantité. On en sème un hectolitre trente litres à deux hectolitres qui sont reproduits quinze à seize fois. Son poids moyen est de soixante kilogrammes.

On estime que la culture de l'*avoine* occupe environ deux mille quarante hectares, dont la plus grande partie appartient à la région du nord, ce qui est l'inverse du blé. On sème surtout la variété noire, et en plus petite quantité la blanche. On met généralement deux hectolitres de semence par hectare pour obtenir, terme moyen, quatorze fois cette quantité. Le poids ordinaire est de quarante-cinq kilogrammes l'hectolitre.

Les grains sont battus et nettoyés par les procédés habituels, et il n'y a, à cet égard, aucune pratique spéciale en usage dans le canton.

Le tableau qui suit fait connaître par commune le produit moyen annuel de chaque espèce de céréale.

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					
	BLÉ.	MÉTEIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	TOTAL.
Auchy.....	3998h	782h	62h	80h	1260h	6182h
Blancfossé.....	500	2800	825	396	3630	8151
Catheux.....	1860	2260	1530	836	3825	10311
Choquense.....	610	1830	615	308	2375	5738
Conteville.....	780	1200	598	232	1794	4604
Cormeille.....	2480	592	88	1650	2880	7690
Crevecœur.....	2820	2760	160	770	6422	12932
Croissy.....	1831	2513	1856	902	4250	11352
Domeliers.....	2112	1012	1215	462	3800	8601
Fontaine.....	1420	2544	1815	920	4050	10749
Francastel.....	5628	2848	204	187	3520	12387
La Chaussée.....	2600	858	162	88	1232	4940
Le Crocq.....	504	500	522	440	975	2941
Le Gallet.....	758	1706	321	171	1564	4520
Le Saulchoy.....	2214	1394	825	378	3175	7986
Luchy.....	4512	1480	130	153	2140	8415
Maulers.....	3564	1158	175	118	1652	6667
Muidorge.....	2028	732	116	168	952	3996
Rotangy.....	4425	1476	260	148	2072	8381
Viefvillers.....	1864	908	738	396	2375	6281
TOTAUX.....	46,508	32,153	12,217	8,803	54,943	154,824

La consommation des grains comprend dans le canton :

1.° Pour le blé, la semence calculée à raison de deux hectol. terme moyen par hectare : pour 2055 hectares. 4,110^h »

La nourriture des habitans à raison de deux hectolitres par tête. 25,230 »
29,340^h »

2.° Pour le méteil, la semence calculée à raison de deux hectolitres par hectare : pour 2014 hectares. 4,028^h »

La nourriture des habitans à raison de deux hectolitres par tête. 25,230 »
29,258^h »

3.° Pour le seigle, la semence calculée à raison de deux hectolitres par hectare : pour 200 hectares 400^h »

La nourriture des habitans à raison de cinquante litres par tête. 6,507 »
6,707^h »

4.° Pour l'orge, la semence calculée à raison d'un hectolitre soixante litres, terme moyen, par hectare : pour 510 hectares. 816^h »

La nourriture des habitans à raison de cinquante litres par tête. 6,307 »
7,123^h »

Le reste (1680 hectolitres) est absorbé par divers emplois locaux.

		<i>Comparaison</i>			
<i>de la Production</i>		<i>à la Consommation.</i>		<i>Différence.</i>	
Blé	46,508 ^h	29,340 ^h »	17,168 ^h » en plus.
Méteil . . .	32,153	29,258 »	2,895 » en plus.
Seigle . . .	12,217	6,707 »	5,510 » en plus.
Orge	8,805	7,123 »	1,680 » en plus.
	<u>99,681^h</u>		<u>72,428^h »</u>		<u>27,253^h » en plus.</u>

La nourriture est calculée à raison de quatre hectolitres et demi par tête, proportion faible comparativement à d'autres cantons, mais qui résulte surtout de ce qu'une partie notable de la population adonnée aux travaux de fabrique consomme moins de pain que la population agricole.

La consommation de l'avoine comprend :

1.° L'ensemencement calculé à raison de deux hectolitres par hectare : pour deux mille quarante-un hectares . . .	4,082 _h
2.° La nourriture des chevaux, à raison de vingt-un hectolitres seulement par tête, à cause de la rareté de l'avoine dans la région méridionale : pour 1405 chevaux	29,505
	<hr/> 33,587 _h

La différence en plus de la production à la consommation est de 25,438 hectolitres.

Le produit moyen dans tout le canton, d'un hectare de terre labourable, est de 3 hectol. 79 en blé. — 2 h. 62 en méteil. — 0 h. 99 en seigle. — 0 h. 72 en orge. — 4 h. 48 en avoine. — 12 h. 64 en toute sorte de grains.

La comparaison du produit des céréales à la population donne pour chaque individu une quantité moyenne de 3 hectol. 68 en blé. — 2 h. 55 en méteil. — 0 h. 97 en seigle. — 0 h. 69 en orge. — 7 h. 90 en tout.

Menus grains. Les menus grains occupent environ quinze cents hectares sur la seconde partie de l'assolement. On cultive surtout les *vesces* d'hiver et d'été, la *bisaille*, la *lentille* qui est mêlée avec le méteil. La vesce produit beaucoup, mais on croit qu'elle nuit aux récoltes de céréales. Il y a quelques parcelles de *sarrasin* ou *bucaille* et de *féverolle*.

Pommes de terre. On doit à M. le duc de *Larochefoucauld* l'introduction dans le canton, vers l'année 1790, de cette racine précieuse; elle est généralement répandue et il n'y a guère de propriétaire, grand ou petit, qui n'en récolte une certaine quantité. On donne les façons à la bêche ou à la charrue, selon l'étendue des parcelles. Cette plante exige beaucoup d'engrais et de soins. Les variétés cultivées sont celles connues sous les noms de blanche, rouge, bourotte et cornichon.

Autres cultures. On rencontre quelques parcelles de *colza*, mais la culture de cette plante oléagineuse n'a encore aucune espèce d'importance.

La *navette*, la *cameline*, l'*aillette*, la *betterave* ne sont pas répandues dans ce canton.

La culture du *chanvre*, celle du *lin* y sont entièrement inconnues.

On cultive, en très-petite quantité, l'*osier* jeune autour de *Creveœur*, de *La Chaussée* et de *Fontaine-Bonnelead*.

La vigne a disparu du pays depuis une centaine d'années ; mais elle a été cultivée autrefois avec quelque étendue, car d'anciens titres font mention de vignobles situés à *Choqueuse*, à *La Chaussée-du-Bois-d'Ecu*, à *Cormelle* et à *Fontaine*.

Arbres fruitiers. Les arbres à cidre sont très-multipliés, surtout dans la région méridionale où ils couvrent certaines parties du territoire, indépendamment des allées qu'ils forment sur le bord des chemins. Les communes de *Croissy* et de *Catheux* sont les seules qui ne produisent pas la quantité de cidre nécessaire à la consommation locale ; celles de *La Chaussée* et du *Saulchoy* en fournissent aux pays voisins, et il y a des années où le seul territoire du *Saulchoy* peut en livrer à l'extérieur près de quinze cents hectolitres.

Les races de pommiers les plus ordinaires sont connues sous les noms de *barbari*, *roquet*, *gros doux*, *rambourg*, *fine peau*, *badoulet*, *morgenne*, *blanquette*, *pomme de clair*, *de rubin*, *bondi*, *berthe*. Toutes ces variétés fleurissent dans la première quinzaine de mai.

Les poiriers sont moins nombreux que les pommiers ; on cultive les variétés dites de *carisi*, *d'oignon*, de *Troussencourt*, de *fusée*, *gros-romain*, mais on les remplace, autant qu'on le peut, par des pommiers.

Les fruits des deux espèces sont confondus pour la fabrication du cidre qui a lieu au moyen du pressoir ordinaire.

La consommation annuelle moyenne peut être évaluée à vingt-huit mille hectolitres, à raison de deux hectolitres soixante-quinze litres par tête.

On estime à trois cents hectolitres la consommation annuelle du vin qu'on tire des environs de Beauvais, de Paris, d'Orléans et du Maconnais.

Bois. Les bois dont la contenance totale couvre dix-neuf cent dix-sept hectares, occupent la huitième partie de la superficie générale ; cette contenance est répandue d'une manière inégale sur toutes les communes. Voici l'indication des principaux bouquets :

Le bois de *Crevecœur* qui a deux cent cinquante-sept hectares ;
Celui de *Moimont*, sur *Fontaine*, cent cinquante-huit hectares ;
Celui de la *Haye*, dans la même commune, cent dix-huit hectares ;

Le bois de *Francastel*, cent quinze hectares ;

Le bois de *Conteville*, quatre-vingt-quatre hectares ;

Le bois *Vidame*, à *Catheux*, soixante-dix-huit hectares ;

Celui du champ Jourdain, sur les territoires de *Catheux* et de *Choqueuse*, soixante-six hectares;

Celui de la réserve à *Muidorge*, cinquante-un hectares;

Le bois de la Trouée à *Blancfossé*, quarante-trois hectares;

Les bois Ferdelet à *Catheux*, de la petite forêt à *Fontaine*, de *Rotangy*, chacun quarante hectares;

Le bois de la Perrière à *Doméliers*, trente-sept hectares;

Ceux de *Muidorge* à *Luchy*, et du *Planton* à *Cormeille*, chacun trente-six hectares;

Le bois de *Choqueuse* à *Catheux*, trente-cinq hectares;

Celui de la *Cornette-à-loup* sur *Catheux*, vingt-sept hectares;

Ceux de *Blancfossé* sur *Cormeille*, de *Malassise* au *Crocq*, du *Champ-Pallard* à *Muidorge*, chacun vingt-quatre hectares;

Et en-dessous de ces contenances, les bois des Forts et des Demoiselles à *Choqueuse*, du *Gantel*, de la *Corlay* et de la *Rosière* à *Cormeille*, le parc de *Creveœur*, les bois du *Maréchal* à *Fontaine*, de *Saint-Lucien* à *La Chaussée*, le bois *Semé* au *Crocq*, ceux de *Thelle* et du *Fay* au *Saulchoy-Gallet*, le bois de *Béhu* à *Muidorge*, celui de *Corniolle* ou *Corneloie* à *Viefvillers*, etc.

Tous ces bois sont peuplés de hêtre, charme, chêne, noisetier, tremble, bouleau; ils sont coupés à l'âge de dix-huit ans dans les grandes propriétés, et à dix ou douze ans dans les autres. On ne fait pas de charbon, et on évalue de huit à douze cents fagots la production d'un hectare. Quant au bois de charpente, il serait difficile d'en apprécier avec exactitude la quantité, attendu que la consommation n'est ni périodique ni régulière.

Le canton produit d'ailleurs plus de bois qu'il n'en consomme.

Des plantations assez considérables de bouleau, de saule, et de diverses espèces de peupliers, ont été faites depuis quarante années par M. de *Larochefoucauld* et par nombre d'autres propriétaires; les peupliers réussissent très-bien, non-seulement dans les vallées, mais sur les terres des plateaux qui ont un sol argileux profond; on en voit de très-beaux notamment autour du *Crocq*.

Le nombre des arbres à fruit s'est accru aussi dans une forte proportion.

Il a été fait quelques défrichemens de petits bois à *Francastel* et dans plusieurs autres communes.

La quantité de terres en friches est encore de près de deux cents hectares, situées la plupart dans la région du nord et surtout à *Catheux*, *Doméliers*, *Fontaine-Bonneleau*, *Croissy*. Ce sont des terrains en pente qui montrent presque à nu la roche calcaire, et qui servent à la dépaissance des troupeaux; ils ne pourraient

être améliorés que par des plantations d'arbres verts dont le développement serait d'une lenteur excessive. Il y avait plus de mille hectares laissés sans culture au commencement du siècle; on a défriché tout ce qui paraissait susceptible d'un produit immédiat.

Prairies et pâturages. Les prairies naturelles occupent dans la vallée de la Selle environ cent vingt hectares répartis entre les territoires de *Catheux*, *Croissy*, *Fontaine-Bonneleau*, et forment la cent vingt-septième partie de l'étendue du canton. Elles sont en général tenues avec négligence, et garnies d'arbres à haute tige, dont les racines altèrent le terrain, tandis que l'ombre nuit beaucoup à la végétation de l'herbe.

On distingue deux sortes de prairies. Les unes appelées *haut-prés* donnent un foin de très-bonne qualité, surtout auprès de *Bonneleau*, quoique sujettes aux inondations; les autres plus considérables sont nommées *prés-flottés* parce qu'elles reçoivent l'eau de deux jours l'un pendant les mois de mai, juin et juillet; elles produisent beaucoup plus, mais leur foin est rempli de cyprèsacées et autres mauvaises herbes. On évalue la production moyenne par hectare à six mille kilogrammes, et la production totale à cent vingt mille kilogrammes ou cent vingt mille bottes.

L'introduction des fourrages légumineux est due à M. le duc de *Larochefoucauld* qui en donna le premier exemple dans sa terre de *Crevecoeur*; il fut imité d'abord par MM. *Lévêque* de *Choqueuse* et *Vasselle* de *Vieffillers*, et de proche en proche par les principaux cultivateurs; cependant les prairies artificielles n'occupent guère que depuis l'année 1815 une place considérable dans l'agriculture du canton; leur étendue d'ailleurs s'accroît chaque année, et elles ont déjà rendu à la production un neuvième des terres labourables.

Le trèfle des prés, appelé ici trèfle de Picardie, est le fourrage le plus répandu et même le seul cultivé dans plusieurs communes; on le sème ordinairement avec les grains de mars et l'on met de seize à vingt-deux kilogrammes de graine pour un hectare; il donne environ douze mille kilogrammes à la première coupe et la moitié seulement à la seconde coupe. La production est moindre de moitié dans les terres calcaires.

On cultive aussi le *trèfle incarnat* que l'on sème dans la proportion de trente kilogrammes par hectare, et que l'on fait manger en vert, mais qui produirait autant que le précédent.

La *minette* qu'on trouve surtout dans la région méridionale, exige

de trente à quarante kilogrammes par hectare, et ne donne qu'une coupe de quatre à six mille kilogrammes.

Ces diverses plantes ne reparaissent sur le même sol que tous les huit à neuf ans.

La *luzerne* est un peu moins répandue que les trèfles, mais elle réussit bien, quoique sa durée moyenne qui était autrefois de douze à quinze années, se trouve réduite maintenant à cinq ou six. On sème par hectare trente à trente-deux kilogrammes de graine dite de Provence, qu'on préfère à celle du pays, et l'on obtient généralement pour les deux coupes un produit égal à celui du trèfle ordinaire.

Le *sainfoin* ou *bourgogne* est semé surtout dans la région septentrionale qui a beaucoup de terres calcaires; cette plante qui dure trois ans, ne donne qu'une coupe annuelle, exige de huit à douze hectolitres de semence et rapporte par hectare environ sept mille kilogrammes.

Animaux ruraux. Le cheval est le seul animal employé aux travaux de l'agriculture. Les fermiers et grands propriétaires ont des bêtes de race normande ou boulonnaise, mais la majeure partie de ces animaux appartient à la race picarde. On les achète sur les marchés de Beauvais, Breteuil, Grandvilliers, et à la foire Saint-Simon de Moliens-Vidame (Somme). Des marchands ambulans amènent aussi des poulains et bidets d'allure âgés de six à dix-huit mois, provenant du Cotentin.

On fait à peine quelques élèves communs dans les prairies de la Selle.

Un cheval mange par jour dix à douze kilogrammes de fourrage légumineux, et environ six litres d'avoine. On lui donne pendant l'hiver du foin et des grains, tels que bisaille, vesce, lentille. Quoique peu nourris et mal soignés, ces animaux ne paraissent pas sujets à des maladies habituelles; ils ne sont atteints que d'affections accidentelles occasionnées, la plupart, par l'excès du travail.

Le nombre actuel des chevaux est de quatorze cent cinq, y compris six cent quarante-sept jumens.

On ne trouve guère de *mulets* que chez les meuniers qui les utilisent comme bêtes de somme; les petits fermiers en ont aussi quelques-uns qu'ils attèlent en guise de deuxième cheval. On les achète aux mêmes foires que les chevaux, ce sont des animaux de race normande, à l'exception de ceux employés au trait qui

appartiennent à la race auvergnate, plus forte et d'un meilleur service que les autres.

Les *baudets* sont plus nombreux parce que la petite culture les emploie à toute sorte de transports; ces animaux, de nature médiocre, de race normande et picarde, se reproduisent dans le pays même.

Le nombre actuel des bêtes à grosses cornes peut être évalué à deux mille cinq cents.

Il n'y a pas de *bœuf*. Le nombre des *taureaux* n'excède pas quatorze, disséminés entre les différentes communes : on les conserve jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, époque à laquelle on les engraisse pour les livrer ensuite au commerce de la boucherie.

La plupart des vaches appartiennent à la race picarde qu'on reconnaît à ses cornes disgracieuses, à ses hanches saillantes, à la petite nature et à sa robe pâle.

On trouve dans les grandes propriétés des vaches flamandes qu'on achète à l'âge de dix-huit mois aux foires de *Crevecœur*, Breteuil, Grandvilliers, Beauvais, Conty. Elles fournissent du lait pour la consommation locale, du beurre médiocre, et des fromages mous qui sont vendus sur les marchés de Breteuil et de *Crevecœur*.

Elles donnent aussi des veaux qu'on nourrit jusqu'à l'âge de six semaines, pour les livrer ensuite à la boucherie.

Les plus belles vaches sont vendues prêtes à vêler, et conduites dans les faubourgs de la capitale; on les distingue sous le nom de *parisiennes*; on se défait des autres qu'on appelle *herbagères*, lorsqu'on en a tiré tout le parti possible, en les cédant à des marchands ambulans qui les mènent dans les pâtures de Normandie pour être engraisées.

En général, ces animaux sont mal nourris, mal logés, mal soignés; ils sont prédisposés aux maladies inflammatoires et aux indigestions causées par l'irrégularité des repas.

On leur donne en été des pailles d'avoine et d'orge, de la minette, des luzernes de deuxième coupe, du trèfle. Quelques cultivateurs leur préparent en hiver des tourteaux de graines oléagineuses, ou leur font manger des carottes hachées; mais cette coutume est bien peu répandue.

On ne fait pas d'élevés dans le pays, et on n'y engraisse pas de veaux pour l'approvisionnement des villes.

On évalue à quatre cents vaches et à mille cinquante veaux le nombre de ces animaux détruit chaque année pour la nourriture

locale; ces quantités comparées au chiffre de la population indiquent comme consommation moyenne une vache pour trente-une personnes et un veau pour douze : le bourg de *Crevecoeur* seul entre pour un tiers dans cette consommation.

Le nombre total des bêtes à laine est en ce moment de dix mille trois cent trente-six, comprenant vingt-six bœufs, huit mille deux cent dix moutons, et deux mille cent agneaux.

On ne connaît dans le canton que les bêtes de laine commune; et encore leur nombre n'atteint-il pas le quart de ce que les besoins de la culture exigeraient. Ces moutons sont achetés à l'âge de deux ou trois ans dans le Santerre, aux foires de Roye et de Chaulnes, et conduits dans le pays par des individus qui vivent de ce genre de spéculation; on les revend engraisés pour la boucherie à l'âge de huit ans; les bêtes trop maigres sont enlevées par les Normands qui les engraisent dans leurs herbages.

On essaya vers 1810 de naturaliser dans le pays les moutons à laine fine; M. Dumont en fit venir directement d'Espagne, et les distribua dans les communes de *Choqueuse*, *Croissy*, *Fontaine*; ainsi qu'à la ferme de *Malmaison*; ces animaux abandonnés aux bergers ordinaires, privés des soins que réclamait un brusque changement de climat, ne tardèrent pas à dépérir; il en mourut de phtisie le double des moutons communs; ceux qui survécurent perdirent la finesse de leur toison et au bout de quelque tems, il ne resta plus rien de cet essai digne d'un meilleur résultat.

On rencontre accidentellement quelques métis, ce qui est une preuve de la facilité avec laquelle on multiplierait cette race croisée.

Les troupeaux communs comprennent trois à quatre cents bêtes; il est rare qu'on en trouve plus de cent cinquante ou deux cents dans les troupeaux particuliers.

Les affections les plus ordinaires sont le piétin et le fourchet; elles ne sont pas cependant très-répendues.

La nourriture se compose de mauvais foin, de bisailles, de lentilles. Les soins hygiéniques sont nuls; les étables et bergeries sont de misérables bâtimens privés d'air et de lumière, dans lesquels on laisse le fumier séjourner tout l'hiver et d'où on ne peut l'extraire ensuite qu'au moyen du pic ou de la coignée.

On estime que la nourriture locale enlève par an seize cent soixante moutons; *Crevecoeur* absorbe les trois cinquièmes de cette quantité.

Chaque fermier a deux ou trois truies dont la portée fournit

à la consommation du ménage, ou est vendue aux petits cultivateurs. La race picarde est la plus commune, mais on rencontre aussi des individus de race normande qui viennent des foires d'Aumale, Neuschâtel, Poix, Grandvilliers; ils sont un peu moins gros que les picards. On trouve chez quelques personnes des porcs chipois à peau noire, à jambes courtes; ils s'engraissent plus facilement que les autres. On fait en outre des métis croisés de picard et de chinois, qui sont aussi grands que les cochons communs et qui s'engraissent plus vite.

Ces animaux sont vendus et rachetés sur les marchés de *Creve-cœur* et lieux voisins. Quelques meuniers en font engraisser avec du gruau et du son, pour les céder aux bouchers de Paris.

On estime que la consommation locale détruit par an seize cent soixante porcs. Le nombre habituel de ces animaux présents dans le canton n'est pas, de beaucoup, supérieur.

Il y a près de deux cents chèvres dans le pays, la plupart à *Cormeille*, *Creve-cœur* et *Doméliers*; on en fait quelques élèves qui servent à la consommation des pauvres familles. On leur donne un peu d'avoine et du son, des carottes, des pommes de terre, du fourrage médiocre. On les conduit aux champs avec les meutons.

On élève en assez grande quantité des volailles de toute espèce qui sont vendues sur le marché de *Creve-cœur*, et de là transportées à Paris, ainsi que les œufs.

Les poules de la race dite russe commencent à se multiplier dans les campagnes.

On trouve un colombier dans chaque ferme.

On voit quelques ruches dans tous les villages; elles sont plus nombreuses dans la région septentrionale, ce qu'on attribue à la culture du sainfoin dont les abeilles recherchent, dit-on, la fleur avec empressement.

L'agriculture du canton de *Creve-cœur* paraît avoir reçu peu d'améliorations depuis quarante années. Si l'on excepte l'introduction des fourrages artificiels qui a donné quelque extension à la quantité des terres labourables et rendu d'ailleurs à la production une faible partie des jachères, les branches principales de l'art agricole semblent avoir fait peu de progrès. Ainsi nulle modification n'a été apportée dans la durée des baux; l'assolement triennal n'a pas cessé d'être observé; les nouveaux instrumens aratoires sont encore inconnus; la culture des plantes oléagineuses, celle des racines tubéreuses n'ont aucune importance; les animaux des espè-

ces bovins et chevalins sont exclusivement de race commune, mal nourris, mal soignés, tendant plutôt vers l'abatardissement que vers l'amélioration. Les moutons à laine fine n'ont paru dans le pays que pour y perdre leurs qualités; ils n'ont pas même été remplacés par des méteils, et la population qui trouve dans l'industrie de la laine une ressource importante comme on le verra plus bas, ne récolte cependant que des toisons communes. La pauvreté d'une partie du sol, son morcellement et l'influence du travail industriel, paraissent être les causes de cette stagnation de l'art agricole. Les terres sèches de la région septentrionale exigeraient des engrais considérables, des défoncements, des modifications d'assolements qui ne peuvent être tentés sans déboursés préalables; les terres trop fertiles du plateau méridional réclameraient un marnage général, une culture plus soignée; pour toutes ces opérations il faut des capitaux que la petite propriété n'a point, et cependant la division de la terre est poussée à l'extrême parce que les économies des salaires industriels sont employées en acquisitions de terrains, en sorte que la valeur vénale des terres augmente à mesure que la possibilité de les rendre plus productives semble diminuer. Il ne pourrait être remédié à cet état de choses que par l'influence du petit nombre des grands propriétaires et fermiers qui adopteraient des méthodes rationnelles de culture, qui emploieraient de nouveaux instrumens aratoires pour suppléer à la rareté des bras fort chers d'ailleurs à cause de la concurrence du travail industriel, et qui augmentant ainsi la richesse de leur exploitation, pourraient, en agrandissant leurs propriétés ou en créant de nouvelles fermes, diminuer la masse des terres morcelées pour lesquelles toute amélioration est impossible. Rien n'indique que cette innovation dans le mouvement social du canton soit prochaine, et la disposition générale de la population paraît plus favorable à l'extension du travail industriel qu'aux spéculations agricoles.

§ 5. Industrie.

Le travail industriel consistant dans la filature et le tissage de la laine est une des principales ressources du canton de *Crevecoeur*, qui n'a d'ailleurs que peu de carrières, d'ateliers minéralogiques ou d'autres établissemens sans importance, ainsi qu'on en jugera par l'énumération suivante :

Carrières. Il n'en existe qu'un petit nombre situées sur les territoires de *Croissy*, *Domeliers* et *Fontaine-Bonneleau*; toutes sont exploitées à ciel découvert.

Les carrières de *Croissy* qui comprennent plusieurs ateliers voisins les uns des autres, sont ouvertes sur le coteau dit de la vallée de Bonneuil; elles ont plus de cent années d'existence et sont exploitées en ce moment par M. *Delavaquerie* qui occupe une quinzaine d'ouvriers dont le salaire journalier est d'un franc cinquante centimes. Il y a quatre ou cinq bancs d'une épaisseur moyenne d'un mètre, donnant une pierre blanche, dure, traversée par des nœuds ou filets plus durs qui augmentent sa solidité. Les fissures dont ils sont coupés, facilitent leur extraction qu'on opère au moyen de coins enfoncés à coups de masse.

La pierre pèse dix-sept cent cinquante-cinq kilogrammes le mètre cube, ou soixante-cinq kilogrammes le pied; elle se vend sur place depuis vingt-cinq jusqu'à soixante-quinze centimes le pied courant. Elle fournit de bons matériaux de construction aux pays voisins et jusque dans la ville d'Amiens. L'extraction qui a lieu surtout pendant l'hiver, ne dure pas plus de trois mois chaque année.

Il y a sur le chemin de *Bonneleau* à Lavacquerie (canton de Grandvilliers), une carrière connue sous le nom de carrière de la Flèche, d'où l'on tire une pierre plus dure que celle de *Croissy*; elle est d'un blanc terne moucheté de gris par des nœuds, et pèse environ dix-neuf cents kilogrammes le mètre cube; l'exploitation qui appartient à M. *Couverchel* n'est pas considérable; elle a donné les matériaux de la ferme de *Malmaison* et en fournit habituellement dans le canton de Grandvilliers.

L'origine des carrières de *Doméliers* est bien plus ancienne, car on assure qu'elles furent ouvertes pour fournir des matériaux à la cathédrale d'Amiens, dont la construction date du treizième siècle; ces carrières au nombre de quatre, sont placées contre les bois de *Fontaine* et celui de la *Perrière* qui en a pris son nom; on a retrouvé cette année même des galeries qui attestent qu'elles ont été exploitées jadis par travaux souterrains. MM. *Paillart (Félix)*, *Lesobre (Louis)*, *Lesobre (Pierre)*, *Desaint (Jean Firmin)*, qui les possèdent aujourd'hui, occupent pendant toute l'année treize ouvriers payés comme à *Croissy*, à raison d'un franc cinquante centimes par jour. On exploite plusieurs bancs d'une pierre dure, compacte, jaunâtre, inégale dans sa texture, mais qui fournit de bons matériaux d'appareil; l'extraction a lieu par gradins. Son poids est de deux mille cent soixante kilogrammes le pied cube. On vend annuellement deux mille quatre cents pieds courants, dont trois cinquièmes de hablots, un cinquième de marches, et un autre cinquième d'auges; il faut y ajouter environ deux cents voitures

de moellens; elle se paie sur place de soixante-quinze centimes à un franc vingt-cinq centimes le pied. La pierre de *Doméliers* est employée pour les grosses constructions dans les cantons limitrophes et les villes voisines à Beauvais, Amiens, etc; elle est très-recherchée à cause de son excellente qualité, et l'exploitation s'accroît chaque année.

Il y a des marnières à *Creveœur*, *Conteville*, *Croissy*, *Fontaine* et dans tous les lieux où l'on peut extraire sans frais le calcaire crayeux tendre.

On tire du sable selon les besoins locaux et individuels dans les friches du *Gallet*.

On trouve des argilières communes à *Cormeille*, au *Saulchoy*, à *Lucky*, *Viefvillers*, etc.

Fours à chaux. Il n'en existe que deux dans l'étendue du canton, encore sont-ils récemment établis.

L'un construit en 1826 à *Creveœur* par M. *Pétigny*, auprès de la route royale de Rouen à La Capelle, appartient aujourd'hui à M. *Bienaimé* qui occupe deux hommes et une femme à son exploitation. On y cuit à la houille environ cent muids de chaux, et avec le bois, selon l'ancienne méthode, à-peu-près cinquante muids. La production annuelle comprend environ douze cents hectolitres qui sont aisément absorbés par la consommation locale. On était obligé, avant la création de cet atelier, d'acheter la chaux à Grandvilliers, Marseille et Beauvais.

Le second four a été bâti depuis deux ans près de *Bonneleau* pour l'usage particulier du propriétaire, M. *Genet*.

Tuileries et briqueteries. Il y a dans l'étendue du pays quatre briqueteries proprement dites et deux tuileries.

La plus ancienne briqueterie est celle que M. *Thibaut* fonda en 1803 dans la commune de *Lucky*, déterminé dans cette entreprise par la bonne qualité de la matière première; cet atelier qui s'est bien soutenu parce qu'il satisfait à des besoins locaux, occupe un homme, une femme et un enfant, et confectionne chaque année cent cinquante mille briques de diverses qualités dites violette, rouge et dure, qui trouvent un débit assuré dans toutes les communes voisines.

M. *Prépost-Cossart* possède à *Creveœur* une briqueterie établie vers 1808 par M. *Dumontier*, et emploie maintenant deux ouvriers

payés à la tâche et gagnant un salaire moyen journalier de deux francs. Il vend chaque année environ cent mille briques et il en produirait bien davantage si l'usage de bâtir en bois qui subsiste encore à *Crevecoeur* ne mettait pas obstacle à la consommation.

La commune de *Viefvillers* avait la briqueterie la plus ancienne du canton, créée vers 1750 par *Adrien Thibault*, aïeul du briquetier du même nom à *Luchy*; cet atelier a cessé depuis peu son activité, mais il y a dans le même lieu une autre usine formée vers 1820 par *M. Beroux*, dont l'extension a été limitée par la concurrence des établissemens voisins; elle occupe seulement deux ouvriers et fournit au commerce cent mille briques par année; le salaire ne diffère pas de celui des autres ateliers.

L'incendie arrivé le 10 juin 1829 à *Doméliers* détermina la création dans cette commune, d'ateliers propres à fournir des matériaux de construction et de toitures incombustibles.

M. Postel (Firmin) établit une briqueterie qui emploie maintenant six ouvriers gagnant à la tâche ou salaire journalier de soixante-quinze centimes; ils mettent en œuvre une quantité de six cents voitures d'argile diluvienne grasse, avec laquelle ils confectionnent trois cent mille briques et vingt mille carreaux.

M. (Grimin) Postel frère du précédent, a formé une panneterie ou fabrique de tuiles pannes, qui est passée dans les mains de *M. Develonne (Nicolas)*, propriétaire actuel; la création de cette usine a été favorisée par la présence sur place de terres glaises tout-à-fait comparables à l'argile plastique. Les ouvriers au nombre de six, travaillent à la journée moyennant un salaire d'un franc cinquante centimes: cent cinquante voitures de matière produisent par leurs soins environ quatre-vingt mille pannes de très-bonne qualité. Cet atelier a donné le premier exemple dans le canton de la fabrication des tuiles pannes dont il est si désirable que l'emploi devienne général; la consommation ne lui a pas fourni jusqu'à présent l'occasion d'un développement proportionné à son utilité.

Mouture des grains. Il y a vingt-neuf moulins à vent, savoir cinq à *Crevecoeur*; trois à *Auchy*, *Froncastel*, *Luchy*, *Maulers*; deux à *Rotangy*; un à *Blancfosse*, *Contéville*, *Cormaille*, *Doméliers*, *La Chaussée*, *Le Crocq*, *Le Gallet*, *Le Saulchoy*, *Maidorger*, *Miefvillers*.

On évalue à seize mille hectolitres la quantité des grains annuellement convertis en farine pour ces usines.

Le nombre des moulins à eau, tous situés sur la Sella, est de sept, savoir : à *Catheux*, un moulin à deux tournans ; à *Croissy*, trois dont l'un a été établi en 1796, un autre à deux tournans, et un troisième simple ; à *Bonneleau*, un ; à *Fontaine*, quatre dont un à trois tournans, et deux à deux tournans chacun ; le quatrième fut établi en 1715 par le chapitre d'Amiens.

La quantité de grains manutentionnée par ces neuf moulins est évaluée à treize cent quatre-vingt hectolitres, ce qui, avec le produit des moulins à vent, donne un contingent de quarante-sept mille quatre cents hectolitres pour la manipulation intérieure du canton.

Les moulins de *Croissy* sont les seuls qui fassent plusieurs sortes de moutures.

Une partie des grains est manutentionnée dans les moulins à vent des cantons de *Froissy* et de *Marseille* ; la portion la plus considérable est vendue sur les marchés de *Beauvais*, *Amiens*, *Breteil*, *Crevecœur*. Un grand nombre de cultivateurs livre ses grains en nature et achète du pain tout confectionné.

Pressoirs. Le nombre des pressoirs à roue employés à la confection du cidre est de soixante-neuf, savoir : neuf à *Crevecœur* ; cinq à *Auchy*, *Luchy*, *Rotangy*, *Viefvillers* ; quatre à *Doméliers*, *Francastel* ; trois à *Choqueuse*, *Corneille*, *Croissy*, *Fontaine*, *La Chaussée*, *Le Saultchoy*, *Muidorge* ; deux à *Blancfossé*, *Catheux*, *Contéville*, *Le Crocq*, *Maulers* ; un au *Gallet*.

Filage des laines. Le filage, le peignage des laines et la confection des chaînes emploient dans le canton près de trois mille individus, presque tous du sexe féminin ; l'hiver est le temps pendant lequel cette occupation a le plus grand développement, parce que les bras demeurent libres par la cessation des travaux agricoles ; s'y adonnent jusqu'au retour de la belle saison. On met en œuvre des laines du pays que quelques-uns achètent et façonnent à leur compte, mais que le plus grand nombre reçoit d'un commerçant auquel il rend apprêtée la matière première ; cette manipulation produit un salaire qui ne dépasse guère cinquante centimes par jour, mais comme elle est exercée par des femmes qui la font concorder avec les soins du ménage ou par des individus qui demeureraient sans occupation, elle se soutient constamment, et n'éprouve même de diminution que dans les momens où les circonstances générales arrêtent ou retardent les opérations industrielles ; la classe des filateurs devient alors fort malheureuse par la cessation subite du travail.

Presque toutes les laines filées sont employées dans les fabriques d'étoffes et de bonneterie dont il sera question ci-après; une très-petite partie est vendue à Beauvais pour d'autres fabrications analogues.

Il existe à *La Chaussée-da-Bois-d'Ecu* une manufacture dans laquelle la laine est apprêtée avec les métiers connus sous le nom de mull-jennys. M. *Denizart*, fondateur de cet établissement, qui avait des intérêts dans une filature de coton des environs de Rouen étant revenu dans son pays natal vers 1808, y transporta l'industrie dont il avait pratiqué les procédés; un premier métier fut mis en activité au mois d'avril, et depuis cette époque jusqu'à 1810 cinq autres furent successivement montés; les ouvriers qui étaient alors au nombre de trente, apprêtaient environ six mille kilogrammes dont une partie était expédiée aux fabriques de velours du département de la Somme, tandis que l'autre partie alimentait les bonneteries des environs de Beauvais et de Saint-Just-en-Chaussée. Quelques années après, M. *Denizart* organisa lui-même à Rogy (Somme) une manufacture de l'espèce de velours dite *Velvrette*; tous les fils de sa fabrique furent doublés et retors pour trouver place dans sa nouvelle entreprise à laquelle même ils ne peuvent suffire. Les choses durèrent ainsi jusque vers l'année 1823. A cette époque le commerce des velours de coton ayant été à-peu-près abandonné et la filature de la laine peignée à la mécanique ayant acquis après des essais multipliés une supériorité incontestable, M. *Denizart* dirigea ses opérations vers cette nouvelle branche de fabrication qu'il entreprit au mois d'avril 1824. Dès l'année 1830, il avait porté ses produits à un degré remarquable de perfectionnement. Son atelier comprend en ce moment quatre mull-jennys avec les machines préparatoires et occupe six hommes, trois femmes, quatre enfans; les prix moyens de journée sont, selon l'âge et le sexe, de un franc cinquante centimes, quatre-vingt-cinq centimes, soixante-cinq centimes; il y a en outre une caisse de secours pour les ouvriers malades. Les laines mises en œuvre sont tirées d'Amiens et de Turcoing; on en file par an une quantité d'environ quatre mille cinq cents kilogrammes presque toute convertie en tramé, et ce n'est que par exception qu'on prépare quelques chaînes. Les produits de la manufacture de *La Chaussée* sont consommés par la fabrique de *Crevecoeur*.

Étoffes de laine. La confection des étoffes de laine forme depuis plus de deux cents années une branche importante d'industrie dans le canton de *Crevecoeur*. Le mémoire manuscrit sur la généralité d'Amiens, rédigé en 1698 par l'intendant Bignon, dit que cette fabrique de serges était établie depuis cent vingt ans à *Cre-*

vecœur, et dans vingt-sept paroisses au nombre desquelles on en trouve quatorze du canton, deux du canton de Grandvilliers, quatre du canton de Marseille, deux de celui de Froissy, une de Breteuil, le reste du département de la Somme; il rapporte que cette industrie portait le nom de sayetterie, à cause que le fil de la sayette en laine peignée au petit rouet composait seul la chaîne; on faisait des étoffes grises, muscs, noires, blanches et mélangées. Le mémoire ajoute que les ouvriers étaient très-pauvres, qu'ils étaient obligés de vendre leurs étoffes écruës, ce qui ne se pratiquait en aucun autre endroit et que les marchands d'Amiens, de Beauvais et d'Orléans qui les achetaient les faisaient apprêter.

Le père Daire, dans son *Tableau historique de la province de Picardie* (in-12, 1768), indique avec une plus grande précision l'origine de cette industrie, lorsqu'il rapporte que ce fut au mois de mai 1566 qu'on commença à tisser des serges façon d'escot qui, par les statuts, devaient avoir vingt-une aunes de Roi en long et une aune un douzième de large en blanc. Il ajoute que la principale fabrique de la ville d'Amiens était la sayetterie qui comprenait les serges de *Crevecœur* et d'Aumale; celles de *Crevecœur* appelées blicourt, qui servaient communément à faire des doublures, et dont la chaîne et la trame étaient de pur cœur de laine (pages 52—56.), etc.

La fabrication se borna généralement pendant le dix-septième siècle à ces *blicourts*, larges seulement de $\frac{7}{16}$, qui étaient employés pour doublure et pour habillemens de femme; on vendait les pièces sur le marché de *Crevecœur* et sur celui d'Hardivillers (canton de Froissy) qui avait alors de l'importance, et où des commissionnaires du commerce d'Amiens et de Beauvais venaient les enlever.

Vers 1750, on confectionna outre le blicourt un tissu plus fort, qu'on nomma serge de Rome, parce qu'il servait surtout à faire des habillemens ecclésiastiques.

Cette serge fut remplacée en 1775 par le sakati, autre étoffe croisée de couleur diverse, propre à l'habillement, qui fut inventée par MM. *Mention* et *Ménard* de *Cormelle*. On commença aussi à porter directement les produits de la fabrique dans les villes d'Amiens et de Beauvais; vers 1789, on y joignit d'autres tissus lisses appelés tamises et des sakatis larges connus sous le nom de châlons; ces produits étaient vendus au commerce d'Amiens, qui les expédiait en Espagne; on confectionnait toujours des blicourts, et quoiqu'en moindre quantité, cet article faisait encore le fond de la fabrication, parce qu'on y revenait dans les

momens où la vente des autres étoffes éprouvait quelques variations.

Cependant la mauvaise teinture donnée aux sakatis les fit décrier et amena par degrés l'abandon de cette espèce de tissu. On commença vers 1798 à leur substituer des escots, sorte d'étoffe russe, large d'une aune. Ce retour vers l'état primitif de la fabrique eut un prompt succès et pendant plus de douze années quatre négocians de *Cormeille*, MM. *Gayant*, *Grillot*, *Cagni* et *Bled*, firent des affaires très-importantes avec le commerce d'Amiens qui faisait teindre en noir les escots pour les expédier sur l'Espagne. On essaya en 1819 de teindre aussi en couleur pour la consommation de France et cette tentative ayant réussi, la fabrique s'accrut considérablement.

Une partie des fabricans de *Crevecoeur* avait dès 1792 substitué aux blicourts que le commerce refusait déjà, le tissage des anacoïstes, autre espèce de serge qui ne diffère de l'escot que par sa largeur $\frac{3}{4}$. L'extension donnée à la fabrique d'escot ayant achevé de déprécier la valeur de ces anciennes étoffes, on commença vers 1810 à remplacer les blicourts par l'introduction des tissus mérindis, et l'abondance toujours croissante de la production ayant atteint à leur tour, quoique plus faiblement, les valeurs des escots et anacoïstes, une nouvelle spéculation a été tentée vers 1823 pour la confection des étoffes de cachemire. Ces modifications introduites avec habileté dans la nature des produits ont imprimé à la fabrique de *Crevecoeur* une prospérité qui n'a pas cessé de croître jusqu'à présent.

Elle avait confectionné, d'ailleurs, à diverses époques, mais en petite quantité, d'autres espèces de serges connues dans le commerce sous les noms de *Aumale*, *Londres*, *demi-Londres*, *Grandvillières*, *Tricots*, ayant toutes $\frac{5}{8}$ de large. Le 2 août 1722, les habitans de *Crevecoeur* obtinrent des lettres-patentes donnant permission de faire des serges blanches, façon de *Saint-Lô*.

D'autres lettres-patentes du 22 juillet 1780 portant règlement pour les étoffes de la généralité d'Amiens, comprirent dans leurs dispositions les serges façon de blicourt, confectionnées aux environs de *Crevecoeur*, mais déjà les sakatis prenaient la place des blicourts.

L'industrie de *Crevecoeur* n'est pas exercée en manufacture, les ouvriers travaillent isolément ou par groupes de cinq à six réunis dans une boutique ou atelier qui a neuf à dix-pieds carrés d'étendue, et qui est faiblement éclairée par deux petites fenêtres.

La confection des blicourts, qui a occupé pendant deux cents

années presque tous les bras, n'emploie plus actuellement que cent quatre-vingt-dix individus, habitant les communes de *Blanc-fossé, Catheux, Croissy, Creveœur, Le Gallet, Viefvillers*.

La fabrication des *escots* dans les largeurs de $\frac{5}{4}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{7}{8}$, $\frac{9}{8}$, occupe environ huit cent quatre-vingts habitans de *Blanc-fossé, Corméille, Creveœur, Croissy, Doméliers, Fontaine-Bonneleau, La Chaussée, Le Crocq, Le Gallet, Le Sautchoy, Viefvillers*.

Une quarantaine d'ouvriers fabriquent à *Creveœur* des *anacostes*, qui sont des serges $\frac{3}{4}$.

À *Catheux, Choqueuse, Conteville, Viefvillers*, cent soixante-dix individus environ confectionnent des *alpênes* qui ne diffèrent que par leur finesse des *escots* ordinaires.

On emploie pour les *blicourts* et les *anacostes* des laines communes apprêtées dans le pays et achetées au marché de *Creveœur*, ou recueillies par les fabricans eux-mêmes lorsqu'ils ont des troupeaux.

La matière première des *escots* vient d'Artois et de Hollande par *Turcoing*; elle est préparée dans les manufactures de *Beauvais* et d'*Amiens*; c'est ce qu'on nomme *laine-bouchon*.

Le prix moyen de journée varie entre soixante-quinze centimes et un franc.

Ces différentes espèces d'étoffes sont vendues sur le marché de *Creveœur*, et de là transportées à *Amiens* pour y être teintes et vendues ensuite en majeure partie pour l'étranger.

On évalue de douze à treize mille la quantité des pièces fabriquées annuellement; la longueur moyenne est de trente aunes.

La confection des tissus mérinos introduite depuis vingt-cinq années environ dans le pays occupe pour le compte de M. *Lefevre*, manufacturier à *Cires-les-Mello* (canton de *Neuilly-en-Thelle*), à-peu-près cent vingt ouvriers de *Creveœur* et des villages voisins. Les laines tirées de l'Espagne et du midi de la France sont filées à *Mello* et à *Paris*. Le prix moyen de journée peut être évalué d'un franc vingt-cinq à cinquante centimes. Le travail est suspendu pendant la moisson, et l'on estime que la quantité des tissus préparés annuellement comprend cinquantedeux mille aunes de *mousseline mérinos*, et neuf mille aunes de *mérinos croisé*.

MM. *Biétrý* et *Hindentang* de *Paris* occupent depuis une dizaine d'années cent quatre-vingts ouvriers de *Creveœur* et de *Viefvillers* à confectionner des tissus de *cachemire*, dont ils leur remettent la matière première filée; ce travail a subi une diminution graduelle des deux tiers; la production actuelle est évaluée

à six mille cinq cents aunes. Le prix de journée est le même que pour les étoffes mérinos.

La plupart des tissus mérinos et cachemire sont envoyés dans la capitale, et vendus pour l'Espagne, la Russie et le royaume de Naples.

Dans son état actuel, la fabrique de *Creveœur* comprend environ seize cent cinquante métiers battans : une partie des travaux est suspendue pendant la moisson.

On peut évaluer l'achat des matières premières et le paiement de la main-d'œuvre pour un métier et par semaine à cinquante francs, ce qui donne pour dix mois une dépense de deux mille cinquante francs, et pour les seize cent cinquante métiers un chiffre total de trois millions trois cent quatre-vingt deux mille cinq cents francs.

Le produit moyen d'un métier peut être porté à soixante francs par semaine, ou deux mille quatre cent soixante francs par an : total pour les seize cent cinquante métiers, quatre millions cinquante-neuf mille francs.

Ainsi, le mouvement occasionné par le tissage de la laine s'élève dans une année à plus de sept millions quatre cent quarante mille francs.

Et si l'on ajoute au travail intérieur du canton, celui de cent cinquante métiers environ qui existent dans plusieurs communes limitrophes, telles que Hétomesnil et Lihus, on trouvera que le mouvement approche de huit millions, sans y comprendre la dépense relative à la filature des laines qui a cependant une connexion étroite avec la fabrique et qui occupe pendant une grande partie de l'année près de trois mille personnes ; il est vrai que l'on confond dans ce nombre les fileuses qui préparent les laines pour la bonneterie dont il sera parlé ci-après.

Les ouvriers font en général peu d'économies sur le produit très-modique de leur travail ; quelques-uns placent leurs épargnes en acquisitions de terres ou d'immeubles.

Bonneterie de laine. La confection des bas de laine au métier semble aussi ancienne dans le canton de *Creveœur* que celle des étoffes ; il est certain au moins que cette industrie existait déjà dans un grand nombre de villages au commencement du dix-septième siècle, et qu'elle avait alors une extension qui lui a été enlevée par le développement progressif de l'autre fabrication. Il paraît que le travail se faisait à l'aiguille dans les premiers temps, et que c'est seulement vers l'année 1700 que l'usage des métiers s'est répandu.

Le nombre actuel des ouvriers badestamiers est de cent trente appartenant aux communes de *Choqueuse*, *Conteville*, *Groissy*, *Francastel*, *Maulers* et *Muidorge*; les deux tiers environ habitent la commune de *Conteville*, où M. *Grimoin* qui s'occupe avec succès de cette industrie, a formé des ouvriers très-habiles.

Les métiers en usage proviennent des fabriques de Montdidier et de Moreuil (Somme). On emploie les laines communes du pays qu'on achète filées sur les marchés de *Crevecœur*, *Grandvilliers*, *Feuquières*; on en tire aussi de La Neuville-sur-Oudeuil et de Troussencourt : la masse de cette matière première, mise en œuvre, est évaluée à dix-huit mille kilogrammes.

Les ouvriers qui sont à leur compte, gagnent de soixante-quinze centimes à un franc vingt-cinq centimes par jour, les femmes qui les aident, de quarante à cinquante centimes, et les enfans, de quinze à vingt centimes. Le travail est suspendu pendant les mois d'août, septembre et octobre.

La production générale peut être évaluée à dix mille douzaines de bas, et neuf cents à mille douzaines de bonnets : ces articles sont livrés aux négocians de Hautépine canton de Marseille, et de Feuquières canton de Grandvilliers.

Ganterie. On trouve à *Crevecœur*, depuis cinq années, un nouveau genre de travail qui s'est répandu à la fois dans plusieurs cantons du département; il consiste dans la couture à l'aiguille et sur métier des gants de peau. Trente-six à quarante jeunes filles sont occupées à cette spéculation qui est en voie de développement; les gants sont envoyés tout taillés de Paris à des contremaitres qui les distribuent et les reçoivent lorsqu'ils ont été préparés. On évalué à douze mille cinq cents paires le nombre des gants cousus chaque année, et à trois mille huit cents francs environ l'argent que cette petite industrie laisse dans le pays.

Commerce. Les objets importés comprennent des vins, quelquefois des fruits à cidre, des sel, poudres et tabacs, cendre de tourbe et d'engrais, des tuiles, des animaux ruraux, des laines, des fils et des chaînes de laine, des ustensiles et vêtemens, des gants à coudre.

Les matières exportées se composent de graines et farines, de pierres d'appareil, de tuiles et briques, des chaînes de laine, des tissus de laine, de mérinos et de cachemire, des articles de bonneterie, des gants cousus, des vaches, moutons, porcs, volailles, œufs, de bois de chauffage.

Tous ces produits sont dirigés sur les bourgs de Breteuil, Conty, Grandvilliers, sur les villes d'Amiens, de Beauvais, de Paris.

Le bourg de *Crevecoeur* a une foire et un marché dont la création est due à l'influence des maisons qui ont successivement possédé cette seigneurie importante.

Par lettres-patentes de mars 1665, M. de Maineville, nouveau seigneur de *Crevecoeur*, obtint la confirmation et continuation des privilèges et concessions donnés à ses prédécesseurs, « avec les quatre foires franches qui s'y tenaient chacun an aux » jours de Saint-Mathieu, Sainte-Croix en mai, Saint-Michel et » Saint-Martin d'hiver; ensemble le marché qui s'y tient le jeudi » de chaque semaine et en outre une autre foire pour y être tenue » tous les premiers jeudis de chaque mois. »

Il ne reste depuis long-temps en vigueur que les foires de Ste.-Croix (3 mai), Saint-Michel (29 septembre), et Saint-Martin (11 novembre); cette dernière est même la seule qui ait quelque importance.

On y vend environ deux mille moutons, quatre cents porcs, cent chevaux, deux cents vaches, des étoffes du pays, des laines filées et les marchandises diverses communes à toutes les foires.

On y vient de tous les villages du canton, ainsi que des cantons de Grandvilliers, Marseille, Breteuil, Froissy, et de celui de Conty (Somme).

Le marché avait été fixé au jeudi, et pour favoriser son établissement les seigneurs avaient exempté du droit de travers toutes les denrées qui étaient mises en vente. On imagina sous le gouvernement républicain de changer les jours de réunion pour les fixer aux deuxième et septième de chaque mois; mais ce règlement eut le sort de tous ceux qui contrarient sans nécessité les habitudes de la population; il demeura comme inaperçu, et le marché ne cessa pas de se tenir le jeudi. C'est un établissement assez considérable, et qui a de l'importance pour le pays.

Il est fréquenté par les communes d'*Auchy-la-Montagne*, *Cathaux*, *Choqueuse*, *Conteville*, *Croissy*, *Doméliers*, *Fontaine-Bonneleau*, *Francastel*, *La Chaussée*, *Le Crocq*, *Le Gallet*, *Le Saulchoy*, *Luchy*, *Maulers*, *Rotangy*, *Viefvillers*, et par celles de Blicourt, Hautépina et Hétomesnil, La Neuville-sur-Oudeuil, Lihus, Pisseleu, Prévillers, Rothois, Oudeuil du canton de Marseille, Beaudéduit, Lavacquerie, Le Mesnil-Conteville, Offoy du canton de Grandvilliers, Oursemaison, Puits-la-Vallée du canton de Froissy.

On estime qu'il se vend annuellement sur le marché de *Crevecoeur* sept mille quatre cents hectolitres de blé, cent hectolitres de seigle, deux mille hectolitres d'orge, deux mille quatre cents hectolitres d'avoine, trois cents hectolitres de bisailles, cent cin-

quante de vesces, quinze mille kilogrammes de beurre, deux cent cinquante mille œufs, trois mille volailles, quatorze cents pores, dix mille kilogrammes de graines diverses; les cantons de Breteuil, Clermont, Grandvilliers, Liancourt, y envoient cinq cents vaches et deux mille moutons; les œufs, la volaille, les grains sont réexpédiés sur la capitale et sur les marchés de Beauvais, Breteuil, Grandvilliers, Songeons. On y vend en outre des laines de Flandre, des fils de laine, des laines peignées, des blicourts, alépinés, escots et anacostes.

Les autres marchés fréquentés par la population du canton sont ceux d'Amiens, Beauvais, Breteuil, Grandvilliers.

Voici l'indication des poids et mesures qui étaient usités dans les diverses communes avant l'introduction du système décimal.

MESURES AGRAIRES.

<i>Anciennes mesures.</i>		<i>Nouvelles mesures.</i>
Journal de 96 verges, divisé en deux mines, verge de 24 pieds, pied de 11 pouces. (Mesure de Montdidier.)	En usage à <i>Auchy, Francastel, La Chaussée, Luchy, Maulers, Muidorge.</i>	49 ares 02,91 le journal. 24 ares 51,46 la mine.
Journal de 100 verges, divisé en deux mines, verge de 21 pieds 4 pouces, pied de 12 pouces. (Mesure d'Amiens.)	En usage à <i>Blancfosse, Camieux, Cormeille, Croevœur, Croissy, Doméliers, Fontaine, Le Crocq, Le Gallet, Le Saulchoy, Rotangy, Viefoillers.</i>	48 ares 02,36 le journal. 24 ares 01,18 la mine.
Journal de 100 verges, divisé en deux mines, verge de 23 pieds 1/2, pied de 11 pouces. (Mesure de Grandvilliers.)	En usage à <i>Choqueuse, Conteville, Rotangy.</i>	48 ares 96,61 le journal. 24 ares 48,31 la mine.
Arpent forestier de 100 perches, divisé en deux mines et 4 quartiers, perche de 22 pieds, pied de 11 pouces.	En usage à <i>Auchy-la Montagne, Rougemaison.</i>	51 ares 07,20.
Arpent de 120 perches, perche de 24 pieds, pied de 11 pouces.	En usage à <i>Rotangy.</i>	61 ares 28,64.

MESURES POUR LE BOIS.

Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds.	En usage à <i>Auchy, Blancfosse, Cormeille, Croissy, Doméliers, Fontaine, Francastel, La Chaussée, Le Crocq, Luchy, Maulers, Muidorge, Rotangy.</i>	4 stères 38,75.
--	---	-----------------

Corde de 7 pieds 4 pouces sur 3 pieds 8 pouces, bois de 3 pieds 8 pouces.	{ En usage à <i>Catheux, Cho-</i> <i>queuse, Conteville, Creve-</i> <i>cœur, Le Gallet, Le Saul-</i> <i>choy, Vieffillers.</i>	} 3 stères 37,95.
---	---	-------------------

MESURES POUR LES LIQUIDES.

Muid de 40 veltes, vette de 8 pintes, pinte d'Amiens.	{ En usage dans tout le can- ton.	} 2 ^h . 98,02 le muid.
--	--------------------------------------	--------------------------------------

MESURES POUR LES GRAINS.

1.° POUR LE BLÉ.

Muid de 2 sacs, sac de 6 mi- nes, mine de 32 pintes $\frac{1}{8}$ de Paris. (Mesure de Beauvais.)	{ En usage à <i>Auchy, Francas-</i> <i>tel, La Chaussée, Luchy,</i> <i>Maulers, Muidorge, Ro-</i> <i>tangy, Vieffillers.</i>	} muid : 3 ^h . 60,42. sac : 1 ^h . 80,21. mine : 0 ^h . 30,03.
Muid de 3 sacs, sac de 4 mines, mine de 46 pintes de Paris. (Mesure de Breteuil.)	{ En usage à <i>Blanfosse, Cor-</i> <i>meille, Croissy, Doméliers,</i> <i>Le Crocq.</i>	} muid : 5 ^h . 14,09. sac : 1 ^h . 71,36. mine : 0 ^h . 42,84.
Muid de 12 mines, sac de 3 mines $\frac{1}{2}$, mine de 58 pin- tes de Paris. (Mesure de Grandvilliers.)	{ En usage à <i>Catheux, Cho-</i> <i>queuse, Conteville, Fontaine.</i>	} muid : 6 ^h . 48,20. sac : 1 ^h . 80,06. mine : 0 ^h . 54,02.
Sac de 4 mines, mine de 4 quartiers. (Mesure de Crevecoeur.)	{ En usage à <i>Crevecoeur, Domé-</i> <i>liers, Le Gallet, Le Saul-</i> <i>choy.</i>	} sac : 1 ^h . 97,20. mine : 0 ^h . 49,30.

Il y avait à *Auchy* une mesure particulière selon laquelle six mines de blé en valaient sept à la mesure de Beauvais, ce qui donne pour valeur de la mine d'*Auchy*, 0 h. 35,03,5.

2.° POUR L'AVOINE.

Muid de 3 sacs, sac de 4 mi- nes, mine de 48 pintes $\frac{3}{8}$. (Mesure de Beauvais.)	{ En usage à <i>Auchy, Francas-</i> <i>tel, La Chaussée, Luchy,</i> <i>Maulers, Muidorge, Ro-</i> <i>tangy, Vieffillers.</i>	} muid : 5 ^h . 40,63. sac : 1 ^h . 80,21. mine : 0 ^h . 45,05.
Sac de 4 mines, mine de 60 pintes de Paris. (Mesure de Breteuil.)	{ En usage à <i>Blanfosse, Cor-</i> <i>meille, Croissy, Doméliers,</i> <i>Le Crocq.</i>	} sac : 2 ^h . 57,04. mine : 0 ^h . 64,26.
Sac de 2 mines $\frac{1}{2}$, mine de 7 quartiers, quartier de 15 pintes $\frac{1}{7}$ de Paris. (Mesure de Grandvilliers.)	{ En usage à <i>Catheux, Cho-</i> <i>queuse, Conteville, Fon-</i> <i>taine.</i>	} sac : 2 ^h . 46,80. mine : 0 ^h . 98,72. quartier : 0 ^h . 14,10.
Sac de 4 mines, mine de 4 quartiers. (Mesure de Crevecoeur.)	{ En usage à <i>Crevecoeur, Domé-</i> <i>liers, Le Gallet, Le Saul-</i> <i>choy.</i>	} sac : 2 ^h . 46,50. mine : 0 ^h . 61,63.

82





